



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 137 • NUMÉRO 091 • 1^{re} SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le mercredi 3 octobre 2001

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 3 octobre 2001

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

•(1400)

[Traduction]

Le Président: Comme nous avons l'habitude de le faire le mercredi, nous allons maintenant chanter Ô Canada, qui sera entonné par la députée de Saint John.

[Note de la rédaction: Les députés chantent l'hymne national]

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

L'ANTARCTIQUE

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, les membres du Comité canadien de la recherche antarctique et du Réseau canadien de recherches antarctiques continuent de contribuer à la science et à la protection de l'Antarctique. Notre satellite RADARSAT nous donne des données sur le déplacement des glaces dans l'Antarctique. Nous avons un programme d'échanges entre les scientifiques spécialistes de l'Arctique et de l'Antarctique. Les Canadiens étudient l'océan Antarctique.

L'année dernière, 100 étudiants du secondaire sont allés dans l'Antarctique dans le cadre d'une excursion scolaire et ils ont beaucoup parlé de leur expérience. Pourtant, le Canada n'est toujours pas un membre à part entière du Traité sur l'Antarctique. Nous n'avons toujours pas ratifié le protocole sur l'environnement du Traité.

Écoutons nos jeunes à cet égard. La majeure partie des réserves mondiales d'eau douce se trouvent dans l'Antarctique. En tant que pays ayant des compétences scientifiques exceptionnelles sur le climat froid, nous pouvons aider à préserver cette ressource et acquérir des compétences scientifiques extrêmement utiles en même temps. Le Canada devrait devenir un membre à part entière du Traité sur l'Antarctique.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Rick Casson (Lethbridge, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'admire et j'appuie les hommes et les femmes qui servent dans nos forces armées. Lorsque j'ai eu la chance de me joindre à un équipage d'Hercules CC-130 dans le cadre d'une mission de transport dans l'Arctique, c'était la réalisation d'un grand rêve pour moi.

Dans le cadre du Programme parlementaire des Forces canadiennes, je me suis rendu à la Station des Forces canadiennes Alert, l'installation permanente la plus au nord du Canada, située à la pointe de l'île d'Ellesmere, au Nunavut. En route vers la SFC Alert, je suis devenu un membre d'équipage du 429^e Escadron de la 8^e Escadre de la BFC Trenton.

J'ai toujours soutenu que nos militaires devaient être bien entraînés et bien équipés. Le temps que j'ai passé à bord d'un Hercules vieux de 35 ans ayant à son actif plus de 40 000 heures de vol n'a fait que renforcer mon soutien à cet égard. L'équipage dévoué, formé du capitaine Rick Harper, du major Norm Patterson, du capitaine Michel Goulet, du capitaine Jennifer Kooren, du sergent Steve Stewart, du caporal-chef Kel Brown et du caporal-chef Mike MacNeil a fait un travail remarquable avec cet appareil vieillissant.

Étant donné que nous voulons maintenant mener la guerre aux terroristes, nos militaires doivent pouvoir compter sur un meilleur équipement.

* * *

LE BURLINGTON ARTS CENTRE

Mme Paddy Torsney (Burlington, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais féliciter le Burlington Arts Centre qui a rouvert ses portes dimanche dernier après avoir effectué des travaux d'agrandissement. Le Centre a vu le jour en juin 1978 et hébergeait alors des groupes culturels spécialisés dans divers domaines tels le tissage à la main, le filage, le travail sur bois et la céramique. Le centre a par la suite élargi le champ de ses activités et lancé de merveilleuses expositions telle «Fragile Embrace», qui a bénéficié d'une subvention de plus de 100 000 \$ du Fonds du millénaire.

Récemment, le centre culturel a mis sur pied des programmes visant à répondre aux besoins spéciaux de la Burlington Association for the Intellectually Challenged, des Grandes Soeurs et de la East Burlington Home and School Association. De plus, il a mis au point des programmes d'action directe dans la collectivité pour le Joseph Brant Memorial Hospital, la Banque royale du Canada et Chapters. L'agrandissement d'une superficie de 8 000 pieds carrés a permis d'accroître l'espace consacré aux programmes pratiques qui ont accueilli 3 500 élèves l'an dernier.

Le Burlington Arts Centre n'a pas son égal au pays. C'est un endroit où les gens se sentent bien, où ils sont inspirés et où ils apprennent. Je félicite les employés dévoués ainsi que les membres de l'équipe des bénévoles qui ont travaillé très fort pour faire du rêve d'un centre plus grand une si belle réalité.

*Article 31 du Règlement***LE DR. EVERETT CHALMERS HOSPITAL**

L'hon. Andy Scott (Fredericton, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour souligner le 25^e anniversaire du Dr. Everett Chalmers Hospital de Fredericton. Cette institution, qui porte le nom d'un éminent médecin de Fredericton et ancien ministre progressiste-conservateur, a joué un rôle très important pour notre collectivité. Cette institution régionale dessert plus de 150 000 Néo-Brunswickois.

Dans le cadre de l'Année internationale des bénévoles, j'aimerais remercier tous les gens qui ont travaillé comme bénévoles à l'hôpital au cours des 25 dernières années. Je remercie également de leur engagement envers notre hôpital et nos concitoyens John McGarry, président et directeur-général de l'institution, Bob Simpson, président du conseil d'administration, ainsi que tous ceux qui ont siégé au conseil avant la régionalisation des services médicaux dans la province et au conseil régional depuis.

Je félicite le DECH d'avoir su répondre aux besoins des habitants de Fredericton durant 25 ans.

* * *

● (1405)

[Français]

LE PROGRAMME KATIMAVIK

Mme Yolande Thibeault (Saint-Lambert, Lib.): Monsieur le Président, Katimavik est un programme national qui permet aux jeunes Canadiens et Canadiennes de découvrir notre grand pays.

En demeurant dans une famille d'accueil canadienne, les jeunes travaillent pour des organismes sans but lucratif et améliorent la maîtrise de leur langue seconde. Mais surtout, ils font la découverte de leur environnement et apprennent à connaître leurs compatriotes.

Plus de 20 600 personnes et 2 000 communautés ont participé au programme depuis sa création, en 1977, par l'ex-sénateur Jacques Hébert. Hier soir, M. Hébert lançait un livre intitulé *Katima...Quoi?* sur ce programme.

J'invite mes collègues ainsi que tous les jeunes Canadiens et Canadiennes à lire ce livre. Il vous permettra certainement de vivre une expérience inoubliable.

* * *

[Traduction]

LE BOIS D'OEUVRE

M. Reed Elley (Nanaimo—Cowichan, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le différend sur le bois d'oeuvre fait perdre des emplois au Canada et aux États-Unis et il ne bénéficie qu'à une poignée de producteurs de bois et de propriétaires forestiers des États-Unis.

Des membres du groupe American Consumers for Affordable Homes ont écrit hier au président Bush pour lui demander d'intervenir dans une décision préliminaire visant à imposer des droits compensateurs de 19,3 p. 100 sur les importations de bois du Canada. Ils demandent l'intervention du président Bush en faisant valoir que ces droits ont des répercussions négatives sur le secteur de l'habitation et d'autres industries qui sont tributaires du bois d'oeuvre et qui fournissent sept millions d'emplois aux États-Unis.

Le différend a aussi causé le licenciement de 15 000 travailleurs forestiers uniquement en Colombie-Britannique, travailleurs dont un bon nombre vivent dans ma circonscription, celle de Nanaimo—Cowichan. Les cautionnements de garantie du gouvernement fédéral aideront certaines personnes à retrouver du travail.

La date limite pour demander de ne pas être assujéti aux droits américains est passée depuis peu. Nous découvrons maintenant que le gouvernement libéral ne s'est pas acquitté du devoir qui lui incombait, celui de demander une exemption générale pour les entreprises canadiennes. Voilà le genre de négligence et d'inaction dont le gouvernement a fait preuve dans ce dossier. Les 2 000 travailleurs de ma circonscription qui ont été licenciés veulent savoir pourquoi le gouvernement leur a fait perdre leur emploi.

* * *

LE TERRORISME

L'hon. Stephen Owen (Vancouver Quadra, Lib.): Monsieur le Président, trois semaines après les attentats terroristes tragiques qui ont été perpétrés contre les États-Unis le 11 septembre dernier, les chefs religieux de la Colombie-Britannique ont uni leurs voix dans un appel à la justice, à la paix et à la solidarité qui a été livré au premier ministre aujourd'hui. Voici en partie la teneur de cet appel:

L'attentat perpétré contre les États-Unis d'Amérique le 11 septembre 2001 visait à déstabiliser la grande famille humaine. Cet horrible affront visait à pousser nos voisins à se soupçonner et à se détester les uns et les autres et à nous faire renoncer à notre vocation d'unité dans l'amour de Dieu. De nombreuses personnes sont mortes, des familles innocentes sont devenues victimes de la bigoterie et de la violence, et une ombre a plané sur notre capacité de vivre ensemble comme concitoyens.

Nous affirmons que la justice de Dieu et sa miséricorde sont infinies et qu'elles surpassent le potentiel humain en majesté et en perfection.

Nous affirmons notre solidarité à titre de dirigeants de divers groupes confessionnels et nous exhortons nos frères et soeurs à contribuer à l'intérêt commun en oeuvrant courageusement pour promouvoir la paix, la compréhension mutuelle et l'aide matérielle.

Nous exhortons tous les Canadiens à conjuguer leurs prières et leur bonne volonté, à se prémunir contre les préjugés et la haine, à s'entraider et à s'épauler.

* * *

[Français]

LA SEMAINE NATIONALE DE LA FAMILLE

M. Robert Lanctôt (Châteauguay, BQ): Monsieur le Président, depuis 1985, la Semaine nationale de la famille est célébrée afin de nous rappeler l'importance de la famille et qu'en tout temps elle demeure notre principale source de soutien.

«Le bénévolat, une affaire de famille. S'unir avec plaisir!», voilà le thème retenu pour cette semaine qui s'inscrit dans le cadre de l'Année internationale des bénévoles. Cet événement nous permet de prendre conscience que la chance que nous avons de contribuer concrètement, en famille, à l'amélioration des conditions de vie de nos communautés par des gestes simples, parfois anodins, mais combien essentiels.

Soyons des modèles de solidarité et d'aide pour nos enfants afin de faire naître en eux le sens civique indispensable à une société juste et équitable. Participons à leurs activités sportives et scolaires pour les encourager et leur démontrer que nous sommes derrière eux.

En cette Semaine nationale de la famille, relevons le défi d'être encore plus généreux avec ceux qui nous entourent et qui ont besoin de nous. Mais surtout, prenons le temps de s'unir avec plaisir!

•(1410)

[Traduction]

LES MINES TERRESTRES

Mme Rose-Marie Ur (Lambton—Kent—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, la crise mondiale des mines terrestres est un problème des plus préoccupant sur la planète de nos jours. On estime qu'il y a de 60 à 70 millions de mines terrestres dans au moins 70 pays à l'heure actuelle. Elles mutilent ou tuent environ 26 000 civils chaque année, dont 8 000 à 10 000 enfants.

Vendredi le 30 novembre 2001, la Fondation des mines terrestres du Canada et notre partenaire, l'Association des États-Unis pour les Nations Unies, demandent à tous nos amis d'offrir un dîner à une dizaine de leurs amis, clients ou voisins. Les gens de tous les milieux, dans divers pays un peu partout sur Terre se joindront à cet événement planétaire qu'on appelle la «nuit des mille et un dîners».

Au Canada, l'ACDI versera une somme équivalente aux fonds recueillis lors de ces repas. Le total de ces montants sera directement consacré à l'enlèvement des mines dans les régions les plus touchées. Cette initiative a reçu un appui des plus enthousiaste de la part de la gouverneure générale Adrienne Clarkson, du secrétaire d'État Colin Powell et de sir Paul McCartney pour ne nommer que ceux-là.

Il sera très facile de tenir un dîner le 30 novembre. Les gens peuvent tout simplement consulter le site web 1 000 dinners.com et signer, ou communiquer avec la Fondation des mines terrestres du Canada.

* * *

LE CANCER DE LA PROSTATE

M. Ted White (North Vancouver, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le 24 juin dernier, j'étais au nombre des centaines de personnes qui ont participé à la course annuelle de Vancouver visant à recueillir des fonds pour la recherche sur le cancer de la prostate. Pour la deuxième année d'affilée, j'étais commandité par des collègues de cette Chambre et, pour la deuxième année d'affilée également, la contribution totale des députés fut le plus gros montant remis à cette cause.

Les organisateurs de l'événement tenaient à ce que j'exprime ici leurs remerciements aux députés du Parti libéral, de l'Alliance canadienne et du NPD qui ont aidé à financer les recherches en vue de trouver un moyen de guérir le cancer de la prostate.

Le 30 octobre, des tests de dépistage de l'antigène prostatique spécifique seront effectués sur la colline du Parlement. Les hommes qui travaillent ici pourront alors assister à une séance d'information et donner des échantillons de sang en vue de dépister, le cas échéant, la présence d'un cancer de la prostate.

Vous recevrez une invitation par le courrier dans les prochains jours, mais vous pouvez déjà marquer la date sur vos calendriers. Les séances d'information sur le cancer de la prostate et les tests de dépistage se dérouleront sur la colline, le jeudi 30 octobre.

* * *

[Français]

MARC GÉLINAS

M. Jean-Guy Carignan (Québec-Est, Lib. ind.): Monsieur le Président, c'est une bien triste nouvelle que nous apprenions ce matin. Marc Gélinas est décédé des suites d'une longue maladie.

Marc Gélinas était un artiste aux multiples talents. C'est par la chanson, le théâtre et la télévision que nous l'avons connu. En

Article 31 du Règlement

chanson, on lui connaît 300 titres, 33 quarante-cinq tours, 13 albums et deux disques compacts. C'est grâce à lui que l'on a pu apprécier les chansons *La Ronde*, *Aide-toi et le ciel t'aidera* et le thème des Expos de Montréal.

En tant que comédien, il s'est démarqué dans les séries *Beau temps, mauvais temps*, *Les Berger* et *Kilomètre/heure*. Nous pouvons toujours apprécier son talent dans la série *L'or*, présentement à l'affiche de Radio-Canada.

L'héritage culturel qu'il nous lègue est important, mais je n'oublie pas la peine dont la famille et les amis de Marc Gélinas doivent être affligés. Mes collègues se joignent donc à moi afin de leur faire part de nos plus sincères condoléances.

* * *

LÉO DROLET

M. Serge Cardin (Sherbrooke, BQ): Monsieur le Président, lundi dernier, un grand bâtisseur de l'Estrie nous quittait. M. Léo Drolet, fondateur de l'entreprise Sherwood-Drolet, l'un des plus grands fabricants de bâtons de hockey au monde, est décédé à l'âge de 82 ans.

L'entreprise, qu'il a fondé en 1949 en empruntant 5 \$ à sa mère, vend maintenant plus de 2,2 millions de bâtons de hockey chaque année à travers le monde. Elle s'est taillée une place de choix parmi les fabricants d'articles de sport. D'ailleurs, plusieurs grands hockeyeurs de ce monde pratiquent leur sport avec des bâtons québécois.

M. Drolet était un entrepreneur reconnu pour sa créativité et sa modestie. Passionné par son métier, il a contribué à moderniser le sport en réinventant le bâton de hockey.

Au nom du Bloc québécois et de toutes les citoyennes et tous les citoyens de ma circonscription de Sherbrooke, j'aimerais offrir mes sincères condoléances aux membres de la famille Drolet.

* * *

[Traduction]

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Carolyn Bennett (St. Paul's, Lib.): Monsieur le Président, nous avons tous entendu parler au cours des dernières années, surtout de la part de braves journalistes tels que Sally Armstrong, de l'oppression exercée par les talibans sur leurs propres femmes en Afghanistan. On peut s'imaginer à quel point la situation de celles-ci a empiré depuis le 11 septembre.

On pense que, d'ici le 1^{er} novembre, quelque 5,5 millions d'Afghans, la majorité composée de femmes et d'enfants, vont dépendre de l'aide alimentaire de l'ONU.

Questions orales

Il est facile pour nous au Canada de juger leur situation désespérée. Or, la Coalition nationale à l'appui des femmes afghanes a mis au point un plan d'action pratique. Ce plan renferme de l'information sur la façon de mettre de la pression sur les gouvernements qui soutiennent les talibans, d'aider immédiatement les femmes afghanes, d'influencer les talibans et de promouvoir la sensibilisation au Canada et partout dans le monde. On peut trouver des renseignements à l'adresse www.yorku.ca/iwrrp/afghanistan.htm.

L'une des choses les plus importantes que nous pouvons faire est de reconnaître que la protection des droits de la personne devrait être la responsabilité de tous. Espérons que le prochain gouvernement qui sera au pouvoir en Afghanistan s'efforcera d'améliorer considérablement la situation des femmes dans ce pays.

* * *

• (1415)

L'AGRICULTURE

M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord remercier la Fédération canadienne de l'agriculture et son président, M. Bob Freisen, qui sont venus aujourd'hui sur la colline du Parlement pour nous sensibiliser aux nombreux graves problèmes qui affectent l'agriculture.

Ces derniers temps, les médias se sont surtout intéressés aux regrettables pertes d'emplois qui surviennent dans d'autres industries, mais ils ont passé sous silence la grave crise qui frappe l'agriculture et l'industrie agricole depuis trois ans.

De nombreux députés ignorent peut-être qu'au cours de la dernière année, l'agriculture a perdu 39 000 travailleurs. La plupart d'entre nous ne sont peut-être pas conscients que le secteur des grains et des oléagineux risque de perdre jusqu'à 2 milliards de dollars cette année à cause des effets dévastateurs de la sécheresse.

Le gouvernement libéral refuse peut-être d'admettre qu'il est possible de faire plus et qu'il faudrait agir, mais les Canadiens, eux, le souhaitent.

Selon un sondage d'opinions Ekos du 4 juin, commandé par le gouvernement fédéral, 69 p. 100 des Canadiens croient que le gouvernement devrait faire ce qu'il faut, même si cela signifie hausser les impôts, pour assurer la survie des fermes familiales.

Les Canadiens se sont prononcés clairement, il reste maintenant au gouvernement à faire preuve de volonté politique.

* * *

LA DÉPUTÉE DE HALIFAX

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NDP): Monsieur le Président, il y a 20 ans aujourd'hui, la députée de la circonscription de Halifax était élue à l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse; elle était la seule femme et la seule néo-démocrate dans une mer de complets.

Durant ses 14 années à l'Assemblée législative, elle a tempêté contre le favoritisme politique. Elle a réussi à faire présenter des projets de loi sur l'équité salariale, les droits des femmes et des homosexuels et la santé et la sécurité au travail. Elle a, par son action, modifié la société néo-écossaise.

Lorsqu'elle a quitté la politique provinciale pour devenir chef du Nouveau Parti démocratique fédéral, en 1995, elle a conservé la même ténacité inspirée par des principes, la même chaleur, le même enthousiasme et le même engagement envers la justice sociale.

Elle me disait récemment que jamais, en 20 ans de vie publique, même pendant les périodes les plus difficiles, elle n'a remis son

choix de vie en question, parce que, dit-elle, il fallait le faire, et que cela peut contribuer à changer les choses.

Cette personne sans peur, franche et indépendante s'est souvent mérité le surnom d'ange de fer. La députée nous aide tous à prendre conscience que nous pouvons changer les choses.

Au nom de mon caucus, au nom de la population de la Nouvelle-Écosse et du Canada, je remercie la députée de Halifax d'agir comme porte-étendard de la justice sociale et d'être l'ange de fer de la vie politique canadienne.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LE TERRORISME

M. Stockwell Day (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les sénateurs américains ont demandé au président Bush de tripler le nombre de gardes à la frontière entre le Canada et les États-Unis. Le commissaire du Service de l'immigration a dit au Congrès aujourd'hui que la frontière canadienne était une source de préoccupation. Les deux côtés s'entendent sur ce point.

Les questions de souveraineté, de sécurité et de libre circulation d'un côté à l'autre de la frontière seraient réglées si nous envisagions sérieusement d'établir un périmètre.

Nous en sommes maintenant au jour 22. Combien de temps faudra-t-il encore au premier ministre pour négocier avec les États-Unis une entente sur l'établissement d'un périmètre de sécurité?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai discuté de la question avec le président américain, qui m'a dit qu'il était très important pour le Canada et les États-Unis de voir à ce que la frontière permette la libre circulation des marchandises entre les deux pays.

Tous mes ministres sont en contact avec leurs homologues aux États-Unis, et aucun problème grave n'a été signalé.

Évidemment, nous voulons la sécurité. Nous avons dit que nous collaborerions avec nos voisins pour assurer la sécurité aux États-Unis et au Canada. Le Parlement du Canada adoptera des lois qui s'appliqueront au territoire canadien.

• (1420)

M. Stockwell Day (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, beaucoup de rapports ont été produits à ce sujet, y compris par les sénateurs américains, qui, soit dit en passant, sont élus.

Un certain nombre de premiers ministres provinciaux et d'associations de chefs d'entreprise ont réclamé l'adoption d'une politique prévoyant l'établissement d'un périmètre continental. C'est donc une occasion pour le premier ministre de prendre une initiative véritablement non partisane qui serait applaudie par tous les Canadiens.

Le premier ministre, ou son délégué, organisera-t-il le plus tôt possible un sommet fédéral-provincial non partisan pour discuter de l'amélioration de la sécurité, de l'établissement d'un périmètre sûr et de...

Le Président: Le très honorable premier ministre a la parole.

Questions orales

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, un jour, le chef de l'opposition demande qu'il y ait plus de gens en poste à la frontière. Le lendemain, il dit qu'il devrait y avoir moins de gens en poste à la frontière. Nous voudrions bien savoir quelle est sa position exactement.

Nous voulons une frontière qui permet la libre circulation des marchandises d'un côté à l'autre. C'est exactement ce dont le président des États-Unis et moi-même avons discuté et ce sur quoi nous nous sommes entendus.

M. Stockwell Day (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous réclamons la même chose chaque jour, soit que le gouvernement prenne certaines initiatives pour accroître la confiance.

[Français]

Monsieur le Président, les premiers ministres des provinces réclament l'établissement d'un périmètre de sécurité nord-américain pour garantir la libre circulation des biens et des personnes, tout en maintenant un maximum de sécurité.

Les gens d'affaires et la population réclament ce périmètre. Qui donc est contre l'idée de mettre sur pied, dès maintenant, un sommet non partisan, pour créer ce périmètre de sécurité avec nos voisins du Sud?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, depuis des années, nous collaborons avec les États-Unis au sujet de nos frontières. Chaque année, il y a des gens qui arrivent aux frontières canadiennes et on les retourne aux États-Unis, parce qu'ils sont indésirables.

Je lisais un article encore ce matin dans lequel on disait que plusieurs personnes qui étaient recherchés ont été retournés à la frontière du Canada, parce que les employés de l'Agence des douanes et du revenu du Canada qui travaillent à la frontière ont fait leur devoir. C'est ainsi que cela fonctionne. Nous collaborons avec les États-Unis.

Mais c'est quoi, leur idée? Certains jours, ils veulent avoir plus de monde à la frontière, et le lendemain, ils ne veulent y voir personne. Ils feraient mieux de se décider.

[Traduction]

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne): Monsieur le Président, au cours des 24 dernières heures, trois personnes ayant des contacts au Canada ont été appréhendées à Cedar Rapids en Iowa, à Massena dans l'État de New York et en Mauritanie. On croit que les trois suspects sont liés à des organisations terroristes ayant peut-être participé aux attentats du 11 septembre.

Même si aucun des 19 pirates de l'air de la tragédie du 11 septembre ne semble être venu du Canada, comment le ministre peut-il continuer à croire que personne d'autre au Canada n'a été mêlé à ce complot?

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je ne peux que citer les faits. Aucune preuve ne permet d'établir un lien direct entre des Canadiens et les événements du 11 septembre.

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il y a quelques autres faits. Nous avons vu des arrestations et des détentions en Allemagne. Des gens ont également été appréhendés en Espagne et au Royaume-Uni. Aux États-Unis, 400 personnes ont été arrêtées. Nous savons également que nombre de ces organisations terroristes sont actives ici même au Canada. À l'exception d'un passager à bord d'un vol à destination de Chicago, il n'y a eu aucune autre arrestation au Canada.

Comment se fait-il que certains présumés terroristes, dont on sait qu'ils ont séjourné au Canada, aient été arrêtés à l'étranger et non ici?

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, est-ce que mon collègue est déçu parce qu'aucune arrestation n'a eu lieu au Canada?

En fait, la GRC et le SCRS collaborent avec le FBI. J'ai abordé cette question hier avec le procureur général des États-Unis. Ce dernier a remercié le gouvernement canadien, le SCRS et la GRC d'avoir participé au mouvement pour la défense de la liberté et de la démocratie en Amérique du Nord. Nous comptons poursuivre dans cette voie.

* * *

● (1425)

[Français]

L'ÉCONOMIE

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, depuis les attentats du 11 septembre dernier, le Bloc québécois a, à maintes reprises, réclamé du gouvernement un plan d'urgence pour soutenir l'économie, mais sans succès.

Face à l'inaction du gouvernement, le Bloc québécois a donc proposé un plan, sans déficit, de cinq milliards de dollars pour stimuler l'économie.

Comme le gouvernement disposera d'une marge de manoeuvre de plus de 13 milliards de dollars d'ici la fin de l'année, est-ce que le premier ministre a l'intention de considérer les propositions du Bloc québécois et d'adopter rapidement un plan afin de faire face au ralentissement de l'économie?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement est certainement prêt à considérer tout ce qui peut aider les Canadiens.

Par exemple, la présidente du Conseil du Trésor a déjà dit qu'elle était ouverte à une accélération du programme des infrastructures, si on pouvait avoir un arrangement convenable avec les provinces.

D'autre part, le ministre des Transports a déjà dit qu'il était pour aider les compagnies aériennes.

Je comprends très bien le désir du chef du Bloc québécois d'aider les Canadiens, mais je peux l'assurer que le gouvernement canadien est en train d'agir.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, je vois que le ministre des Finances est sur la bonne voie. Il reconnaît lui-même, dans les faits, que les mesures déposées l'an dernier étaient insuffisantes.

On n'a qu'à considérer l'argent qu'il faudra mettre dans la défense, la sécurité et l'appui aux transporteurs aériens.

À l'époque, le ministre des Finances ne pouvait pas prévoir ce qui s'est produit, et c'est normal.

Voici ce que je lui demande. Si justement, il est intervenu pour ce qui est de la sécurité, de la défense et de l'aide au transport aérien, est-ce qu'il considère soutenir les entreprises, aider les travailleurs qui subissent les coups directs du ralentissement économique et étendre l'aide à d'autre monde qu'uniquement au transport aérien?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le ministre du Développement des ressources humaines a déjà annoncé des améliorations au programme d'assurance-emploi. C'est directement pour aider les employés.

Questions orales

Mais la question qu'il faut poser, c'est que le député a parlé de surplus de 13 milliards de dollars. Il devra se rendre compte des effets dans les troisième et quatrième trimestres de cette année. J'aimerais bien dire qu'il n'y aura aucun effet sur les surplus, mais malheureusement ce n'est pas le cas.

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, contrairement au ministre des Finances, nous avons pris nos responsabilités et nous avons justement pris en compte le ralentissement économique pour arriver au résultat dont a fait mention notre chef.

Je demande ceci au ministre des Finances. Est-ce qu'il se rend compte que 97 p. 100 des entreprises au Canada sont des PME et qu'elles sont responsables de 80 p. 100 des emplois au Canada?

Ce faisant, est-ce que le ministre des Finances convient qu'en période de ralentissement économique, comme on en connaît à l'heure actuelle, il pourrait prendre des mesures peu coûteuses et efficaces pour soutenir les PME, qui créent 80 p. 100 de l'emploi au Canada, tout en excluant toute perspective de déficit pour la présente année?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, on est certainement conscients de la contribution des PME. C'est pour cela que nous avons un niveau de taxes et d'impôts beaucoup plus bas pour les PME que pour les autres compagnies.

C'est pour cela que, lors du dernier budget, on a amélioré la question de l'impôt pour nos PME. Je peux toutefois dire, parce que j'ai déjà eu des rencontres à ce sujet, que les PME sont les premières à nous dire qu'elles ne veulent pas qu'on retourne en déficit à cause des dépenses.

Lorsqu'on regarde nos chiffres, on voit que c'est exactement ce qu'on veut éviter.

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, dans une période difficile comme aujourd'hui, les PME et les travailleurs sont en droit de s'attendre à un peu plus de sérieux d'un ministre des Finances.

En tenant compte des limites budgétaires auxquelles il fait face et en ne faisant pas de déficit, le ministre des Finances serait-il prêt à donner un peu plus d'oxygène aux PME, qui en ont grandement besoin à l'heure actuelle, en leur donnant un congé de primes à l'assurance-emploi et en imitant Québec—cela ne coûte pas cher—, qui permet de reporter au 31 mars de l'an prochain le paiement de leurs acomptes provisionnels.

Oxygéner l'économie, soutenir les PME et les travailleurs qui ont perdu leur emploi ou qui risquent de les perdre, c'est cela sa responsabilité.

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le député est en train de suggérer qu'on devrait faire ce qu'on a déjà fait. On a baissé les impôts pour les PME. On a aidé les PME, mais je répète encore une fois, les PME sont les premières à nous dire qu'elles ne veulent pas qu'on retourne en situation de déficit à cause des dépenses.

Ce que nous sommes en train de faire, c'est d'éviter justement ce que le député est en train de recommander, c'est-à-dire de retourner en situation de déficit. On ne le fera pas.

* * *

[Traduction]

L'INDUSTRIE DU TRANSPORT AÉRIEN

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. En temps de crise,

les coalitions devraient être cruciales. Le gouvernement a eu tôt fait de se joindre à la coalition internationale pour combattre le terrorisme, mais il n'a tenu aucun compte de la coalition des travailleurs du transport aérien pour faire face à la crise ici au Canada. Des programmes de retraite anticipée sont essentiels pour réduire les pertes d'emplois et le déplacement des travailleurs.

Le gouvernement collaborera-t-il avec la coalition des travailleurs du transport aérien et appuiera-t-il des mesures de retraite anticipée pour stabiliser l'industrie aujourd'hui et éviter les pénuries de travailleurs qualifiés demain?

• (1430)

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, j'ai eu le plaisir de rencontrer les représentants syndicaux hier. Nous avons discuté des problèmes auxquels font face leurs membres appartenant à plusieurs professions différentes.

Nous avons convenu que la première chose à faire, c'est de veiller à ce que l'employeur, les syndicats et le gouvernement parlent des programmes et des services qui existent déjà et s'assurent que les employés qui en ont besoin puissent facilement s'en prévaloir, et c'est ce que nous ferons.

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, nous avons désespérément besoin en l'occurrence d'une approche globale et coordonnée. Il n'est pas acceptable que le gouvernement refille la responsabilité d'un ministère à l'autre ou s'en remette à la prochaine génération pour résoudre le problème. Nous avons besoin d'une réponse coordonnée aujourd'hui si nous voulons créer une industrie stable demain.

Pourquoi les travailleurs sont-ils renvoyés d'un ministre à l'autre? Si le gouvernement peut répondre aux dirigeants de compagnies aériennes, il peut sûrement répondre aux employés des compagnies aériennes.

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, je ne suis pas d'accord avec la députée. Les travailleurs ne sont pas renvoyés d'un ministre à l'autre.

Nous nous sommes rencontrés hier. Les dirigeants syndicaux m'ont exposé leurs arguments. Nous allons les examiner, mais, plus important, il faut veiller à ce que les programmes existants soient offerts à tous et que les Canadiens qui en ont besoin puissent s'en prévaloir facilement. Nous allons veiller à ce qu'il en soit ainsi.

* * *

L'ÉCONOMIE

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC/RD): Monsieur le Président, 20 000 autres mises à pied ont été annoncées aujourd'hui. Les porte-parole américains disent que leur pays est en récession. Or, le ministre des Finances du Canada refuse de présenter un budget.

Le Canada est le seul pays du G-8 à ne pas avoir présenté un budget. Le ministre prétend que la situation est trop incertaine. La réponse à l'incertitude, c'est le leadership, et le leadership actif qui s'impose maintenant, c'est que le ministre présente le budget qu'il a promis.

Le ministre des Finances nous donnera-t-il aujourd'hui la date à laquelle il présentera un budget complet ou s'engagera-t-il à en présenter un avant la fin du mois d'octobre?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais informer le chef du cinquième parti que le budget américain sera présenté en janvier 2002.

Questions orales

Au Canada, le ministre a dit qu'il examinait toutes les options et qu'il ferait, au mois d'octobre, une déclaration sur l'état de l'économie, comme il le fait tous les ans. Si le besoin se fait sentir de modifier certains de nos programmes ou de présenter un budget, nous le ferons. En cette période d'incertitude, il vaut mieux connaître tous les faits avant d'agir.

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC/RD): Monsieur le Président, plus les jours passent, plus le premier ministre devient incroyable.

Nous savons que les Américains...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Calgary-Centre a la parole.

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC/RD): Monsieur le Président, d'une journée à l'autre, il est de plus en plus incroyable.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Le député pourrait peut-être aider la présidence en ne répétant sa question qu'une fois. Je suis capable de l'entendre quand le bruit cesse, mais qu'il répète sa question deux fois ne fait que provoquer une réaction inutile.

* * *

LE TERRORISME

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC/RD): Monsieur le Président, permettez-moi de poser une question au premier ministre à propos de la politique sur le périmètre de sécurité. Nous savons que les Américains sont prêts à négocier sérieusement pour assurer la sécurité. Pour parvenir aux accords dont ils ont besoin, ils ont déjà supprimé les sanctions prises contre le Soudan, l'Inde et le Pakistan. Le moment est donc tout indiqué pour demander que l'administration Bush accepte les solutions canadiennes, y compris sur la façon d'établir un périmètre de sécurité.

Trois semaines après les attentats terroristes, le premier ministre dira-t-il à la Chambre quelles propositions précises le Canada a présentées aux États-Unis? Ces propositions concrétiseraient le périmètre, encourageaient...

• (1435)

Le Président: Le très honorable premier ministre a la parole.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je répète qu'il vaut mieux connaître tous les faits avant d'agir. Je me rappelle qu'en 1979, lorsque le député était premier ministre, il ignorait combien de députés se trouvaient à la Chambre des communes au moment de la tenue d'un vote qui a entraîné la chute de son gouvernement.

Je veux tout simplement dire à la Chambre des communes que nous avons déjà beaucoup collaboré avec les Américains pour assurer la sécurité de l'Amérique du Nord. Hier, le solliciteur général, qui était à Washington, a reçu les éloges du procureur général pour le travail qu'accomplissent la GRC et le SCRS.

M. Vic Toews (Provencher, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le gouvernement tire fierté de son incapacité de trouver des terroristes et laisse aux agences de police américaines le soin d'effectuer le vrai travail. La ministre de la Justice a maintenant refusé de demander à la Cour suprême de revenir sur son apparente décision de tolérer des terroristes étrangers au Canada.

Compte tenu des événements du 11 septembre, pourquoi la ministre a-t-elle refusé de souligner au tribunal en quoi ses décisions

concernant le terrorisme pourraient constituer une menace à la sécurité de tous les Canadiens?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): En réalité, monsieur le Président, si le député fait référence à l'Affaire R et Suresh, qui est maintenant devant la Cour suprême, je souligne que, comme je l'ai indiqué plus tôt ce mois-ci, j'ai réexaminé la question. J'ai analysé le factum que nous avons présenté dans l'affaire Suresh. J'ai demandé l'avis de notre comité du contentieux. J'ai demandé l'avis d'un avocat plaidant chevronné qui a défendu cette affaire pour nous devant la cour.

Le député sait qu'il est rare que la cour accorde même la permission de présenter une nouvelle preuve après avoir entendu une affaire. Après avoir pris en considération tous les faits, je suis arrivée à la conclusion...

Le Président: Le député de Provencher a la parole.

M. Vic Toews (Provencher, Alliance canadienne): Monsieur le Président, au lieu de faire preuve de leadership à la Cour suprême, la ministre de la Justice a tout simplement demandé à la cour de lire les journaux pour se prononcer sur le terrorisme.

Étant donné que la ministre n'est pas disposée à faire part à la Cour suprême des préoccupations des Canadiens en matière de sécurité, pourrait-elle au moins préciser à la Chambre sa position concernant l'extradition des terroristes qui commettent un meurtre?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, il est évident que le député n'a pas lu le factum présenté par le gouvernement du Canada dans l'affaire R et Suresh. S'il l'avait lu, il saurait que nous avons fait un exposé convaincant au sujet des dangers du terrorisme et des raisons pour lesquelles notre pays ne peut devenir et ne deviendra pas un refuge pour les terroristes.

* * *

[Français]

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, on sait qu'année après année, le gouvernement cumule les surplus de plusieurs milliards de dollars en matière d'assurance-emploi.

Or, on a toujours dit que ces surplus, c'était pour les coups durs. C'est un vrai coup dur que vivent les entreprises et les milliers de personnes qui ont récemment perdu leur emploi.

Est-ce que le ministre des Finances ne serait pas bien avisé d'utiliser un peu moins de deux milliards de dollars de ces surplus pour donner congé de cotisations aux employés et aux PME pour les mois de novembre et de décembre, un coup de main pour passer au travers de la crise?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, tout d'abord, le député sait fort bien que les surplus du compte de l'assurance-emploi, c'est de l'argent qui est utilisé pour la santé, pour les programmes d'infrastructures et pour la création d'emplois.

En même temps, il sait fort bien que la ministre du Développement des ressources humaines a déjà annoncé des améliorations substantielles au régime d'assurance-emploi justement pour aider les travailleurs et les travailleuses du Canada.

Questions orales

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, afin de contrer les effets désastreux pour des milliers de personnes, hommes et femmes, victimes des mises à pied, est-ce que le ministre des Finances ne trouverait pas indiqué de prolonger les prestations d'assurance-emploi de 10 semaines supplémentaires pour donner le temps à ces gens de se virer de bord et de trouver un autre emploi?

[Traduction]

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, le système d'assurance-emploi a pour objet d'aider les Canadiens victimes d'un licenciement. Selon notre rapport annuel de surveillance et d'évaluation, le programme fonctionne et répond bien aux besoins des Canadiens. Le député sera peut-être intéressé de savoir qu'environ un seul Canadien sur cinq touche ou épuise toutes ses prestations.

Je souligne que le système est là parce que nous avons apporté des changements. Il sera là pour les Canadiens qui traversent cette période difficile, afin de leur apporter un soutien sur le plan du revenu.

* * *

• (1440)

LE TERRORISME

M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam—Burnaby, Alliance canadienne): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Le terroriste et membre de l'OLP Mahmoud Mohammad, qui a été reconnu coupable d'avoir abattu un avion de ligne, se trouve encore au Canada. Cela illustre à quel point le système canadien est inefficace et faible. Les libéraux ont dénoncé cette situation à l'époque où ils siègeaient dans l'opposition, mais ils n'ont pas encore réussi à la corriger, même s'ils forment le gouvernement depuis huit ans.

La ministre va-t-elle enfin régler ce dossier pour montrer à l'OTAN et au monde entier que le Canada n'est pas un refuge pour les terroristes?

L'hon. Elinor Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, quand je prends connaissance de telles affaires, je partage les mêmes préoccupations et la même exaspération que le député. Bien qu'il me soit impossible de discuter de cas d'espèces à la Chambre, puisqu'il faut protéger le caractère confidentiel de certains renseignements, je peux dire au député que c'est exactement pour ces raisons que nous avons présenté un projet de loi devant simplifier nos procédures et nous permettre d'expulser plus rapidement les indésirables.

Bien que nous défendions la règle de droit et l'application régulière de la loi, nous savons que nous pouvons agir plus rapidement. Toutefois, les députés d'en face ont rejeté le nouveau projet de loi qui nous aurait permis de rationaliser le système actuel.

M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam—Burnaby, Alliance canadienne): Monsieur le Président, ce dossier traîne depuis déjà trop longtemps. La ministre ne peut plus imputer la faute aux tribunaux. Le gouvernement est responsable du cadre juridique à l'intérieur duquel le système doit fonctionner.

Sergio Marchi a déjà déclaré qu'il fallait agir de toute urgence, au lieu de laisser la situation se détériorer lentement. Il n'a toutefois absolument rien fait lorsqu'il était ministre. L'absence de résultats montre bien à quel point les politiques du gouvernement sont désastreuses.

Si la ministre ne peut débarrasser le pays d'un terroriste, comment le gouvernement peut-il prétendre supprimer tous les risques à la sécurité?

L'hon. Elinor Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je le répète, je partage l'exaspération de tous ceux qui croient qu'il nous faut trop de temps pour expulser du Canada ceux qui ne sont pas les bienvenus chez nous. Nous ne voulons pas abriter des criminels ou des individus qui menacent notre sécurité, mais il nous faut respecter la règle de droit. Voilà pourquoi j'ai proposé un projet de loi qui nous permettrait de simplifier nos procédures.

Je tiens à apporter une précision. Lorsque nous avons la preuve qu'un individu présente un risque, nous avons le pouvoir de l'arrêter et de le détenir, et c'est ce que nous faisons.

* * *

[Français]

L'ASSURANCE-EMPLOI

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, les jeunes sont souvent les derniers embauchés et ce sont encore les jeunes qui sont les premiers congédiés, lorsque les compagnies procèdent à des licenciements.

De plus, on exige des jeunes qu'ils accumulent un plus grand nombre d'heures pour toucher des prestations d'assurance-emploi.

Est-ce que la ministre du Développement des ressources humaines ne voit pas dans la situation actuelle une belle occasion pour éliminer ces clauses discriminatoires qui frappent durement les jeunes?

[Traduction]

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, de ce côté-ci de la Chambre, nous ne souhaitons rien faire qui encourage les jeunes à entrer dans le cycle de l'assurance-chômage. Nous voulons plutôt faire en sorte que les jeunes aient des perspectives d'emploi. C'est pour cela que chaque année, par le truchement de notre stratégie d'emploi, nous investissons plus de 400 millions de dollars, plus précisément pour aider les jeunes Canadiens.

Nous savons que les jeunes Canadiens veulent travailler, et c'est la stratégie politique que nous adopterons.

[Français]

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, tous les beaux discours de la ministre ne font pas disparaître la discrimination, et lorsque les entreprises licencient, c'est souvent l'ancienneté qui s'applique, rendant ainsi les jeunes plus vulnérables dans les circonstances.

Est-ce que la ministre ne pourrait pas profiter de la crise actuelle pour poser un geste d'ouverture à l'endroit des jeunes, en facilitant leur accès à la protection du régime d'assurance-emploi et en les traitant sur le même pied que tous les autres travailleurs, quand vient le temps d'obtenir des prestations d'assurance-emploi?

[Traduction]

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, comme la députée le fait remarquer, les jeunes Canadiens sont confrontés à des circonstances uniques. C'est pour cela que nous avons des programmes qui leur sont destinés expressément, afin de les aider à briser le cycle qui les empêche de trouver de l'emploi parce qu'ils n'ont pas d'expérience et d'acquies de l'expérience parce qu'ils n'ont pas d'emploi.

Questions orales

Je répète que 400 millions de dollars sont investis chaque année dans des programmes destinés aux jeunes au Canada, dans le but d'assurer qu'ils ont accès à notre économie et aux perspectives d'emploi qu'elle peut offrir.

* * *

LE TERRORISME

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le gouvernement britannique a saisi pour 88 millions de dollars d'actifs appartenant à des organisations terroristes. Il y a deux semaines, le premier ministre a dit que nous nous en occupions. La semaine dernière, le ministre des Finances a dit que nous pouvions le faire. En réalité, les institutions financières canadiennes n'ont reçu l'autorisation légale qu'il y a deux jours pour non pas saisir, mais seulement bloquer ces actifs.

Ma question est simple: pourquoi le Canada n'a-t-il pas encore de loi lui permettant de saisir les actifs des organisations terroristes?

● (1445)

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit, nous avons le pouvoir de saisir des actifs en vertu du paragraphe 3(2) de la Loi sur les Nations Unies. Si on me signale, à titre de ministre de la Justice, que des actifs ont été bloqués et si cette information établit un lien avec un groupe interdit ou illicite, nous entamerons les procédures de confiscation.

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je vais maintenant offrir à la ministre de la Justice une occasion en or.

En 1999, le Département d'État américain, notre propre ministère de l'Immigration, notre Sénat et notre ministère de la Justice ont dit que FACT était une organisation de façade qui recueillait des fonds pour l'organisation terroriste des Tigres tamouls, le TLET. Pourtant, ce groupe recueille toujours des fonds au Canada.

J'ai une question fort simple à poser à la ministre de la Justice. Vaut-elle inscrire FACT sur la liste des organisations qui ne peuvent recueillir des fonds au Canada?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, c'est le gouverneur en conseil qui peut ajouter des organisations ou des particuliers à la liste des organisations interdites. Si de l'information nous est soumise au sujet de quelque organisation que ce soit, nous l'étudierons et nous prendrons les décisions au cas par cas.

* * *

L'AIDE ÉTRANGÈRE

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain, Lib.): Monsieur le Président, le Pakistan abrite depuis des années des millions de réfugiés en provenance d'Afghanistan. Depuis le 11 septembre, on exige encore plus du gouvernement du Pakistan dont on attend non seulement qu'il accueille d'autres réfugiés mais aussi qu'il se joigne à la lutte contre le terrorisme.

La ministre de la Coopération internationale pourrait-elle dire à la Chambre ce que fait le Canada pour aider le gouvernement du Pakistan à faire face à l'écrasant fardeau des réfugiés afghans et à la grave crise sociale et économique à laquelle il est confronté à long terme?

L'hon. Maria Minna (ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, l'Afghanistan est confronté à une terrible crise sociale et économique. Conscient des difficultés que

connaît le gouvernement pakistanais qui s'efforce d'accueillir un plus grand nombre de réfugiés et de sa volonté de coopération avec la coalition antiterroriste, le gouvernement du Canada a accepté de transformer l'emprunt de 447 millions de dollars que le Pakistan doit à l'ACDI en programmes d'aide sociale d'une valeur de 16 millions de dollars par an. Cela signifie que 16 millions de dollars par an seront utilisés au Pakistan pour réaliser des programmes d'aide sociale.

Je veillerai avec le gouvernement pakistanais et avec mes collègues à ce que cet argent parvienne à la population. En outre, la levée des sanctions me permettra de rétablir l'aide officielle destinée au Pakistan.

* * *

L'ÉCONOMIE

L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Nortel vient de mettre à pied 20 000 autres employés, dont un grand nombre de Canadiens. Cela signifie que, depuis le printemps dernier, presque 70 000 Canadiens ont perdu leur emploi dans les secteurs secondaire et tertiaire, notamment dans les industries de la haute technologie, de l'automobile, de l'aviation, de l'agriculture, de la manufacture et des services.

Quelle est la stratégie du ministre en matière d'emploi? À quel point l'économie doit-elle se détériorer encore pour qu'il se décide à présenter un budget à la Chambre? Si jamais il le faisait, pourrait-il nous dire si les emplois et les mesures pour remettre les Canadiens au travail seront la priorité du gouvernement?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, les emplois sont sans contredit la première priorité. C'est pourquoi, à notre arrivée au pouvoir, nous nous sommes empressés de mettre en oeuvre un plan en vue de réduire le taux de chômage et le faire passer de 11,5 p. 100 à ce qu'il est maintenant.

En fait, les emplois sont toujours la première priorité. C'est ce qui explique que nous avons redressé les bilans, permis à la Banque du Canada de réduire les taux d'intérêt, allégé les impôts, investi dans la recherche et le développement, et c'est pourquoi nous allons continuer dans cette voie.

L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NPD): Monsieur le Président, 70 000 Canadiens ont perdu leur emploi depuis juin, et ce nombre augmente chaque jour. Or, les taux d'intérêt sont en chute libre. Le taux d'escompte est à son plus bas depuis 29 ans. Malgré cela, des millions de Canadiens paient un taux d'intérêt de presque 18 p. 100 sur leurs cartes de crédit et ils ne sont pas en mesure de renégocier ce taux.

Le premier ministre invite les Canadiens à dépenser. Le ministre des Finances pourrait-il dire aux banques canadiennes d'aligner le taux de leurs cartes de crédit sur le taux d'escompte qui est à la baisse? Demandra-t-il aux banques de faire leur part pour stimuler l'économie canadienne?

● (1450)

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, les banques ont réagi sans tarder à la baisse des taux d'intérêt. On a vu les taux hypothécaires baisser radicalement. L'essentiel est de préserver l'intégrité financière du pays parce que c'est ce qui permet à la Banque du Canada puis aux banques de réduire les taux d'intérêt.

Questions orales

Nous sommes au beau milieu d'un ralentissement mondial. Pendant que nous traversons cette période, il faut absolument protéger les Canadiens et nous préparer à occuper le premier rang quand la relance viendra.

* * *

LE COMMERCE

M. Scott Brison (Kings—Hants, PC): Monsieur le Président, la sécurité de notre périmètre est la principale question économique pour le Canada. Nos échanges commerciaux avec les États-Unis s'élèvent à l'heure actuelle à environ 400 milliards de dollars par année. Le Canada ne peut se permettre de se retrouver à l'extérieur de la forteresse Amérique.

Les premiers ministres provinciaux et les dirigeants d'entreprises ont pris l'initiative dans ce dossier. Pour quelle raison le gouvernement fédéral ne fait-il pas plus pour garantir la sécurité de notre périmètre et veiller à ce que les exportateurs canadiens ne soient pas abandonnés à leur sort?

L'hon. Martin Cauchon (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, en fait, le gouvernement a commencé il y a bien longtemps à se pencher sur la question des douanes et du volume du commerce qu'elles avaient à traiter en cette ère de mondialisation. En 1995, le gouvernement a signé un accord sur la frontière commune avec les États-Unis afin de s'assurer de garder cette frontière ouverte au commerce.

En fait, il y a un an et demi, le gouvernement a déposé une toute nouvelle réforme qui apporte une vision bien différente des douanes, le projet de loi S-23. Je serai présent ce soir au comité des finances pour défendre cette vision, qui est une approche équilibrée destinée à offrir à la société canadienne la sécurité tout en faisant en sorte que nos échanges commerciaux avec les États-Unis puissent se poursuivre sans problème à la frontière. C'est ce que souhaite le gouvernement.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC): Monsieur le Président, selon les plus récents chiffres de Statistique Canada, l'industrie agricole a perdu 39 000 emplois au cours de la dernière année. Il s'agit de la plus forte réduction de la main-d'oeuvre dans toutes les industries du secteur de la production de biens. D'autres industries ont perdu des emplois également.

Les ministres de l'Industrie, des Transports et du Développement des ressources humaines ne portent qu'un intérêt de façade aux préoccupations du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Comment se fait-il que le ministre de l'Agriculture soit si satisfait de lui alors que 39 000 emplois ont disparu dans l'industrie agricole?

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je vais rappeler à nouveau au député que dans le cadre des programmes de protection du revenu agricole, les sommes versées par les gouvernements fédéral et provinciaux aux producteurs agricoles cette année seront plus élevées qu'elles ne l'ont été depuis bien longtemps. Elles s'élèveront à plus de 4 milliards de dollars. Cela va certes aider notre industrie agricole.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le gouvernement a montré sa faiblesse,

même en constituant un soi-disant comité de la sécurité. La menace terroriste de contamination des sources d'approvisionnement en eau ou de diffusion de virus mortels est très réelle. Or, le ministre fédéral de la Santé ne fera pas partie du comité, même si ces préoccupations touchant la santé sont d'une importance cruciale pour les Canadiens.

Pourquoi le ministre n'est-il pas l'un des principaux membres du nouveau comité ministériel sur la sécurité?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, la députée doit savoir que les ministres travaillent très étroitement ensemble. Je travaillerai de concert avec le ministre des Affaires étrangères et tous mes collègues du Cabinet. Depuis les horribles événements du 11 septembre, tous les gouvernements examinent d'un oeil très critique leur capacité à réagir à des attaques, qui jusqu'à maintenant demeuraient inimaginables.

Le gouvernement est tout à fait conscient de sa responsabilité. Santé Canada est représenté au comité. Nous ne ménagesons aucun effort pour préparer le Canada à toute éventualité.

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est assurément une question de priorités. Les ministres provinciaux de la Santé ont déjà une bonne longueur d'avance sur le gouvernement fédéral. Ils élaborent déjà leurs propres plans d'intervention d'urgence. Le secrétaire américain à la Santé a récemment fait une apparition à la télévision pour donner l'assurance que son département était prêt à faire face à une attaque terroriste chimique ou biologique. Or, le ministre canadien de la Santé ne fait même pas partie du nouveau comité sur la sécurité créé par le Canada. Si la question est tellement prioritaire, pourquoi le ministre ne fait-il pas partie de ce comité?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, en juillet 2000, Santé Canada a inauguré son nouveau Centre de secours et de services d'urgence. Le centre est dirigé par le docteur Ron St. John, qui est un spécialiste de réputation internationale dans ce domaine.

Depuis 18 mois, il oeuvre à préparer le Canada à toute éventualité. Les événements du 11 septembre nous ont appris qu'il faut faire beaucoup plus et beaucoup plus rapidement. La semaine dernière, nous nous sommes entendus avec les ministres provinciaux sur une liste de mesures à prendre en priorité.

Santé Canada est au travail. Le ministre fait partie de l'équipe. Nous ferons ce qu'il y a à faire.

* * *

● (1455)

[Français]

L'ÉCONOMIE

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, les événements du 11 septembre dernier ont affecté des secteurs particuliers de l'économie, des secteurs vitaux comme l'aéronautique, le tourisme, le transport aérien et le secteur du transport routier.

Le ministre de l'Industrie admet-il que son gouvernement a la responsabilité de soutenir ces secteurs les plus touchés par les événements du 11 septembre?

Questions orales

[Traduction]

L'hon. Brian Tobin (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, on a entendu aujourd'hui des questions concernant l'économie qui n'étaient pas réalistes à mon avis. On a essentiellement demandé au ministre des Finances s'il était responsable du repli économique mondial. Nous savons que le ministre des Finances est puissant, convaincant et excellent, mais on ne peut certainement pas attribuer à un seul ministre canadien le fléchissement de toute l'économie de la planète.

Nous faisons notre travail. Le Canada est en bonne posture. Nous allons traverser la tempête et notre économie va rapidement se redresser car nous avons pris les bonnes décisions.

[Français]

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, c'est justement ce à quoi s'attend la population: que ce gouvernement fasse son travail.

En temps de ralentissement économique, les entreprises ont souvent le réflexe de freiner leurs investissements, notamment en recherche et développement.

Le ministre ne pense-t-il pas que ce serait une bonne idée de mettre en place des incitatifs fiscaux visant à encourager ou à accélérer des investissements qui, autrement, pourraient être reportés à plus tard?

Des voix: Oh, oh!

[Traduction]

Le Président: À l'ordre s'il vous plaît. Nous avons du mal à entendre. Plusieurs conversations se déroulent en même temps semble-t-il.

[Français]

L'hon. Brian Tobin (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, nous avons beaucoup de professeurs de français de l'autre côté de la Chambre.

[Traduction]

Je suis heureux de toute l'aide que j'ai reçue.

Le gouvernement du Canada présentera un budget en temps et lieu et ce budget continuera de préparer l'avenir du pays. Comme on l'a répété à maintes reprises, la sécurité est d'une importance primordiale au Canada de nos jours, mais il importe aussi de continuer à investir dans l'économie canadienne. Le député constatera que c'est exactement ce que nous ferons.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Leon Benoit (Lakeland, Alliance canadienne): Monsieur le Président, l'ambassadeur des États-Unis a indiqué que l'on pourrait demander au Canada de remplacer les soldats américains quittant les Balkans. Le ministre de la Défense s'est vanté hier, dans une lettre ouverte en fait, de ce que les forces armées du Canada étaient en excellente forme, ajoutant qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter.

Si les Américains lui en font la demande, le ministre peut-il dire à la Chambre où il compte trouver ces 2 500 soldats, ce qui est conforme aux engagements pris par le gouvernement dans son propre livre blanc?

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, nous avons accordé aux Américains tout ce qu'ils ont pu nous demander dans le cadre de la campagne contre le terrorisme. Nous avons envoyé plus d'avions de combat à réaction dans le système de NORAD. Nous assurons une collaboration

précieuse en matière de collecte et d'analyse du renseignement. Nous avons fait bénéficier les Américains du vaste éventail de capacités dont nous disposons. Ils sont au courant de tout ce que nous avons. Nous sommes en pourparlers avec eux quant au rôle que nous pourrions tenir.

Le député a parlé de l'ambassadeur des États-Unis. Il a oublié le fin mot du discours prononcé hier par l'ambassadeur, quand celui-ci a dit que, chaque fois qu'on le lui a demandé, le gouvernement du Canada a répondu à l'appel et que les Américains n'ont pas lieu de se plaindre de ce côté-là.

M. Leon Benoit (Lakeland, Alliance canadienne): Monsieur le Président, l'ambassadeur des États-Unis a indiqué que l'on pourrait demander une nouvelle fois au Canada de répondre à l'appel. Je voudrais que le ministre nous dise où il compte trouver ces 2 500 soldats, chiffre qui est déjà en deçà de l'engagement qu'il a pris à cet égard dans son propre livre blanc? Où va-t-il trouver ces militaires?

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, les États-Unis n'ont pas cité de chiffre, que je sache. Ils ne nous ont pas demandé un nombre précis de soldats. Le député se trompe. Je le répète, nous avons déclaré que nous jouerions un rôle clé dans la campagne contre le terrorisme, mais dans différents domaines, et non pas uniquement dans le domaine militaire. Si l'on nous demande de nous présenter au bâton, nous le ferons.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Roger Gallaway (Sarnia—Lambton, Lib.): Monsieur le Président, lors d'une entrevue à la radio de la CBC, le 26 septembre, la ministre de l'Immigration a dit avoir ordonné un contrôle sécuritaire approfondi des arrivants. Elle a déclaré ne pas avoir attendu l'adoption du projet de loi C-11 pour appliquer ce contrôle.

Comme le projet de loi C-11 n'a pas été adopté, la ministre de l'Immigration pourrait-elle nous dire en vertu de quelles dispositions elle prend ces mesures?

● (1500)

L'hon. Elinor Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, après les événements de 11 septembre, j'ai demandé au ministère d'intensifier les contrôles sécuritaires à nos bureaux d'entrée. Il s'agissait d'une question purement opérationnelle, conforme à la loi, qui ne nécessite aucune nouvelle autorité législative.

La loi actuelle prévoit des dispositions interdisant l'accès au système de détermination du statut de réfugié, mais les étapes sont nombreuses et il y a des retards considérables. C'est pourquoi, avec le projet de loi C-11, nous avons simplifié le système de sorte que les personnes qui peuvent demander le statut de réfugié seront identifiées...

Le Président: La députée de Kamloops, Thompson and Highland Valleys a la parole.

* * *

LE MULTICULTURALISME

Mme Betty Hinton (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le premier ministre a refusé hier de présenter des excuses pour les milliers de dollars qui ont été versés en vue de parrainer une conférence qui a permis la tenue d'un discours haineux. Il a dit que les organisations qui avaient reçu ces fonds aidaient les femmes et les enfants victimes de violence.

Affaires courantes

Comment des propos haineux, anti-américains et anti-mâles peuvent-ils aider les femmes et les enfants?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je répète encore une fois que des conférences de ce genre sont très utiles au Canada et que nous ne mettrons pas fin au dialogue social au pays simplement parce qu'une personne a fait un discours horrible que nous condamnons à 100 p. 100.

Nous devons tenir des rencontres de ce genre au Canada et nous...

M. Vic Toews: Mais nous n'avons pas besoin de les financer.

Le très hon. Jean Chrétien: Oui, et cette personne était là, mais la ministre était aussi invitée et elle a prononcé un bon discours sur les mesures que le gouvernement prend à cet égard. Madame le sénateur Pearson, défenseur bien connu des droits de l'enfant, y était aussi, de même que Madame le juge Arbour, alors...

Le Président: La députée de Kamloops, Thompson and Highland Valleys a la parole.

Mme Betty Hinton (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le gouvernement utilise l'argent des contribuables pour financer des groupes d'intérêt particuliers qui minent les valeurs canadiennes. Nous avons vu 80 000 \$ de ces fonds publics être consentis à la conférence de la Résistance des femmes.

Les fonds qui servent à financer des discours haineux contre la civilisation occidentale ne seraient-ils pas mieux utilisés pour assurer la sécurité et la sûreté des Canadiens?

L'hon. Hedy Fry (secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme), Lib.): Monsieur le Président, c'était une conférence de trois jours. C'était un événement d'envergure auquel participaient des universitaires, des représentantes de dix pays différents et des personnes qui ont fait un travail de longue haleine sur cette question. Y prenaient également part des militantes qui ont fait le travail de départ et des gens de la base qui ont présenté les ateliers tous les jours.

Les questions de l'égalité des femmes, de l'exploitation sexuelle des enfants, de la situation économique des femmes, de la violence faite aux femmes et du système de justice pénale devaient figurer dans un rapport visant à élaborer des politiques et des programmes appropriés.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de Son Excellence Makram Obaid, ministre des Transports de la Syrie.

Des voix: Bravo!

* * *

• (1505)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, les leaders à la Chambre se sont consultés, et vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour proposer la motion suivante. Je propose:

Que, le premier item à l'étude pendant les Affaires émanant du gouvernement le jeudi 4 octobre 2001 soit une motion proposée par le leader du gouvernement à la Chambre des communes

Que le rapport du Comité spécial sur la modernisation et l'amélioration des procédures de la Chambre des communes, déposé le vendredi 1^{er} juin 2001, soit

adopté, pourvu que l'amendement proposé à l'article 52(13) du Règlement soit modifié en supprimant les mots «de son parti» et que les recommandations du rapport tel que modifié entrent en vigueur le lundi suivant l'adoption de cet Ordre, et

Que, à 16 heures le 4 octobre 2001, ou lorsqu'aucun député ne désire parler, ladite motion sera réputée adoptée.

Le Président: Le leader du gouvernement à la Chambre a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

Des voix: D'accord.

Le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à deux pétitions.

* * *

[Français]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE**JUSTICE ET DROITS DE LA PERSONNE**

L'hon. Andy Scott (Fredericton, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le quatrième rapport du Comité permanent de la justice et des droits de la personne.

[Traduction]

Conformément à son ordre de renvoi du mercredi 26 septembre 2001, le comité a examiné le projet de loi C-15, Loi modifiant le Code criminel et d'autres lois, et convenu de le scinder en deux projets de loi.

* * *

PÉTITIONS**FALUN GONG**

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition à la Chambre aujourd'hui. Elle m'a été adressée par les organismes Falun Gong-Falun Dafa de partout au pays. Un certain nombre d'électeurs de ma circonscription et des environs d'Edmonton prient le Parlement de faire partie de l'équipe canadienne de sauvetage et de se rendre en Chine afin d'insister auprès des autorités en place pour qu'elles mettent un terme à la torture et aux massacres des adeptes du Falun Gong et du Falun Dafa, et que tous ceux d'entre eux qui sont emprisonnés, de même que Lin Shenli, soient libérés immédiatement.

LE MARIAGE

M. Gerald Keddy (South Shore, PC): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions provenant de groupes différents. La première vient de citoyens du comté de Shelburne et porte sur le projet de loi C-23 de la 36^e législature. Elle vise à clarifier la définition de mariage.

LES POMPIERS VOLONTAIRES

M. Gerald Keddy (South Shore, PC): Monsieur le Président, l'autre pétition, portant quelques centaines de noms, vient des services d'incendie de différentes localités de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. Elle concerne la déduction fiscale de 1 000 \$ promise aux pompiers dans le budget fédéral de 1999, mais qui n'a pas été accordée aux pompiers volontaires, ce que la plupart des gens considèrent comme très injuste.

Je suis très heureux de soumettre cette pétition à votre attention, de la part de pompiers volontaires de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick.

• (1510)

VIA RAIL

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, j'ai aussi une pétition à présenter, de la part de milliers de personnes de la région de Peterborough qui aimeraient que la liaison Toronto-Peterborough de Via Rail soit rétablie.

Les signataires de la pétition estiment que le rétablissement de cette liaison présenterait de grands avantages pour l'environnement: réduction des émissions de gaz à effet de serre, amélioration de la santé grâce à la réduction des émissions de gaz carbonique, réduction des accidents de la circulation et grande amélioration du milieu des affaires, non seulement à Peterborough, mais aussi dans toute la région du Grand Toronto.

Les pétitionnaires sont heureux de la réaction du ministre des Transports à l'annonce faite par Queen's Park de nouveaux investissements dans le transport municipal.

LES TITRES FONCIERS

M. Andy Burton (Skeena, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis fier de présenter aujourd'hui une pétition au nom des habitants de Skeena au sujet de la souveraineté des titres fonciers.

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions soient réservées.

Le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

[Traduction]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, l'avis de motion P-8 portant production de documents, inscrit au nom du député de Calgary-Centre est jugé recevable par le gouvernement sous réserve des conditions stipulées dans la réponse; les documents sont déposés immédiatement.

Initiatives ministérielles

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copies de tous les documents, comptes rendus, notes de service, messages électroniques et procès-verbaux concernant la réunion tenue par le conseil d'administration de la Banque de développement du Canada le 2 juin 1999.

Le Président: Sous réserve des conditions stipulées par le secrétaire parlementaire, plaît-il à la Chambre de considérer la motion P-8 comme ayant été adoptée?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Geoff Regan: Monsieur le Président, je demande que toutes les autres motions portant production de documents restent au *Feuilleton*.

Le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LOI SUR LE SERVICE ADMINISTRATIF DES TRIBUNAUX JUDICIAIRES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 1^{er} octobre 2001, de la motion: Que le projet de loi C-30, Loi portant création d'un service administratif pour la Cour d'appel fédérale, la Cour fédérale, la Cour d'appel de la cour martiale et la Cour canadienne de l'impôt et modifiant la Loi sur la Cour fédérale, la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, la Loi sur les juges et d'autres lois en conséquence, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Robert Lancôt (Châteauguay, BQ): Monsieur le Président, nous parlons du projet de loi portant création d'un service administratif pour la Cour d'appel fédérale, la Cour fédérale, la Cour d'appel de la cour martiale et la Cour canadienne de l'impôt.

Il existe, dans notre système judiciaire, un principe de la plus haute importance, celui de l'indépendance judiciaire. Les tribunaux ont à se pencher sur cet aspect qui vise à renforcer notre système libre et démocratique.

Il en est de même pour les tribunaux. Ceux-ci doivent pouvoir exercer leur mandat d'interprétation des lois, sans avoir à ressentir indûment une pression politique. C'est un des buts de ce projet de loi.

Qu'est-ce que l'indépendance judiciaire? En premier lieu, il ne faut pas la confondre avec l'impartialité des juges. L'impartialité se distingue de l'indépendance en ce que la première vise une prise de décision neutre, sans préjugé, basée uniquement sur les faits présentés au procès. L'impartialité fait en sorte que le juge au procès ne rendra pas un jugement en se basant sur des appréciations subjectives, mais uniquement sur les faits et les témoignages présentés en cour.

Alors que l'impartialité s'exerce envers le défendeur, l'indépendance judiciaire s'exerce envers les branches exécutives et législatives du gouvernement. L'indépendance judiciaire est nécessaire pour éviter que des pressions gouvernementales ou l'apparence de pressions gouvernementales, viennent entacher les décisions des tribunaux.

Initiatives ministérielles

Il suffirait qu'un observateur raisonnable puisse conclure qu'il y ait eu pressions pour qu'il y ait apparence d'ingérence de l'indépendance judiciaire. Ce même observateur pourrait ainsi en déduire que l'impartialité des juges est entachée par la suite d'une pression gouvernementale, et ce, même si ce n'est pas le cas. C'est pourquoi il est important de s'assurer que l'organe administratif des cours de compétence fédérale libère l'organe judiciaire de toute forme d'ingérence.

Il existe plusieurs cas de jurisprudence qui viennent à cette conclusion. Dans les causes *Tobias c. le ministre de la Citoyenneté* et de l'Immigration et *Dueck c. le ministre de la Citoyenneté* et de l'Immigration, la Cour suprême du Canada a précisé qu'il ne faut pas porter atteinte à l'impression d'indépendance que doit donner le pouvoir judiciaire.

De plus, la Cour a indiqué que l'indépendance judiciaire revêt un aspect institutionnel et un aspect individuel. La Cour suprême insiste sur le fait que le pouvoir judiciaire doit non seulement être indépendant dans les faits, mais il doit aussi en donner l'impression. Encore une fois, c'est le critère de l'observateur raisonnable qui importe ici.

Ce critère objectif veut dire que toute personne raisonnable doit pouvoir conclure que les juges sont libres de rendre des décisions, sans aucune possibilité d'ingérence gouvernementale ou de la part d'autres juges. Voilà ce qui importe dans ce projet de loi et ce qui devrait importer dans tous les projets de loi du gouvernement: la protection contre l'ingérence gouvernementale.

Dans l'avant-propos du rapport annuel de 1996 du Conseil canadien de la magistrature, le juge Antonio Lamer, alors juge en chef de la Cour suprême, écrivait que «la qualité de leur avenir est tributaire de la mise en place d'un système judiciaire fondé sur l'honnêteté, l'impartialité et l'indépendance.»

L'honnêteté et l'impartialité sont possibles seulement lorsque l'indépendance est présente. L'indépendance est l'élément de base qui sert à maintenir notre système judiciaire libre de vice et d'ingérence.

Voilà plusieurs années que la magistrature réclame un organisme administratif au soutien du système judiciaire, et non l'inverse. Voilà plusieurs années que la magistrature insiste sur le fait que l'indépendance est possible uniquement s'il y a une apparence absolue d'impartialité et d'honnêteté. Il faut séparer proprement la magistrature des pressions gouvernementales. Il fallait mettre en place un schéma organisationnel séparant véritablement le côté administratif du côté décisionnel.

L'indépendance judiciaire doit se faire par la dépolitisation de l'organisme judiciaire et en démontrant clairement qu'il ne peut y avoir d'ingérence gouvernementale pernicieuse. L'intérêt du public doit primer. Encore une fois, il faut appliquer le critère d'une personne raisonnable.

Lors du congrès international du Conseil des tribunaux administratifs, qui a eu lieu en juin à Québec, la juge Claire L'Heureux-Dubé a confirmé le besoin d'indépendance judiciaire et le besoin d'émancipation des tribunaux devant le pouvoir politique. Voici la preuve que ce projet de loi devient plus qu'essentiel.

• (1515)

La juge L'Heureux-Dubé a ainsi précisé qu'il faut accroître la perception d'indépendance et que chaque juge doit être protégé de pressions indues. Ce sont là des principes fondamentaux qu'il faut non seulement respecter, mais renforcer par la mise en place d'une structure administrative indépendante.

Ce principe est international. Lors de ce même congrès, le juge américain Edwin L. Felner Jr., président de la National Conference of Administrative Law Judges, a dit:

L'indépendance judiciaire, ce n'est pas pour le bien des juges, c'est pour le public qui s'attend à ce que les arbitres soient équitables, impartiaux et qu'ils rendent leurs décisions sans contrainte.

Nous conférons un pouvoir d'interprétation aux juges. Nous devons le respecter et nous devons alors leur donner les outils nécessaires à la réalisation de ces objectifs. Il ne doit y avoir aucune interférence et aucune ingérence dans ce processus décisionnel, je le rappelle, basé sur les faits.

La seule obligation des juges envers le pouvoir gouvernemental est celui d'effectuer leurs tâches de manière extrêmement professionnelle, propre à leur mandat.

Pour qu'un juge agisse de manière extrêmement professionnelle, il ne doit pas être détourné de son mandat qu'est l'interprétation des lois en fonction des faits présentés devant lui. Pour ce faire, l'organisme judiciaire doit aussi être dégagé des tâches administratives et budgétaires. Voilà un autre élément qui pourrait donner apparence d'ingérence par le gouvernement, s'il devait y avoir un contrôle judiciaire par l'entremise du contrôle des finances.

Comme je l'ai dit précédemment, nous conférons aux juges un pouvoir d'interprétation et nous devons, en tant que parlementaires, leur donner les outils nécessaires à l'exercice de cette tâche exceptionnelle. La création d'un organisme administratif doit donc libérer les juges de toute contrainte et leur donner la liberté fonctionnelle, en plus de la liberté institutionnelle, d'accomplir ce pourquoi ils sont nommés, soit de rendre librement des décisions éclairées.

Un des objectifs de ce projet de loi est d'accroître la responsabilité à l'égard de l'utilisation des fonds publics. Encore une fois, la notion de transparence est essentielle à la perception populaire de notre système judiciaire.

Le critère de responsabilité apporte l'assurance d'une apparence d'indépendance de plus aux juges. Le fait que la responsabilité soit attribuée à l'administrateur en chef dégagé les juges d'une source d'influence apparente.

En somme, la mise en place d'éléments renforçant les principes fondamentaux d'indépendance judiciaire est souhaitable et nécessaire pour assurer le fonctionnement adéquat des tribunaux et de tout l'appareil judiciaire.

Tout élément qui vise à assurer la liberté décisionnelle des juges est souhaitable et nécessaire. Tout élément qui vise à éliminer l'ingérence ou l'apparence d'ingérence est non pas souhaitable, mais essentiel et primordial. L'ingérence gouvernementale n'a aucune place ici, ni ailleurs.

Donnons les outils nécessaires au système judiciaire pour assurer l'application libre et démocratique de nos droits.

Tout ce que je peux ajouter maintenant, c'est que le seul problème qu'il pourrait y avoir dans ce projet de loi, c'est la nomination de cet administrateur en chef. Je crois qu'une élection serait souhaitable et que des critères pourraient être établis par le Parlement à cet égard.

Initiatives ministérielles

•(1520)

[Traduction]

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, j'ai un bref commentaire à faire à propos du projet de loi C-30, qui portait auparavant le numéro C-40. Comme les députés le savent sans doute, il s'agit d'un projet de loi visant à créer un service administratif pour la Cour d'appel fédérale, la Cour fédérale, la Cour d'appel de la cour martiale et la Cour canadienne de l'impôt.

La mesure à l'étude a pour principal objectif, sauf erreur, d'améliorer l'efficacité de l'administration de ces tribunaux tout en préservant un équilibre approprié entre l'indépendance judiciaire et la responsabilité financière.

Je crois comprendre qu'à la suite d'un arrêt faisant autorité en matière d'indépendance judiciaire dans l'affaire Valente c. la Reine, la Cour suprême du Canada a elle-même statué que la structure proposée répond au critère constitutionnel de l'indépendance institutionnelle, car il s'agirait certainement de l'un des sujets de préoccupation que les gens pourraient avoir à l'égard du projet de loi.

La mesure à l'étude fait également suite, sauf erreur, à la recommandation d'un ancien vérificateur général qui avait recommandé une fusion complète de la Cour fédérale et de la Cour canadienne de l'impôt en y voyant un moyen de remédier aux pratiques administratives non efficaces qu'il avait identifiées, mais le gouvernement avait décidé de ne pas aller aussi loin. À mon avis, il avait probablement raison de ne pas accepter totalement les recommandations du vérificateur général.

Je pourrais ajouter, dans ce contexte, que je constate parfois, comme je l'ai déjà dit, que le vérificateur général va au-delà de ce qui est exigé et s'engage beaucoup plus loin dans la voie de la formulation et de la recommandation des politiques qu'un vérificateur général devrait le faire à mon avis. Je constate qu'il arrive souvent que le bureau du vérificateur général non seulement identifie les pratiques non efficaces ou les problèmes mais se met ensuite à faire des recommandations, presque à la façon d'un groupe de réflexion politique indépendant. J'ai échangé de la correspondance avec les vérificateurs généraux précédents à ce sujet, mais je ne veux pas exploiter cette veine politique cet après-midi.

Tout ce que je veux dire, c'est que même si le projet de loi est volumineux en termes de pages, l'idée qu'il met en oeuvre est très simple. Plus tôt nous le renverrons à un comité pour l'y étudier, mieux cela vaudra.

M. Vic Toews (Provencher, Alliance canadienne): Madame la Présidente, j'ai remarqué les commentaires du député de Winnipeg—Transcona concernant la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Valente c. la Reine, et bien sûr, la décision plus récente que certains de mes électeurs avaient appelée, au moment où j'étais en politique provinciale, l'affaire des juges rémunérant des juges. Je parle ici de la création d'un pouvoir constitutionnel indépendant qui ne se contenterait pas d'exiger que le gouvernement paie les juges, par décret ou par l'entremise du Parlement, mais qui exigerait aussi que des juges voient à ce que leurs collègues soient payés. C'est dans cette catégorie que mes électeurs ont classé cette affaire. Il y était aussi question d'indépendance institutionnelle des tribunaux.

J'appuie dans l'ensemble le projet de loi, mais je me préoccupe de savoir comment nous verrons à ce que des comptes soient rendus lorsque l'indépendance institutionnelle, et aussi administrative, des tribunaux sera chose faite. Nous, en notre qualité de députés, et le ministre des Finances devons rendre des comptes aux contribuables au sujet des décisions que nous prenons concernant la gestion d'un

ministère. Qu'il s'agisse de questions de défense ou de santé, nous sommes en bout de piste tenus de rendre des comptes.

Ma préoccupation est la suivante. Si nous accordons tout simplement l'indépendance administrative aux tribunaux, et je constate que le projet de loi ne va pas aussi loin, mais c'est vers cela que nous nous dirigeons, et nous devons aborder le problème, qui forcera alors les tribunaux à rendre des comptes concernant l'argent mal dépensé ou le manque d'efficacité?

Selon le rapport du vérificateur général, bon nombre de salles d'audience sont inutilisées à l'heure actuelle. Selon ce document, au sein du système judiciaire fédéral, de 35 à 40 p. 100 des salles d'audience sont utilisées. Par conséquent, on peut dire que, chaque jour, plus de 60 p. 100 des salles d'audience sont inutilisées. On n'a qu'à penser à toutes les dépenses auxquelles correspondent ces salles d'audiences inutilisées.

L'expérience que j'ai vécue à l'échelon provincial et ma participation au système de justice m'ont appris que, par exemple, les tribunaux étaient ouverts une heure par jour, après quoi ils fermaient leurs portes, et le juge regagnait ses quartiers, de sorte que d'autres cours avaient des arriérés parce que cette cour avait un trop grand nombre d'affaires à traiter.

Ce n'est pas vraiment que nous ne voulons pas que la cour soit indépendante afin que la justice soit rendue dans des cas particuliers, mais si nous comptons simplement remettre de l'argent aux cours pour assurer le déroulement de leurs activités, comment faire pour que des comptes soient rendus?

Je me demande si le député a des commentaires à ce sujet?

•(1525)

M. Bill Blaikie: Madame la Présidente, mon collègue de la circonscription de Provencher soulève une question intéressante. Si je me rappelle bien, c'est une question qu'il a déjà eu à traiter, dans une vie antérieure, ou du moins que le gouvernement dont il faisait partie à eu à traiter. Je me souviens, correctement je l'espère, de la controverse au Manitoba lorsque l'administration provinciale de l'époque a pris une décision, je crois que c'était un gouvernement conservateur, au sujet du traitement des juges. Cela a donné lieu à une cause sur l'indépendance de la magistrature. Je crois que c'est le cas dont mon collègue fait mention.

C'est vraiment une question difficile et je ne prétends pas avoir toutes les réponses. Devons-nous créer une enclave administrative absolue qui, au nom de l'indépendance judiciaire, n'a aucun compte à rendre? Ayant déjà procédé ainsi auparavant, dans une certaine mesure, quelle réclamation le gouvernement ou l'ensemble de la société peuvent-ils faire aux tribunaux s'ils estiment qu'ils sont sous-utilisés ou que les fonds publics ne sont pas employés judicieusement? Comment pouvons-nous faire cela sans prêter flanc aux accusations qui ont été portées contre le gouvernement du Manitoba de l'époque précitée et qui ont donné lieu à une affaire judiciaire?

Si le projet de loi est renvoyé au Comité permanent de la justice, cela donnerait peut-être l'occasion d'entendre certains témoignages sur cette question épineuse; l'objectif ne serait pas nécessairement d'essayer d'apporter des amendements à cette mesure législative, bien que cela puisse en découler. Ce serait sans doute une occasion, non pour tenir de longues audiences, mais pour entendre certains témoignages pertinents sur la question. Je conviens avec mon collègue qu'il s'agit vraiment d'une question épineuse.

Initiatives ministérielles

● (1530)

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC): Madame la Présidente, le projet de loi C-30 est une mesure plutôt volumineuse et lourde à appliquer. Il renferme un certain nombre de modifications de forme portant sur l'établissement d'un organisme pour offrir des services administratifs à la Cour fédérale, à la Cour d'appel de la cour martiale et à la Cour canadienne de l'impôt. Essentiellement, le projet de loi modifie la Loi sur la Cour fédérale, la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt et la Loi sur les juges et d'autres lois en conséquence.

Même s'il est volumineux et porte sur la procédure, ce projet de loi est important. Il s'impose si nous voulons simplifier le système très complexe déjà en place. Il s'agit d'une tentative pour regrouper les services administratifs de la Cour fédérale du Canada, de la Cour d'appel de la cour martiale et de la Cour canadienne de l'impôt sous un seul service administratif.

Ce projet de loi fait suite à un certain nombre de choses, y compris, comme on l'a déjà dit, l'intervention du vérificateur général qui a influencé cette mesure, ainsi que l'affaire Valente c. la Reine.

On essaie ici, c'est évident, de parvenir à un équilibre entre l'indépendance du pouvoir judiciaire et la nécessité d'offrir un certain niveau de service. La Coalition PC/RD est en faveur du projet de loi. Il exige qu'on s'attache beaucoup aux détails et cela se fera peut-être, chose plus appropriée encore, au Comité de la justice.

Les deux députés qui m'ont précédé ont parlé du fait qu'on aura la chance au comité de se pencher sur les détails, car on nous rappelle sans cesse que c'est dans les détails que le bât blesse. À de nombreuses reprises, le ministère de la Justice a présenté des projets de loi renfermant toutes sortes de mesures. Lorsqu'on les examine de plus près, on constate qu'il y a souvent des changements assez importants qui passent inaperçus et qui ne sautent pas aux yeux lorsqu'on examine des projets de loi aussi volumineux pour la première fois.

Certaines des autres modifications qui découleront de ce projet de loi portent sur des lois fédérales comme la Loi sur les juges, la Loi sur l'accès à l'information, la Loi électorale du Canada, la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, la Loi sur l'assurance-emploi, la Loi sur l'extradition, la Loi sur l'immigration, la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur la défense nationale, la Loi sur la protection des renseignements personnels, notamment. Il est donc évident que le projet de loi a une portée incroyable. Il touche un certain nombre de lois en vigueur. Les modifications elles-mêmes, même si elles sont de nature administrative, sont très importantes.

La cour sera constituée d'au moins deux sections: la Cour d'appel fédérale et la Section de première instance de la Cour fédérale. Ces modifications, qui touchent la façon dont les cours s'administrent, auront une portée considérable.

Les députés de Provencher et de Winnipeg—Transcona ont parlé de l'indépendance du pouvoir judiciaire et de la question salariale qui est liée à cette indépendance. Le débat sur la capacité des juges de fixer eux-mêmes leur rémunération est très intéressant et souvent empreint d'émotivité. Afin d'ajouter à la controverse, le projet de loi adopté au printemps dernier lie cette question à toute modification future de la structure salariale des députés. La rémunération que toucheront les juges influera sur le traitement que nous recevrons. Cela pourrait, en soi, soulever un débat.

Qu'il suffise de dire que la véritable intention derrière le fait d'accorder une rémunération aux juges et de fixer leur traitement indépendamment du pouvoir politique est d'éviter toute ingérence réelle ou perçue provenant de l'extérieur, que ce soit celle des

instances politiques ou, ce qui serait encore plus néfaste, quoique certains soutiendront que l'influence politique peut être tout aussi néfaste, celle du crime organisé.

Tout porte à croire que la criminalité organisée est en hausse. Elle a manifesté sa présence dans de nombreuses villes un peu partout au pays.

● (1535)

Elle se manifeste avec beaucoup d'audace, comme on a pu le constater récemment dans la ville de Halifax, où les Hell's Angels se sont donné pignon sur rue en affichant leur présence dans la ville au moyen de lumières fluorescentes.

Ces derniers mois, la Chambre a été saisie d'un projet de loi visant à aider la police dans sa difficile lutte contre la criminalité organisée. Il reste encore beaucoup à faire à cet égard. Les ressources, la formation et le perfectionnement des moyens utilisés par la criminalité organisée devraient nous inciter à faire tout ce que nous pouvons pour mettre les ressources nécessaires, notamment par voie législative, à la disposition des représentants de la loi.

Le projet de loi C-30 vise essentiellement à protéger le pouvoir judiciaire contre ce genre d'influence. La criminalité organisée ne se privera pas de tenter d'influencer les décisions des juges. Elle ne se privera pas de tenter de déstabiliser la justice ou de discréditer les juges.

La criminalité organisée a fait montre d'efforts renouvelés et d'audace. On pourrait aller jusqu'à dire que le terrorisme est, en soi, une forme de criminalité organisée plus sophistiquée, quoique souvent de nature idéologique. Les résultats sont ahurissants.

Nous ressentons toujours les effets du 11 septembre. La gravité de ces effets souligne la nécessité d'accorder toute l'impartialité voulue aux juges. C'est une tâche bien difficile. Leur rémunération est souvent un facteur servant à les influencer.

La coalition appuie le projet de loi. Nous estimons qu'il est nécessaire d'apporter des changements notamment dans le domaine de la Loi sur les juges où, ces dernières années, des préoccupations de plus en plus sérieuses ont été soulevées relativement aux éléments accrus d'ingérence et d'influence induite.

Les salaires des juges de la Cour fédérale sont maintenant assujettis à un barème. Nul n'oserait dire que les juges sont sous-payés comparativement à d'autres travailleurs du secteur privé. Pour que l'on puisse attirer les plus brillants juristes et ceux qui sont capables d'administrer le droit dans notre pays, la rémunération des juges doit être proportionnée à la fonction. Cela doit être la principale priorité dans la sélection des juges afin que l'on attire les meilleurs candidats dans la magistrature.

Initiatives ministérielles

Les autres articles de la loi auxquels j'ai fait allusion et qui influent sur la Loi électorale et la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition concernent des modifications visant à simplifier l'administration des deux lois et à la rendre plus efficace.

La Loi sur l'extradition renferme une disposition selon laquelle la Cour fédérale et la Cour d'appel de la province où un individu doit être incarcéré ont le pouvoir exclusif d'entendre les demandes d'examen judiciaire en vertu de la loi faites par suite de la décision du ministre, conformément à l'article 40.

Il y a un changement selon lequel la Cour d'appel peut accorder réparation en vertu d'une disposition de la loi pour le motif que la Section de première instance ou la Cour fédérale du Canada accorde également réparation.

Tous ces articles des nombreuses lois qui sont liés les uns aux autres sont visés dans le projet de loi C-30. Ce dernier a nécessité beaucoup de temps et d'efforts. Il nous tarde d'avoir une occasion égale au Comité de la justice d'examiner le travail du ministre de la Justice. Je suis convaincu que nous pouvons présenter le meilleur projet de loi possible.

● (1540)

M. Werner Schmidt (Kelowna, Alliance canadienne): Madame la Présidente, Je comprends les commentaires du député de Pictou—Antigonish—Guysborough. En sa qualité de membre du Barreau, il sait très bien comment le système judiciaire fonctionne et comment on parvient à des ententes dans le cadre des tribunaux et du système de justice.

Le député n'est-il pas d'accord avec Alex Macdonald, l'ancien solliciteur général ou procureur général de la Colombie-Britannique maintenant retraité? Il avait écrit un essai sur l'évolution du système de justice canadien. Au début de son livre, il porte une grave accusation à l'égard du système de justice. Il affirme même que le Canada ne possède pas un système de justice, mais uniquement un système judiciaire.

Il décrit comment un tribunal est surchargé de causes de toutes sortes. L'arriéré y est tel qu'il est impossible d'y plaider une cause même si le juge a le temps de l'entendre et que la salle est disponible. Par ailleurs, il se trouve dans la pièce voisine un tribunal inoccupé. Il raconte comment les causes ne peuvent être traitées faute de place.

Le député est-il d'avis que ce projet de loi pourrait accélérer les travaux du système de justice pour qu'on puisse entendre les causes avant que les adolescents ne deviennent des adultes?

M. Peter MacKay: Madame la Présidente, je n'ai pas eu le plaisir de lire l'ouvrage de M. Macdonald. Je devrais le lire. Il souligne le besoin pressant d'avoir dans notre pays suffisamment de juges et de salles d'audience, ainsi que suffisamment d'espace, pour entendre les causes.

Les arriérés dans les tribunaux pour adultes ou pour adolescents constituent un problème énorme. Lorsque j'étais avocat de la Couronne, nous nous sommes souvent buté à cette difficulté, particulièrement dans les cas d'actes d'accusation qui aboutissaient à des procès avec jury. L'arriéré entraînait souvent un délai de deux ans. Dans le cas d'un adolescent, un tel délai mine gravement la capacité de déployer les efforts nécessaires de dissuasion et de réadaptation sociale.

Le fonctionnement du système me préoccupe. Le projet de loi vise à simplifier le système et à faire en sorte que les juges soient nommés en temps opportun, pour paraphraser l'expression qu'affectionne la ministre de la Justice.

J'estime également que la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents risque de poser un énorme problème. Nous pourrions construire de nouvelles salles d'audience et nommer des juges. Pourtant, l'autre endroit est saisi d'un projet de loi plus compliqué que la Loi de l'impôt sur le revenu. Il est si compliqué, encombrant, ingérable et inapplicable qu'il entraînera un cauchemar administratif. Les associations locales du Barreau d'un bout à l'autre du pays se frottent les mains en attendant l'adoption de ce projet de loi.

D'une part, par le projet de loi, le gouvernement tente de simplifier le système de justice. D'autre part, le ministère de la Justice a élaboré le projet de loi C-7 pour tenter de remplacer la Loi sur les jeunes contrevenants, ce qui bousillera le système.

Le député a tout à fait raison. Des adolescents seront prêts à recevoir leur pension avant d'avoir pu passer par le système de justice pénale pour les adolescents. Il est plutôt incongru que le ministère de la Justice puisse parfois aller tellement à contre-courant et laisser le système de justice mal ficelé, au détriment des Canadiens.

● (1550)

M. Vic Toews (Provencher, Alliance canadienne): Madame la Présidente, j'accueille avec satisfaction les commentaires du député de la coalition. Je suis heureux de participer au débat concernant le projet de loi C-30, Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires.

Le projet de loi prévoit le regroupement de tous les services administratifs de la Cour fédérale du Canada, de la Cour d'appel de la cour martiale et de la Cour canadienne de l'impôt sous un unique Service administratif des tribunaux judiciaires. Il prévoit la création du poste d'administrateur en chef du Service administratif des tribunaux judiciaires, ainsi que la création d'une Cour d'appel fédérale distincte, et il fait passer le statut de la Cour canadienne de l'impôt à celui d'une cour supérieure.

Le projet de loi C-30 est la réaction du gouvernement au rapport présenté en 1997 par le vérificateur général et intitulé «Rapport sur la Cour fédérale du Canada et la Cour canadienne de l'impôt». Le rapport traitait de la régionalisation et de la fusion possible de la section de première instance de la Cour fédérale et de la Cour canadienne de l'impôt, ainsi que du regroupement de leurs services de soutien administratif. Le rapport présentait aussi les résultats d'une vérification des services du greffe des deux cours.

Le député de Winnipeg—Transcona être préoccupé du fait que le vérificateur général s'orientent vers ce qu'il a qualifié d'initiative stratégique. J'accueille favorablement ce genre d'initiative de la part d'un fonctionnaire. Les députés obtiennent ainsi un plan et une suggestion clairs. En bout de piste, il revient toujours aux députés de déterminer s'ils acceptent ou non la recommandation.

Le projet de loi C-30 ne donne suite qu'à la recommandation de regrouper les services administratifs des deux cours, bien que certains puissent y voir un premier pas vers une fusion totale dans l'avenir.

Initiatives ministérielles

Les arguments en faveur du regroupement proposé des services administratifs dans le projet de loi C-30 semblent être raisonnables et judicieux. Le principal souci évoqué par le vérificateur général tenait au fait que des améliorations importantes s'imposaient sur le plan de la rentabilité du greffe de la cour.

Au nombre des problèmes cités figuraient la piètre planification des installations, le manque d'informatisation et le fait que le nombre de salles d'audience était supérieur aux besoins réunis de la Cour fédérale et de la Cour de l'impôt.

En ce qui concerne l'excédent de salles d'audience, le vérificateur général notait simplement ce que la majorité des membres du Barreau disaient depuis des années. La reconnaissance de cet état de fait dans le rapport constitue une étape importante qui nous permet maintenant d'aller de l'avant.

Dans le rapport, on a examiné les installations des deux cours en vue de déterminer si elles faisaient l'objet d'une planification ou d'une utilisation efficace. Le vérificateur général a conclu que les deux cours avaient un excédent de salles d'audience et que le taux d'utilisation de ces salles était faible. Selon des données de 1993 à 1995, le taux d'utilisation des salles d'audience de la Cour fédérale était d'environ 21 p. 100.

● (1555)

Les autres utilisateurs ont représenté environ 16 p. 100 de l'utilisation totale des salles d'audience, qui n'a été que de 36 p. 100. L'utilisation, par la Cour de l'impôt, de ses propres salles d'audience a été légèrement plus élevée, soit de 35 à 38 p. 100, avec une utilisation totale d'entre 37 et 41 p. 100.

S'il s'agissait d'une entreprise privée tenue de rendre des comptes à ses actionnaires, ces derniers congédieraient le conseil d'administration. En l'occurrence, nous devons rendre des comptes, et pas seulement à des actionnaires, mais aux électeurs du Canada. Face à un problème aussi criant, il faut agir.

Encore une fois, cela illustre la crainte que j'ai exprimée tout à l'heure. Je n'ai rien à redire sur le regroupement des salles d'audience, sur les responsables ou sur les mesures visant à améliorer l'efficacité. Je crains que, si rien ne change, il est inévitable qu'un jour les juges seront les seuls responsables de l'utilisation des salles d'audience. En tant que responsables des fonds publics, comment pourrions-nous demander aux juges de rendre des comptes, si nous leur laissons cette responsabilité?

Étant donné le taux d'utilisation actuel, je suis d'avis que la plupart des juges diront qu'ils n'auront pas de mal à faire mieux que nous. Je dirai donc qu'en tant que parlementaires, et je m'adresse surtout aux députés du gouvernement, nous n'avons rien fait pour favoriser l'efficacité à cet égard. C'est peut-être une excellente raison de dire que le gouvernement n'a rien fait pour encourager l'efficacité et que les tribunaux devraient s'en charger. J'ai un meilleur plan auquel pourront participer les députés de ce côté-ci lorsqu'ils occuperont les banquettes ministérielles, mais ce plan doit attendre quelques années encore.

Dans son rapport, le vérificateur général soutient que le regroupement des salles d'audience et des locaux des greffes pourrait engendrer des économies appréciables, pouvant atteindre un million de dollars seulement en frais de location. Le vérificateur général croit aussi que des économies de plusieurs millions de dollars seraient possibles si l'on donnait suite à toutes les recommandations formulées dans son rapport.

Jetons un coup d'oeil sur les recommandations du rapport sur le regroupement des services administratifs de la Cour fédérale, Section de première instance, et la Cour canadienne de l'impôt.

Le rapport recommande le regroupement des services généraux, qui permettrait des économies de 600 000 \$ par an. Selon le rapport, si les greffes étaient regroupés, il serait beaucoup plus facile d'améliorer la planification et l'utilisation des ressources, de même que de mieux planifier les centres judiciaires fédéraux qui répondraient aux besoins des cours, ainsi que des commissions et des tribunaux fédéraux.

Évidemment, bon nombre des questions abordées dans le rapport du vérificateur général ne sont pas nouvelles en ce qui concerne les deux cours en question. Ces cours avaient déjà fait leurs grands nombres des recommandations du vérificateur général.

Dans le cadre des différents examens des programmes gouvernementaux entrepris en 1994, les activités de la cour fédérale ont été examinées. Il est ressorti une recommandation invitant le gouvernement à envisager de consolider les responsabilités judiciaires aujourd'hui confiées à différents tribunaux et différentes cours.

On a également recommandé que soit envisagée la fusion de la cour fédérale avec la cour de l'impôt et étudiées les différentes situations dans lesquelles il serait plus indiqué de confier à une juridiction de première instance les responsabilités aujourd'hui dévolues aux conseils et aux commissions, par exemple.

Il a également été recommandé au gouvernement d'envisager de consolider les services administratifs de la Cour suprême du Canada, de la Cour fédérale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt, ainsi que des commissions, des conseils et des tribunaux quasi-judiciaires.

● (1600)

On estime qu'une telle consolidation supprimerait les doubles emplois et permettrait d'harmoniser les politiques et les procédures concernant notamment les effectifs, les finances, la sécurité, l'administration et la technologie de l'information.

Bien que le projet de loi propose de consolider uniquement les services administratifs des deux cours, initiative qui ne susciterait pas beaucoup d'opposition de la part de chacune d'elles, comme je l'ai dit un peu plus tôt, à mon avis, cela pourrait être considéré comme un premier pas vers une fusion totale des cours.

Bien que la consolidation des services administratifs des cours, tel qu'indiqué dans le projet de loi, soit une solution raisonnable aux nombreux problèmes énoncés par le vérificateur général, une fusion totale se révèle beaucoup plus litigieuse. La cour de l'impôt et les avocats comparaisant devant cette cour sont réputés fortement opposés à une fusion. Ceux qui travaillent pour la Cour de l'impôt estiment que celle-ci risque de perdre son efficacité du fait d'une fusion et maintiennent que l'audience des affaires fiscales doit être faite devant une cour spécialisée.

La cour d'impôt compte effectivement des juges hautement spécialisés, et les avocats qui y comparaissent la considèrent à la fois efficiente et efficace.

La Cour de l'impôt soutient également que la plupart des problèmes importants dans les services de greffe concernent la Cour fédérale et non la Cour de l'impôt. Selon elle, les délais d'audition des causes fiscales augmenteraient s'il y avait fusion avec la Cour fédérale. De plus, lorsque les juges de la Cour de l'impôt ont accepté leur poste, il était entendu qu'ils auraient à juger essentiellement des affaires fiscales. Ils pourraient considérer une fusion qui les amènerait à juger d'autres questions comme un manquement à l'entente.

Des fiscalistes ont dit que, au strict minimum, il fallait des juges qui ont l'expérience du droit fiscal pour entendre les causes et que, si ces tribunaux étaient fusionnés, il faudrait créer une division fiscale distincte. L'idée ne me semble pas radicale. Cela s'est fait dans d'autres tribunaux, au niveau des cours supérieures provinciales. Par exemple, nous pouvons avoir un tribunal judiciaire général avec une division spécialisée en droit de la famille. Je n'y vois rien de mal. Nous pourrions respecter cette spécialisation et conserver la souplesse nécessaire pour que les tribunaux et les salles d'audience soient utilisés plus efficacement.

Cependant, beaucoup d'avocats soutiennent aussi que les juges de la Cour de l'impôt travaillent déjà à pleine capacité. D'après eux, la productivité ne fait pas problème, comme cela pourrait être le cas à la Cour fédérale, au dire de certains.

Actuellement, les services administratifs des divers tribunaux sont indépendants les uns des autres. Le projet de loi crée le poste d'administrateur en chef, qui aurait le rang et le statut d'un administrateur général de ministère. On ajouterait ainsi un niveau de plus à l'appareil bureaucratique, ce qui est préoccupant.

En outre, le juge en chef de la Cour de l'impôt, lorsqu'il a passé en revue le rapport du vérificateur général, n'a pas accepté tous les calculs qui tendaient à montrer la nécessité d'une plus grande efficacité par rapport aux coûts, pas plus que les méthodes employées pour définir les avantages possibles d'une fusion.

Voilà ce que j'avais à dire. Je suis prêt à poursuivre l'étude du projet de loi, mais il y a encore beaucoup de travail à faire sur ce texte.

• (1605)

M. Werner Schmidt (Kelowna, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je remercie mon collègue de Provencher de la savante analyse qu'il vient de faire du projet de loi C-30.

Compte tenu de son expérience à titre de procureur général et de sa précédente carrière d'avocat membre du barreau, j'aimerais qu'il nous dise s'il est d'accord avec les commentaires d'Alex MacDonald, le procureur général de la Colombie-Britannique, relativement à la loi prodigue au sein du système judiciaire du Canada. Il a dit que la loi prévoit que la période de temps nécessaire pour régler un dossier dépend directement de la somme d'argent et du temps qu'on est prêt à y consacrer.

Le vérificateur général nous a démontré qu'à l'heure actuelle, un peu moins de la moitié des tribunaux sont occupés par des juges et des avocats étudiant une cause. Tout ce processus est inefficace. Les juges et les avocats ont d'ailleurs dû faire preuve de beaucoup d'ingéniosité pour faire passer le taux d'occupation à 50 p. 100, parce qu'il serait clairement plus intéressant pour eux d'avoir accès à un espace libre et indépendant comme il pourrait l'être.

Le vérificateur général nous a présenté un point de vue bien intéressant. Il a réussi à dénicher un point qui semblait clair pour tout le monde, mais en même temps, tous ces gens avaient un intérêt matériel à ce que personne ne le découvre.

Initiatives ministérielles

Le député pourrait-il nous faire part de ses commentaires sur la loi prodigue et sur l'intérêt matériel que ces personnes peuvent avoir à ce que l'espace qu'il veulent mais dont il pourraient ne pas avoir besoin soit disponible dans le secteur public?

M. Vic Toews: Madame la Présidente, le principe de la justice prodigue, celle où les affaires et leur dénouement traînent plus ou moins longtemps selon l'argent disponible, est parfaitement exact. Les poursuites en justice sont très coûteuses. Il faut avoir de l'argent pour pouvoir alimenter les procédures judiciaires. Selon la bonne volonté ou le manque de bonne volonté de certaines parties, il arrive que le temps des tribunaux soit gaspillé.

En toute honnêteté, je dois dire que de nombreux juges de première instance devant lesquels j'ai plaidé ont reconnu le problème. Ils ont essayé de faire quelque chose à ce sujet. Ils n'aimaient pas que certains abusent du système de justice. Ils n'aimaient pas que des avocats leur fassent perdre leur temps. Les juges de première instance ont toujours craint cependant que, s'ils coupaient court aux arguments peu sérieux, leur décision soit ensuite renversée en appel sous prétexte qu'ils auraient refusé un procès équitable à l'avocat ou au particulier visé.

J'ai remarqué que les juges se sont montrés plus tolérants en ce qui concerne les observations faites, leur durée et le temps mobilisé par l'affaire, non pas parce qu'ils ne reconnaissent pas le problème au niveau de la première instance, mais parce qu'ils craignent que leur décision ne soit renversée par un tribunal d'appel qui ne vit pas directement et quotidiennement ce genre de situation et qui ne voit pas que le problème prend de l'ampleur. C'est un problème grave.

Lorsque j'étais ministre de la Justice dans un gouvernement provincial, nous avons tenté un certain nombre de choses pour améliorer l'efficacité des tribunaux et l'utilisation qui en est faite. Il était extrêmement difficile d'obtenir des faits et des données à ce sujet. Les greffiers qui répondaient à un sous-ministre ou à moi tenaient des registres sur l'utilisation qui était faite des tribunaux, mais les juges leur interdisaient de nous communiquer ces renseignements. Après une longue bataille en règle, j'ai fini par obtenir certaines de ces données.

Ce qui en est ressorti essentiellement, c'est que, même au sein de nos tribunaux provinciaux qui sont considérés comme les battants de notre système de justice, les tribunaux ordinaires où 90 p. 100 des causes sont entendues, ceux-ci étaient en fonction de trois heures à trois heures et demie par jour, en moyenne. Cela m'a révélé l'existence d'un problème que je n'arrivais pas à définir précisément.

Je crains fort qu'en privilégiant le principe de l'indépendance des administrateurs de tribunaux, la très mince marge de manoeuvre qu'ont actuellement les élus pour exiger des comptes disparaîtra complètement. C'est ce que je crains.

Je partage certaines des inquiétudes du député, mais je ne pointerais pas nécessairement du doigt les juges des tribunaux de première instance à cet égard. En général, ils font de l'excellent travail en tentant de faire avancer les dossiers.

• (1610)

M. Werner Schmidt (Kelowna, Alliance canadienne): Madame la Présidente, nous sommes saisis d'un projet de loi intéressant. Il s'agit probablement de l'un des projets de loi les plus simples et les plus incontestables que nous ayons vu depuis fort longtemps. Il simplifie ce qui semble logique: placer ces tribunaux sous une entité unique sous la gouverne d'un administrateur en chef. C'est une idée inspirée.

Initiatives ministérielles

L'homme d'affaires et l'administrateur que j'ai été dans une autre vie estiment cela on ne peut mieux avisé. Il était temps que quelqu'un ait une idée comme celle-là. Le vérificateur général a dit que cela aurait du bon, et il a raison. À première vue, cette partie est fort bien inspirée.

Pour le bénéfice de nos auditeurs, j'indiquerai exactement quelles sont les quatre tribunaux qui seraient placées sous une entité administrative unique. Il s'agit de la Cour fédérale, de la Cour d'appel fédérale, de la Cour d'appel de la cour martiale et de la Cour canadienne de l'impôt.

Nous savons tous qu'il y a une bureaucratie d'entreprise dans le monde. Il y a des bureaucrates d'entreprise dont la fonction semble être d'augmenter le nombre d'employés de l'administration. La structure salariale est ainsi faite que plus un administrateur a d'employés sous sa gouverne, meilleur est son salaire, et bien sûr plus il a de responsabilités, plus le volume de travail augmente.

Nous avons créé une méga-entité administrative dont l'administrateur en chef a l'un des emplois les plus agréables qui soient. Sa tâche consiste à dire aux juges qu'ils ne peuvent utiliser telle ou telle salle tel ou tel jour. Il a un pouvoir incommensurable. L'administrateur en chef peut indiquer aux juges, qui à toutes fins utiles sont ses supérieurs, où aller exercer leur art.

J'exagère. Je badine un peu, mais j'ai la certitude que ce type de chose arrive. Mon collègue a soulevé un point réel lorsqu'il a parlé de l'indépendance. La façon dont le gouvernement formule l'objet du projet de loi est significative. L'objet du projet de loi est ainsi défini, et je cite:

La présente loi a pour objet:

a) de favoriser la coordination au sein de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour d'appel de la cour martiale et de la Cour canadienne de l'impôt et la coopération entre elles, pour faciliter la prestation à celles-ci de services administratifs efficaces;

Voici la partie importante. La présente loi a aussi pour objet:

b) d'accroître l'indépendance judiciaire en chargeant un organisme indépendant du gouvernement du Canada d'assurer les services administratifs des tribunaux et de confirmer le rôle des juges en chef et des juges en ce qui concerne l'administration des tribunaux;

c) d'accroître la responsabilité à l'égard de l'utilisation des fonds publics pour l'administration des tribunaux tout en réitérant le principe de l'indépendance judiciaire.

Il y a là trois questions en jeu: l'indépendance, la responsabilité et pas seulement l'indépendance par rapport aux juges mais aussi l'indépendance par rapport au gouvernement du Canada. L'appareil judiciaire devrait être indépendant par rapport au gouvernement du Canada. N'est-ce pas intéressant? Je ne sais pas très bien comment un juge interpréterait cela. Finalement, les tribunaux sont créés par une loi. Or, c'est le gouvernement du Canada qui fait les lois. Nous les faisons ici.

Dans un sens, nous voulons que les juges soient indépendants quand ils interprètent les lois. Dans un autre, les juges devraient, dans l'interprétation des lois, tenir compte de l'intention du Parlement au moment de l'adoption de la loi. C'est ce qu'ils devraient faire. Je veux que les juges soient indépendants et qu'ils ne soient pas influencés par les caprices politiques du jour de l'adoption d'une loi. En revanche, je veux qu'ils sachent quelle était l'intention de la loi.

Quand la Constitution et la Déclaration canadienne des droits ont été adoptées, le Parlement du Canada a apporté certaines précisions. La Cour suprême a vu dans ces dispositions certaines interprétations et des définitions qui n'avaient jamais été dans l'intention de la Chambre des communes.

● (1615)

Cela signifie que les juges profitent d'une indépendance non seulement pour ce qui a trait à l'interprétation des lois, mais aussi pour dire au Parlement ce qu'il aurait dû faire, à leur avis. De nos jours, les juges au Canada ont un pouvoir qu'ils ne devraient pas avoir.

On pourrait penser que je pousse un peu trop. Je ne crois pas. J'ai des preuves à l'appui. Il faut faire attention quand on examine ce genre de mesures législatives, qui semblent tellement inoffensives en surface. On devrait essayer de déterminer les retombées qu'elles pourraient avoir si elles étaient adoptées.

Il est intéressant de constater que le vérificateur général a non seulement recommandé la création d'un organisme qui réunirait les services administratifs des tribunaux sous un même toit, mais qu'il a aussi laissé entendre que certains tribunaux devraient être fusionnés. Mon collègue a dit que certains s'opposaient à une fusion.

J'ai parlé plus tôt d'entrepreneuriat bureaucratique. L'une des lois de ce phénomène est que personne ne doit jamais s'accaparer les pouvoirs de l'autre ou réduire le nombre de personnes sous la supervision de l'autre. Les bureaucrates sont frappés d'anathème.

Est-ce à dire que les bureaucrates sont de mauvaises personnes? Jamais de la vie. Ce sont des gens merveilleux. Ils nous aident beaucoup. Il serait terrible que les bureaucrates ne veuillent pas conserver jalousement leurs postes. Ils sont mieux de le faire, autrement que font-ils ici?

Par contre, je voudrais que les bureaucrates soient francs et honnêtes. En parlant de son expérience en politique provinciale, le député a indiqué qu'il était difficile d'apprendre des personnes travaillant sous sa responsabilité comment on utilisait l'espace qui avait été payé.

Je ne blâme pas ces gens de faire quelques difficultés, mais il y a quelque chose qui ne tourne pas rond dans le système lorsqu'il est aussi difficile de connaître la vérité. Il nous faut reconnaître cela en tant que société. Et il nous faut aussi le reconnaître à la Chambre des communes.

Je mets de côté le projet de loi C-30 pour quelques minutes pour parler de l'opportunité de sa présentation. Les Canadiens sont voisins des États-Unis d'Amérique. Il y a vingt-deux jours, nous avons été témoins d'une horrible tragédie. Des terroristes ont tué des innocents. Aujourd'hui, le gouvernement et la Chambre nous demandent de nous pencher sur une mesure législative visant à rationaliser les services administratifs de nos tribunaux plutôt que d'examiner un projet de loi pour contrer le terrorisme. Je m'interroge sur l'à-propos de ce choix. Comment cette mesure législative peut-elle s'avérer plus importante que la tragédie du 11 septembre?

Ce qu'il faut dans le contexte social actuel, c'est un engagement à l'égard de l'honnêteté et de la vérité, en plus de la reconnaissance du fait que le terrorisme n'est pas engendré par la pauvreté. Le terrorisme ne vient pas du fait qu'une personne n'a pas obtenu ce qu'elle voulait. Le terrorisme prend naissance dans le cœur de celui qui veut tuer et détruire, quel que soit le motif. Le mal est présent dans le monde. C'est le mal qui engendre le terrorisme. Les meilleures lois au monde ne peuvent prévenir le mal. Au mieux, elles peuvent peut-être le faire reculer un peu pour qu'il ne revête pas toute sa force potentielle.

Initiatives ministérielles

Mon collègue de la coalition a fait mention de l'établissement des Hell's Angels à Halifax. Le groupe avait placé une affiche sur la devanture de son local pour signaler sa présence. Pour l'instant, nous ne pouvons qualifier ce groupe de terroriste. Quoi qu'il en soit, on se demande ce que se passe dans le coeur des gens qui forment des groupes dans le but précis de défier la loi?

• (1620)

Que se passe-t-il dans la tête d'un juge quand il prononce une peine insignifiante contre des gens qui ont délibérément et de manière organisée cultivé de la marijuana? En leur imposant une peine de 5 000 \$, le juge ne fait que leur taper sur les doigts. Les gens ainsi mis à l'amende se moquent du juge en disant que c'est un permis d'entreprise fort coûteux, et ils poursuivent leurs activités.

Il fut un temps où les policiers et les juges qui trouvaient ces gens-là coupables confisquaient le matériel qu'ils avaient utilisé pour cultiver de la marijuana, ou pour toute autre activité criminelle. Ils ne peuvent plus le faire maintenant.

Mais que s'est-il donc passé? Qu'est-il arrivé à nos écoles? Personne ne semble plus se préoccuper que les élèves trichent ou non. Certes, nous disons aux élèves qu'ils n'ont pas le droit de tricher, mais les enfants retournent à la maison et disent que tout le monde le fait. Qu'est-ce qui ne va pas quand les élèves ne sont pas enclins à se dépasser parce qu'ils ne sont pas encouragés à le faire? Ils n'y vont pas de leurs meilleurs efforts.

Nous devons insister sur la vérité, l'honnêteté et l'intégrité pour édifier et renforcer la société. C'est la plus puissante arme contre le terrorisme que l'on puisse trouver.

Cela signifie-t-il qu'il ne faut pas avoir une bonne loi contre le terrorisme? Bien sûr que non. Toutefois, nous devons également inviter les parents, les enseignants, les députés et tous les dirigeants du pays à instiller dans le coeur et l'esprit des gens qu'il est important d'adopter de bonnes lois, d'y obéir et de veiller à ce que nos enfants en fassent autant.

Nous devons nous assurer que le projet de loi C-30 atteigne son objectif qui consiste à assurer l'indépendance des juges. C'est ce que nous devons faire. Cependant, tout dépendra des juges qui ont le coeur à la bonne place. Tout dépendra des administrateurs qui ont le coeur à la bonne place. Les juges appelés à interpréter le projet de loi C-30 et à l'appliquer devront rester fidèles à l'objectif de la loi.

M. Ted White (North Vancouver, Alliance canadienne): Madame la Présidente, j'ai écouté les propos du député et j'y vois deux grandes préoccupations. Premièrement, même si le regroupement des services administratifs des divers tribunaux se soldait par une plus grande efficacité et des économies, l'aspect bureaucratique de tout cela et le fait que les emplois seront probablement préservés signifient que nous pourrions simplement transférer les coûts à un autre secteur gouvernemental sans faire la moindre réduction. N'est-ce pas là une des préoccupations du député?

Deuxièmement, même si les tribunaux étaient gérés d'une manière plus efficace, le projet de loi ne ferait rien pour améliorer leurs décisions. Le député a cité la menace terroriste actuelle et la décision rendue récemment par un tribunal qui rend pratiquement impossible d'expulser des terroristes.

Cela m'a fait penser à une affaire survenue dans North Vancouver. Il y a quelque temps, j'ai reçu un fax d'un de mes électeurs, M. Alastair Ritchie, qui me rappelait le cas d'un homme qui contrefaisait des passeports. Nous voulions que cet homme soit expulsé, mais il vit toujours dans North Vancouver. Cette histoire me revient tout

juste à l'esprit. L'homme a été reconnu coupable il y a trois ans et le juge l'a condamné à une peine de six mois avec sursis.

On se demande ce qui peut se passer dans la tête d'un juge qui impose une telle peine. Le député parle d'obligation de rendre des comptes. Or, j'ai critiqué ouvertement le juge en question. Ce dernier m'a téléphoné et invité à déjeuner, notamment pour m'expliquer ce qui se passe au tribunal.

Au cours du déjeuner, il a tenté de justifier l'imposition d'une peine de six mois avec sursis à un individu qui contrefait des passeports. Je lui ai dit qu'au bout du compte, il était devenu blasé et insensible, et n'était plus au courant des valeurs de la collectivité.

Le député convient-il avec moi que le projet de loi ne modifiera pas les décisions des tribunaux? Ne pense-t-il pas que le gouvernement devrait déposer des projets de loi significatifs qui cernent bien les problèmes, au lieu de tourner autour du pot comme il le fait habituellement face aux questions administratives?

• (1625)

M. Werner Schmidt: Madame la Présidente, mon collègue de North Vancouver a très bien compris ma déclaration. Il comprend exactement ce que je veux dire.

On allègue que le regroupement des cours en une entité unique permettrait de réaliser des économies entre 600 000 \$ et un million de dollars. Intéressant. Cela peut être vrai ou pas, mais rien ne permet de savoir qu'il en serait ainsi.

Bien qu'Alex Macdonald parle du système de justice assujéti à la loi de la prodigalité, celle-ci s'applique aussi dans le système administratif lorsqu'on augmente l'activité d'un bureau donné de manière à épuiser tout le temps dont disposent les employés. Quand on demande aux gens combien de temps ils passent au bureau, ils répondent parfois qu'ils y passent six heures. La question est de savoir ce qu'ils font. L'aspect important n'est pas le nombre d'heures passées au bureau mais bien ce qu'on accomplit comme travail. Ce point est crucial.

L'autre point que je veux souligner est que nous avons besoin de reconnaître que le sens profond du moindre aspect de cette mesure législative est tout aussi important, voire plus encore, que ne l'est celui de la loi actuelle dans ses moindres mots. Trop souvent, les experts juridiques excellent à pinailler sur le moindre point de détail, et un mot suffit pour donner une saveur particulière à un article d'une loi. Des gens peuvent être trouvés innocents ou être acquittés sur la foi d'une pure subtilité. Les points de détail sont cruciaux du fait qu'ils peuvent révéler l'esprit de la loi, bien que ce ne soit pas toujours le cas. Il est essentiel que nous reconnaissons tout cela et que nous abordions directement la question du niveau et du degré des sanctions.

Ces questions touchent le sens profond de la loi. Elles touchent aussi les valeurs que nous chérissons dans notre société. Elles sont donc très importantes.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour aborder la question du terrorisme. Un comité composé de dix ministres de premier plan a été créé. Il est chargé de la protection nationale des Canadiens. Fort bien. C'est le ministre des Affaires étrangères qui dirige le comité.

Initiatives ministérielles

Je trouve cela vraiment intéressant, car le solliciteur général est membre du Cabinet. Il s'occupe du SCRS et de la GRC. Le SCRS est censé fournir des renseignements sur ce qui se passe, particulièrement en ce qui concerne le terrorisme et d'autres menaces. C'est aussi le rôle de la GRC.

M. Stan Keyes: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Pourriez-vous demander au député de s'en tenir à la question dont est saisie la Chambre, c'est-à-dire au projet de loi C-30 sur la rationalisation et l'efficacité de l'administration des tribunaux?

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Pour ce qui est de demander au député de s'en tenir au sujet, je suis sûre que le député arrive à la fin de ses remarques et du temps qui lui était alloué.

• (1630)

M. Werner Schmidt: Madame la Présidente, si le député avait écouté un peu plus longtemps, il aurait vu le lien immédiatement.

M. Stan Keyes: Oh, j'ai bien écouté tout votre discours. Je n'en ai pas laissé échapper un seul mot.

M. Werner Schmidt: C'est merveilleux, madame la Présidente, il a pris le temps d'écouter. Vous m'en voyez très heureux. C'est parfait.

M. Stan Keyes: Mais je n'ai rien entendu.

M. Werner Schmidt: C'est parce que vous n'écoutez pas.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Je demande aux députés de bien vouloir adresser leurs questions et leurs commentaires à la présidence.

M. Werner Schmidt (Kelowna, Alliance canadienne): Madame la Présidente, toute cette façon d'organiser les choses, c'est pour être sûr que les juges qui sont nommés à chacune de ces cours prendront bien les décisions qu'ils sont là pour prendre. Lorsqu'ils ne peuvent pas prendre les décisions qu'ils sont là pour prendre, lorsque le solliciteur général se voit ôter cette responsabilité particulière par suite de la création d'un comité, le solliciteur général se voit privé du rôle qui est le sien à l'origine.

J'appuierai cette mesure législative dont j'approuve l'intention. Cependant, je ferai une petite mise en garde. Si cette mesure législative est administrée d'une façon qui ne correspond pas à l'intention dans laquelle elle a été conçue, elle ne permettra pas de satisfaire à l'objectif initial.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Par conséquent, le projet de loi est renvoyé au Comité permanent de la justice et des droits de la personne.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité.)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Il est de mon devoir, conformément à l'article 38 du Règlement, de faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera au moment de l'ajournement, ce soir, à savoir: le député de South Surrey—White Rock—Langley, l'industrie du transport aérien; le député de South Shore, les ports; le député d'Acadie—Bathurst, l'assurance-emploi; le député de Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière, la construction navale.

[Français]

LOI SUR LE TRIBUNAL D'APPEL DES TRANSPORTS DU CANADA

L'hon. Stéphane Dion (au nom du ministre des Transports) propose: Que le projet de loi C-34, Loi portant constitution du Tribunal d'appel des transports du Canada et modifiant certaines lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. André Harvey (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Madame la Présidente, il me fait plaisir d'avoir l'occasion de parler de la création du Tribunal d'appel des transports du Canada. Nous vivons une période où il y a beaucoup d'insécurité dans le domaine des transports et cela ne touche pas seulement le ministère des Transports, mais presque tous les ministères. Il est évident qu'il n'y a pas de solution simple à un problème complexe.

Dans cet esprit, je voudrais souligner l'excellent travail de notre collègue, le ministre des Transports du Canada, qui a joué un rôle de coordination très important auprès des différents ministères. Dès la journée même du début de la crise où le terrorisme a envahi tous les pays du monde, il s'est mis au travail de façon extrêmement sage et a pris des mesures concrètes qui ne seront pas là pour l'éternité, mais qui furent des mesures ponctuelles très importantes.

Très souvent, j'ai entendu certains députés de l'opposition critiquer certaines de ces mesures. Ils auraient voulu avoir une réponse simple sur un dossier comme le terrorisme qui est extrêmement compliqué. Malgré tout, le ministre a continué son travail en adoptant des mesures qui vont contribuer—nous l'espérons à très court terme—à relancer le transport aérien et à avoir un impact sur tous les volets économiques et sur tous les aspects de notre vie économique et sociale.

Il faut bien souligner que malgré les griefs soulevés par certains députés de l'opposition, il y en a plusieurs qui s'ennuieraient s'ils faisaient partie d'autres parlements occidentaux. Je pense que le Canada et le Parlement canadien sont un modèle de consultation et d'information depuis le début de la crise.

Il y a eu des dizaines d'heures de débat, la disponibilité du premier ministre à presque toutes les périodes des questions orales et celle du ministre des Transports à toutes les périodes des questions orales. Il était là tout le temps lors du débat d'urgence que nous avons eu lundi soir sur la question du transport aérien. On peut parler aussi de la disponibilité de tout le monde en comité. Je pense qu'il n'y a pas beaucoup de parlements dans le monde occidental qui se sont montrés aussi ouverts à une discussion largement publique sur le défi considérable auquel nous faisons face dans le domaine de la sécurité.

Il me fait plaisir de parler en faveur du projet de loi C-34, un projet de loi qui porte sur la constitution du Tribunal d'appel des transports du Canada et modifie certaines lois en conséquence. Ce projet de loi se veut un autre exemple de l'engagement du gouvernement du Canada pour la réforme des lois sur le transport au pays et pour l'amélioration de la sûreté et de la sécurité dans le réseau de transport national.

Initiatives ministérielles

Afin d'avoir le réseau de transport qui soit le plus sûr et sécuritaire possible, il est très important que les fonctionnaires de Transports Canada disposent d'une large gamme de pouvoirs efficaces pour assurer la conformité et appliquer la réglementation.

Lorsque de graves infractions sont commises, nous avons recours à des procédures et des sanctions pénales, et nous continuerons de traiter ces types d'infraction par l'utilisation des pouvoirs d'application et des sanctions pénales. Toutefois, en vertu de certaines loi régissant les transports au Canada, le ministère a dû s'en remettre aux procédures criminelles pour traiter des cas d'infractions mineures aux règlements.

Les procédures criminelles peuvent être très coûteuses et s'étirer dans certains cas sur plusieurs années. Par ailleurs, la grande majorité des infractions aux diverses lois fédérales sur le transport ne sont pas de nature criminelle. Il y a une grande disproportion entre l'infraction et la sanction pénale qui peut être imposée. Pour ces deux raisons, il y a eu ces dernières années une tendance marquée vers la décriminalisation des lois fédérales sur les transports et l'application d'un processus administratif au lieu de la poursuite au criminel, sauf en ce qui a trait aux infractions les plus graves.

La prise de mesures administratives peut prendre diverses formes: les licences, les brevets et les permis peuvent être suspendus ou annulés; des transactions de conformité peuvent être conclues; des sanctions pécuniaires peuvent être imposées ou des ordonnances peuvent être émises.

• (1635)

Les lois fédérales actuelles sur le transport ainsi que celles qu'on propose contiennent des exemples de ces pouvoirs administratifs.

Il existe un autre point tout aussi important que la question des pouvoirs administratifs, et c'est le besoin, pour les personnes et les entreprises qui ont été poursuivies, d'avoir recours à une entité indépendante qui peut réviser l'usage que fait Transports Canada de ces pouvoirs.

Côté aviation, les personnes et les entreprises contre lesquelles des mesures administratives ont été prises en vertu de la Loi sur l'aéronautique ont recours au Tribunal de l'aviation civile. Aucun tribunal de la sorte n'existe pour les secteurs maritime ou ferroviaire. En vertu des lois maritimes et ferroviaires, les processus d'examen, là où ils existent, se font typiquement à l'interne au ministère.

Le but du projet de loi C-34 et de la création du Tribunal d'appel des transports du Canada est de permettre aux secteurs maritime et ferroviaire d'avoir les mêmes droits de recours efficaces dont dispose le secteur de l'aviation civile par le biais du Tribunal de l'aviation civile relativement aux décisions administratives de Transports Canada.

Le Tribunal de l'aviation civile a été constitué en 1986 en vue d'étudier les cas d'infraction aux règlements sur les licences, les brevets et autres, commis par des exploitants ou des personnes, en vertu de la Loi sur l'aéronautique. Le Tribunal de l'aviation civile est complètement indépendant de Transports Canada.

Depuis plus de 15 ans, le Tribunal de l'aviation civile dessert admirablement l'industrie aéronautique et le ministère. Au cours d'une année typique, le Tribunal de l'aviation civile tient environ 100 audiences et en entend quelque 100 autres qui se règlent sans passer par le processus complet d'audience.

Le nouveau Tribunal d'appel des transports du Canada remplacerait le Tribunal de l'aviation civile et s'occuperait aussi des modes maritime et ferroviaire. Il y aurait donc intégration des trois grands circuits. Il entendrait des causes qui ont trait non seulement à la Loi

sur l'aéronautique, mais aussi à la Loi sur la marine marchande du Canada, à la Loi sur les transports au Canada, à la Loi sur la sûreté du transport maritime et à la Loi sur la sécurité ferroviaire. Grâce à la constitution d'un tribunal multimodal, les secteurs aéronautique, maritime et ferroviaire auraient tous des droits en recours similaires relativement aux mesures d'application administratives prises par Transports Canada.

Le nouveau tribunal adopterait bon nombre des particularités qui font que le Tribunal de l'aviation civile est si efficace. Les membres du Tribunal d'appel des transports du Canada devraient avoir une expertise dans le domaine des transports. Par exemple, les causes relevant du secteur maritime seraient entendues par des membres du tribunal qui connaissent le domaine maritime. Il en serait de même pour le secteur ferroviaire.

Cette façon de procéder permettrait de faire en sorte que toutes les causes soient entendues par des personnes qui ont le bagage technique et opérationnel nécessaire pour comprendre les preuves présentées, déterminer si tous les règlements et normes de sécurité ont été respectés et définir les incidences sur la sécurité d'une non-conformité aux règlements ou de pratiques dangereuses.

Le processus que le tribunal adopterait serait informel, peu coûteux et rapide, parce qu'il serait un organisme administratif plutôt qu'une cour de justice. Il ne serait pas assujéti à certains des coûts, des restrictions et des considérations propres aux procédures criminelles.

Les exploitants ou les personnes pourraient se représenter eux-mêmes au lieu d'embaucher un avocat, mais les parties seraient libres de le faire si elles le désiraient.

Le nouveau tribunal se pencherait sur tous les cas selon un processus en deux étapes. Tout d'abord, une audience de révision serait tenue par un seul membre du tribunal. Après avoir entendu les deux parties et tenu compte de toutes les preuves présentées, le membre rendrait sa décision. La personne contre laquelle les mesures sont prises pourrait faire appel de cette décision à un comité d'appel du tribunal, généralement formé de trois de ses membres.

Dans certaines situations, le ministère pourrait également en appeler de la décision du membre, auquel cas la décision du tribunal serait finale. L'appel ne pourrait pas non plus être porté devant les tribunaux s'il se fonde sur les mêmes faits que ceux jugés par le tribunal.

• (1640)

Les pouvoirs de décision du Tribunal d'appel des transports du Canada dépendraient de la nature des causes qu'il examine. Là où la sanction serait essentiellement punitive, la décision du tribunal aurait préséance sur celle du ministère. Un bon exemple serait l'imposition d'une sanction monétaire par le ministère fondée sur la violation d'un règlement.

Après avoir étudié les preuves fournies par les parties, le tribunal serait habilité à rendre une décision finale et exécutoire, à savoir s'il y a effectivement eu infraction et ce que le montant approprié de la sanction devrait être relatif à l'infraction.

À l'inverse, lorsque les mesures concernent davantage les compétences, les qualifications pour détenir une licence, un brevet ou autres documents, et autres questions de sûreté et de sécurité, le tribunal, règle générale, pourrait seulement confirmer la décision du ministère ou la lui renvoyer pour réexamen.

Initiatives ministérielles

Le projet de loi ne vise pas à diluer les responsabilités fondamentales en matière de sûreté et de sécurité que confèrent au ministre des Transports les diverses lois. Comme je l'ai déjà dit, le Tribunal d'appel des transports du Canada fonctionnerait sensiblement de la même façon que le Tribunal de l'aviation civile.

Je suis certain que le Tribunal d'appel des transports du Canada, tel qu'il est proposé dans le projet de loi C-34, permettrait au ministère et aux secteurs aéronautique, ferroviaire et maritime de se doter d'un processus d'examen des mesures d'application qui soit juste, rapide et économique. Le tribunal favoriserait une plus grande conformité aux lois fédérales régissant les transports et contribuerait à augmenter le niveau de sûreté et de sécurité au sein du réseau national de transport.

• (1645)

[Traduction]

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Madame la Présidente, le projet de loi C-34, Loi sur le Tribunal d'appel des transports du Canada, créerait un tribunal d'appel des transports qui remplacerait le Tribunal de l'aviation civile et il étendrait sa compétence aux secteurs ferroviaire et maritime. Il modifierait aussi en conséquence les diverses autres lois qui existent en matière de transport pour rendre cela possible.

C'est certainement une excellente idée mais, compte tenu de la conjoncture dans laquelle le Canada se trouve actuellement, il y a lieu de se poser les questions suivantes: Pourquoi maintenant? Pourquoi abordons-nous cette question maintenant? Compte tenu de tous les autres problèmes qui existent actuellement dans le transport aérien et dans l'industrie du transport en général, pourquoi nous penchons-nous sur cette question maintenant?

Le projet de loi a été déposé le 26 septembre, 15 jours après les attentats terroristes. En matière de transport, le gouvernement aurait pu décider de déposer n'importe quel projet de loi de son choix. Il aurait pu déposer littéralement n'importe quelle mesure législative. Les députés de tous les partis de l'opposition se sont dits prêts à appuyer tout projet de loi améliorant la sécurité dans les aéroports et celle des transporteurs aériens, et maintenant, compte tenu de la situation d'Air Canada et de Canada 3000, tout projet de loi visant à régler les problèmes de licenciements et ainsi de suite. Nous serions disposés à examiner tout projet de loi visant la santé et la stabilité financières de tout le secteur du transport aérien.

Au lieu de cela, que dépose le gouvernement? Il présente la Loi sur le Tribunal d'appel des transports du Canada. Je reconnais que c'est une mesure acceptable. En fait, l'opposition officielle va l'appuyer. Cependant, on peut se demander où sont les priorités du gouvernement.

Depuis les attaques du 11 septembre, le secteur du transport aérien souffre d'un grand manque de confiance de la part des consommateurs. Les réservations sont en chute libre. Air Canada nous apprend maintenant que cette réduction des réservations varie entre 30 et 35 p. 100. Il y a une grave baisse de confiance chez les consommateurs.

Les gens craignent encore beaucoup pour leur sécurité. J'ai déjà dit à la Chambre que, dans le cadre d'études et de tests internes, le ministère des Transports avait essayé d'introduire à bord de faux couteaux, de faux pistolets et de fausses bombes en déjouant les services de sécurité aux aéroports. Transports Canada sait statistiquement qu'au cours de la dernière année, une tentative sur cinq pour faire passer des armes de ce genre malgré les vérifications faites aux aéroports a été couronnée de succès, succès que le Canadien moyen qualifierait plutôt d'échec.

Les Canadiens sont très inquiets à ce sujet. Nous sommes préoccupés de savoir qu'un homme volant de Yellowknife à Vancouver a réussi à embarquer à bord d'un avion deux mitraillettes et plusieurs boîtes de munitions. Cet homme était ivre. Il a jeté deux mitraillettes et quelques boîtes de munitions dans un sac de voyage. Il n'essayait pas de les cacher. Ce n'était pas un détective privé chargé de vérifier l'étanchéité des systèmes de sécurité. Il a jeté tout cela dans un sac et il a embarqué ivre à bord de l'avion. Les services de sécurité aux aéroports sont inefficaces au Canada et cela a des répercussions dramatiques sur la confiance des consommateurs dans le transport aérien, mais le gouvernement ne fait rien à ce sujet.

L'opposition officielle ne cesse de réclamer à la Chambre qu'on place des agents armés à bord des avions. Ce serait une mesure extrêmement constructive qui améliorerait de façon marquée la sécurité aux aéroports. Les Américains ont des agents de ce genre à bord de leurs vols internationaux depuis 30 ans. Il s'agit de policiers en civils qui sont spécialement formés pour répondre à des problèmes de sécurité à bord d'avions en vol. Comme moyen de dissuasion, ils sont placés de façon cyclique à bord de divers vols afin que les terroristes ne sachent pas à bord de quels vols ils sont.

Si le gouvernement adoptait cette mesure dans la foulée du 11 septembre, il accomplirait deux choses. Premièrement, il ajouterait un nouveau palier de sécurité important à bord des avions. C'est important, compte tenu des réalités auxquelles nous faisons face, comme l'ont souligné le premier ministre, le président des États-Unis, l'OTAN, l'article 5 et la Chambre. Comme ils l'ont dit, nous sommes en guerre contre le terrorisme, contre des personnes posant des gestes horribles, comme détourner des avions et les diriger contre des immeubles. Après avoir pris place à bord de ces avions, ils s'en servent comme missiles et les guident dans le cadre d'une mission kamikaze visant à assassiner des innocents. Une fois en vol, il n'y a aucune autre façon de les arrêter que de recourir à des agents armés. Cette mesure offrirait un autre niveau de sécurité aérienne qui est important.

Cette mesure contribuerait aussi, et c'est ici qu'intervient la question de la confiance des consommateurs, à stimuler de façon draconienne ladite confiance. Le gouvernement a omis d'y voir.

Certains ont réclamé qu'un appui financier soit accordé au secteur du transport aérien. De nouveau, le gouvernement n'a pas dit ou fait vraiment quoi que ce soit. Le ministre des Transports a annoncé hier qu'un montant de 160 millions de dollars serait accordé aux transporteurs aériens du Canada pour les frais encourus le 11 septembre. Encore une fois, l'opposition officielle appuie cette mesure, mais le ministre l'a annoncée de l'autre côté du couloir. Il l'a annoncée à l'occasion d'une conférence de presse.

• (1650)

Il n'a pas respecté cet endroit, ne faisant pas cette annonce là où nous aurions pu tenir un débat qui aurait permis de déterminer sur quoi on s'est fondé pour arriver à un montant de 160 millions de dollars et pour le répartir entre les différents transporteurs aériens. Tous les partis à la Chambre ont dit être d'accord avec l'idée de rembourser les frais encourus par l'industrie aérienne. Si le ministre avait fait cette annonce à la Chambre plutôt qu'à l'occasion d'une conférence de presse, les partis politiques auraient appuyé cette mesure. Cela aurait représenté un vote de confiance à l'égard de l'industrie aérienne, mais le gouvernement n'a pas saisi cette occasion. En ce sens, il a flanché.

Initiatives ministérielles

Le Congrès des États-Unis a approuvé plus de 15 milliards de dollars pour l'industrie aérienne. Je ne demande pas que nous accordions 15 milliards de dollars à l'industrie aérienne ou 10 p. 100 de ce montant, mais les États-Unis ont proposé des mesures législatives concrètes, bonnes ou mauvaises, à long terme ou non, et nous discutons de la Loi sur le Tribunal d'appel des transports du Canada.

Air Canada a réclamé entre 3 et 4 milliards de dollars pour se sortir du pétrin. Le gouvernement ne s'y est pas refusé catégoriquement. L'opposition officielle, par contre, s'y est certainement opposée. Nous pourrions acheter toutes les actions d'Air Canada sur le marché boursier et cela nous coûterait entre 695 et 711 millions de dollars, d'après ce qu'on me dit.

Air Canada a officiellement déclaré qu'elle souhaitait obtenir entre 3 et 4 milliards de dollars, mais sa valeur nette, si l'on achète la totalité de ses actions, se situerait aux environs de 700 millions de dollars. Les chiffres ne concordent pas. Pourtant, le gouvernement n'a pas rejeté cette solution. En fait, il n'a pas avancé de chiffres dont nous pourrions discuter. Il n'a strictement rien proposé au Comité des transports que nous puissions étudier à la loupe, à la recherche d'une autre solution qui soit positive pour régler la situation avec laquelle nous sommes aux prises.

Le ministre des Transports doit assurer aux Canadiens que le gouvernement compte intervenir. Le projet de loi C-34 ne fait rien pour indiquer à la population son intention de faire quelque chose par suite des attaques du 11 septembre. Le fait que nous débattions du projet de loi C-34 maintenant montre bien que le gouvernement est totalement décalé par rapport à la réalité internationale de l'après-attaques du 11 septembre.

Depuis que je suis le porte-parole de l'opposition officielle en matière de transports, et même depuis que j'ai été élu, je n'ai pas reçu le moindre appel pour me demander quand le projet de loi C-34 serait déposé, pour m'interroger à propos de la Loi sur le tribunal d'appel des transports, ou encore pour me demander de militer, en ma qualité de député, en faveur de l'expansion du Tribunal de l'aviation civile. Cette question est d'une très grande importance aujourd'hui.

Les attaques terroristes et la situation d'Air Canada, dont 9 000 à 12 000 employés ont été licenciés, peuvent être reléguées à l'arrière-plan. Nous parlons d'une loi qui concerne les tribunaux. Or personne ne réclame une telle loi. Mais qui le gouvernement écoute-t-il? Il y a vraiment de quoi s'interroger. Quel type de leadership exerce-t-il en agissant de la sorte?

Encore une fois, le gouvernement doit se préoccuper de la sécurité pour toute une foule de raisons, notamment redonner confiance aux consommateurs et assurer une meilleure sécurité aux Canadiens qui voyagent par avion. Il doit également favoriser la compétitivité à long terme au sein de l'industrie du transport aérien.

J'ai remarqué que le ministre des Transports a dit hier en entrevue qu'il nous faudra peut-être effectuer une restructuration complète. Il a dit cela à la conférence de presse où il a annoncé l'octroi de 160 millions de dollars pour l'industrie aérienne. Il a dit qu'il nous faudra peut-être restructurer de nouveau toute l'industrie du transport aérien; ce n'est pas que la restructuration effectuée il y a 24 mois était mauvaise, mais l'industrie a peut-être besoin d'être restructurée de nouveau. Toutefois, nous ne devrions pas lui demander si la dernière à été un succès ou non, mais il nous faudra peut-être restructurer encore une fois.

Voilà le genre de choses dont nous devons traiter, la restructuration des compagnies aériennes, la sécurité des aéroports et la sécurité

du transport aérien. La situation chez Canada 3000 sera peut-être plus instable à court terme que chez Air Canada. Le ministre des Transports ne fait tout simplement pas preuve de leadership.

Nous devrions comparer ce que font le ministre des Transports, le ministre des Finances et le premier ministre du Canada avec ce qui se fait aux États-Unis. À Chicago, jeudi dernier, le président Bush a fait trois choses. Premièrement, il a fait appel à la Garde nationale et a fait placer des gardes aux postes d'inspection dans les aéroports. Ils y sont encore. Il a dit:

...nous allons coopérer avec les gouvernements pour mettre en place des mesures de sécurité—des mesures de sécurité visibles—de sorte que les voyageurs sachent que la sécurité du transport aérien aux États-Unis nous tient à coeur.

Deuxièmement, il a fait augmenter sensiblement le nombre des agents armés à bord des avions. Il a dit:

Quand les Américains prennent l'avion, il faut qu'il y ait davantage d'agents de la paix hautement qualifiés et équipés qui volent avec eux.

Troisièmement, il a débloqué 500 millions de dollars en argent neuf pour assurer la sécurité des appareils, c'est-à-dire l'infrastructure matérielle des avions. Il a octroyé des subventions aux compagnies aériennes pour améliorer la protection de la cabine de pilotage. Il va collaborer avec les pilotes et avec les compagnies aériennes pour faire renforcer les portes et faire installer des serrures plus solides, de sorte que les pilotes restent toujours aux commandes de l'avion et que personne ne puisse pénétrer dans la cabine de pilotage.

● (1655)

Cela nous renvoie à ce que je disais plus tôt au sujet des 160 millions de dollars que le ministre des Transports a annoncés, mais de l'autre côté de la rue. Il a annoncé que le gouvernement exigerait que les portes des postes de pilotage soient fermées à clé, et que cette mesure s'appliquerait obligatoirement à tous les vols. Très bien. C'est une bonne mesure et nous l'appuyons. Cette annonce constitue un pas dans la bonne direction. Tant mieux. Mais, une fois de plus, le ministre a annoncé cette mesure à l'extérieur de la Chambre.

J'applaudirai le ministre lorsqu'il annoncera une mesure, qu'elle soit audacieuse ou timide, mais qu'il le fera à la Chambre. Il aura alors droit à nos applaudissements. Nous attendons toujours qu'il le fasse, mais en attendant il abdique sa responsabilité de veiller à ce que le Parlement décide des intérêts à long terme de l'industrie aérienne, des questions de sécurité et de concurrence. Le Parlement, et pas seulement le ministre des Transports, devrait se prononcer sur ces questions. Le ministre peut faire une proposition. Lui et le gouvernement ont d'ailleurs l'obligation de le faire, mais il appartient au Parlement de prendre la décision.

En comparaison de ce qu'ont fait les États-Unis, les mesures annoncées par le gouvernement paraissent très timides. Comme je le disais, Air Canada a annoncé qu'il mettrait 5 000 personnes à pied, en plus des 4 000 mises à pied déjà annoncées. Le chiffre définitif pourrait atteindre les 12 000.

J'ai demandé au ministre de faire quatre choses, et je réitérerai ma demande. Je lui demande de convoquer de nouveau le Comité des transports, qui s'est réuni lundi, mais de nous donner cette fois un ordre du jour concernant la sécurité et les difficultés financières qu'éprouve l'industrie.

Initiatives ministérielles

J'ai appris avec plaisir cet après-midi que le ministre des Transports avait annoncé qu'il comparaitrait devant le Comité des transports demain. J'espère qu'il saura lui donner de meilleures réponses et proposer de meilleures solutions que celles qu'il a offertes à la Chambre lors du débat exploratoire sur l'ensemble de l'industrie du transport aérien. Il s'est présenté à la Chambre et n'a rien dit. Il s'est contenté de déclarer que tout allait bien. Il n'a cité aucun chiffre concernant Air Canada. Il n'a pas fait part à la Chambre des difficultés financières qu'éprouve Air Canada. Il n'a pas informé la Chambre de ce que le transporteur lui avait demandé en privé. Il aurait pu partager cette information avec la Chambre, pour que l'opposition puisse examiner les chiffres et proposer une façon d'aborder les problèmes. Il n'a rien dit. J'espère que, lorsqu'il comparaitra devant le comité demain, il dira des choses concrètes.

Deuxièmement, le ministre des Transports devrait demander à Robert Milton, d'Air Canada, et aux dirigeants de tous les transporteurs aériens nationaux et régionaux du Canada, de comparaître devant le comité des transports immédiatement, afin que le comité puisse entendre leurs arguments pour et contre une aide financière.

La troisième chose qu'il doit faire, c'est de placer des agents armés à bord des avions dès aujourd'hui, comme je l'ai dit, pour redonner confiance aux consommateurs dans l'industrie du transport aérien et pour accroître la sécurité aérienne. Il ne s'agit pas simplement d'augmenter la confiance des consommateurs et d'accroître la sécurité dans les airs. Il faut également savoir que, s'il y a un renflouement au-delà des 160 millions de dollars déjà prévus, la part du lion de cet argent ira à Air Canada, surtout du fait que cette société est le transporteur dominant à l'échelle nationale, au Canada. C'est celle qui recevra la plus grande partie de cet argent.

Étant donné cette réalité et le fait qu'Air Canada est la seule entreprise canadienne qui livre concurrence sur la scène internationale, elle devra concurrencer les transporteurs américains qui ont maintenant des agents armés à bord. Aux États-Unis, on forme maintenant plus de 12 000 personnes pour devenir des agents armés qu'on placera à bord des avions. Air Canada concurrencera sur la scène internationale des compagnies comme Lufthansa, United, American Airlines, Continental et tout un éventail d'autres transporteurs qui auront des agents armés à bord de leurs avions.

À l'avenir, lorsque les gens prendront l'avion, ils ne demanderont pas simplement de quelles commodités ils peuvent disposer dans la cabine, de quelle durée est le vol, combien d'espace ils auront pour les jambes et quels films ils pourront voir et si on va leur servir un repas chaud ou froid. Ils poseront également des questions sérieuses sur la sécurité des avions. Ils s'interrogeront sur les portes des postes de pilotage. Ils demanderont s'il y a des agents armés à bord.

Au sujet du fait que les États-Unis auront des agents armés, le ministre des Transports a déclaré hier à la Chambre qu'il écartait complètement cette idée car il s'agit, selon lui, d'une proposition extrême et radicale. Il écarte cette proposition du revers de la main. Air Canada sera ainsi dans une situation désavantageuse sur le plan de la concurrence par rapport à d'autres transporteurs internationaux lorsqu'elle voudra accroître sa clientèle. C'est une grave erreur et pas seulement sur le plan de la sécurité ou du fait qu'on ne redonnera pas confiance aux consommateurs. Le ministre met également les transporteurs canadiens dans une position désavantageuse sur le plan concurrentiel en écartant l'idée d'agents armés. C'est une grave erreur.

La quatrième chose que je demande au ministre des Transports est d'obtenir de tous les transporteurs aériens une liste complète de

toutes les frais directs encourus pendant la période de fermeture des aéroports canadiens, pour permettre d'examiner une indemnisation éventuelle. Nous avons appris que le ministre des Transports a été informé du montant de ces frais et que c'est pour cette raison qu'il a décidé d'offrir une indemnité de 160 millions de dollars. Nous appuyons l'idée de rembourser ces frais, mais il est très difficile d'approuver le montant de 160 millions de dollars alors que le ministre des Transports n'a pas présenté les chiffres exacts à la Chambre.

• (1700)

Les frais encourus le 11 septembre par l'industrie de l'aviation sont légitimes. L'espace aérien était fermé, mais cette situation n'était pas attribuable aux forces du marché mais à un ordre du gouvernement. Par conséquent, il est tout à fait raisonnable que le gouvernement indemnise les compagnies aériennes pour la fermeture de l'espace aérien.

J'imagine que ces transporteurs ont fourni au ministre une liste détaillée de toutes les dépenses encourues à cette occasion, mais il n'en a pas fait mention à la Chambre. C'est irresponsable. Compte tenu du fait qu'aucun budget n'a été déposé depuis 18 mois et qu'il est possible qu'il n'y en ait pas au cours des 18 prochains mois, car il n'y a pas eu d'engagement ferme à cet égard, la Chambre doit envoyer un signal en se prononçant sur des mesures précises. Je serais fier de voter en faveur d'une indemnisation de 160 millions de dollars pour l'industrie du transport aérien, à condition que ces dépenses ait été calculées de façon appropriée. La Chambre montrerait ainsi qu'elle soutient l'industrie qui a été durement secouée le 11 septembre.

À mon avis, la création d'un tribunal d'appel des transports du Canada, prévue dans le projet de loi C-34, est une bonne idée. Il est clair que quelqu'un de brillant s'est penché sur le tribunal de l'aviation civile qui traite de la suspension des licences de pilote et des certificats de navigabilité et s'est dit que la même chose pourrait s'appliquer au transport par rail et au transport maritime. C'est ce que fait cette mesure législative et nous l'appuyons.

C'est une bonne idée. Toute mesure permettant de régler les conflits mineurs en dehors des tribunaux est positive, surtout quand les décisions sont prises par une personne qui a de l'expérience dans le domaine en question. Nous sommes pour injecter un peu de bon sens dans les conflits. C'est logique.

Toutefois, comme je l'ai dit le Comité des transports doit s'engager dans une discussion plus vaste qui ne s'arrête pas à cette mesure législative. Les Canadiens pensent que le Comité des transports devrait avoir un rôle à jouer de façon à accroître la sécurité dans les avions, sur les routes, dans les trains et sur les bateaux. Ils veulent que nous encourageons la concurrence, les services à la communauté et l'application de tarifs abordables. Ils veulent la concurrence au sein d'une industrie du transport aérien saine. Ils veulent un espace aérien plus sûr, le renforcement des mesures de sécurité dans les aéroports, des portes plus résistantes pour les cabines de pilotage et des agents armés dans les avions. Ils veulent les mêmes normes que celles en vigueur aux États-Unis.

Appliquons des règles qui nous permettent d'être à pied d'égalité. Nous parlons toujours de pied d'égalité en ce qui concerne le commerce et d'autres domaines. Que cela s'applique aussi à l'aviation.

Initiatives ministérielles

Le Comité des transports doit traiter d'une foule de choses et il ne le fait pas. Le comité compte sur des parlementaires extrêmement expérimentés. Je pense à la députée de South Surrey—White Rock—Langley, qui était porte-parole de l'opposition officielle en matière de transports, ainsi qu'à la députée de Churchill, une députée exceptionnelle qui a travaillé dur au sein du comité. Je pense également à notre collègue de Toronto—Danforth et au député de Winnipeg-Sud. Il y a beaucoup de personnes très brillantes, très compétentes et très expérimentées au sein du Comité des transports qui ne demandent pas mieux que de mettre la main à la pâte.

Le ministre des Transports n'a pas fait appel au comité. Il ne nous a pas donné d'instructions ni mis de l'avant. Il n'a pas déposé de projet de loi intéressant. Pourquoi sommes-nous en train de discuter du projet de loi C-34, une loi sur les tribunaux, quand nous pourrions parler de sécurité dans les aéroports et de nationalisation des services de sécurité aéroportuaire?

Nous pourrions parler des principes directeurs d'un renflouement éventuel de l'industrie aéronautique et de la pertinence d'une telle mesure, ou encore des agents armés à bord des avions. Nous pourrions aussi parler d'équiper les vieux avions toujours en service de portes de cabine de pilotage renforcées au moyen de nouveaux matériaux tels que le Kevlar, comme celles provenant des ateliers de la société Boeing.

Voilà le genre de mesures législatives dont nous pourrions traiter, mais nous ne le faisons pas, faute de leadership. On nous présente un projet de loi bien intentionné, une mesure intéressante susceptible de réduire la bureaucratie, d'accroître l'efficacité et de mettre un peu de bon sens dans l'administration des tribunaux, mais les Canadiens s'attendent à autre chose en ce moment et ils aimeraient que le Comité des transports, le ministre des Transports et toute l'industrie canadienne du transport se concentrent sur d'autres priorités. Dans ce sens, le projet de loi proposé est bien loin de leurs préoccupations. Les Canadiens méritent mieux. Ils méritent un meilleur leadership.

J'ai un conseil à donner au ministre des Transports. Je lui ai dit cela en privé et je l'ai prévenu que j'allais le dire en public. C'est ce que je fais maintenant. La meilleure chose que le Parlement, agissant au nom de tous les partis, puisse faire pour l'industrie aéronautique en cette période de crise, serait d'imiter les États-Unis et d'annoncer le genre de mesures dont a parlé le président Bush à Chicago, jeudi dernier.

Le président Bush s'est rendu à Chicago et a pris place sur un podium devant 1 200 employés des lignes aériennes, les personnes qui vérifient les bagages, les équipages de bord, les pilotes, les gardiens de sécurité, tout le monde. Il s'est tenu devant 1 200 personnes, le secrétaire aux Transports d'un côté, le gouverneur de l'Illinois de l'autre, et encadré de quelques sénateurs, de membres du Congrès et de membres de l'assemblée législative. Il se tenait debout, sur cette grande tribune où était installée un grand drapeau des États-Unis et a dit que son gouvernement placerait des agents armés à bord des avions, ordonnerait le renforcement et la rénovation des portes des postes d'équipage, accroîtrait la sécurité au sol avec les toutes dernières technologies et demanderait que tous les employés au sol reçoivent une nouvelle formation. « Ne craignez pas de prendre l'avion », a-t-il dit. Il a ajouté qu'il n'existait aucune raison pour laquelle les Américains ne devraient pas prendre l'avion dans leur pays. Il a dit que l'Amérique n'aura pas peur, que les Américains n'accepteront pas que les terroristes portent atteinte à leur mode de vie et qu'ils persévéraient malgré tout.

C'est ce qu'a fait le président Bush. Il a fait une grande déclaration publique. Or, le ministre des Transports a dit, lors du débat de lundi

soir, qu'il ne voulait pas faire de grandes déclarations publiques. Je sais qu'il n'est pas timide. Il est un bon gars, mais il faut qu'il fasse de grandes déclarations publiques. C'est précisément ce qu'il faut. Il dit ne pas vouloir faire de grandes déclarations publiques parce qu'il risquerait d'envoyer une sorte de signal. La plupart des gens avec qui je m'entretiens ne comprennent pas quelle sorte de signal il cherche à éviter.

Le ministre des Transports dit qu'il veut faire des petites déclarations du genre de celle faite de l'autre côté de la rue à l'occasion d'une conférence de presse. Il veut faire des déclarations pendant des points de presse. Il veut faire des déclarations pendant qu'il marche à grand pas dans le corridor et qu'il évite les journalistes. Il ne veut pas faire de grandes déclarations à la Chambre. Pourtant, c'est exactement ce qui s'impose, une grande déclaration publique, un gros vote de confiance et un grand encouragement à l'industrie du transport aérien, afin de signifier aux Canadiens que nous agissons et que nous ne laisserons pas les terroristes modifier notre mode de vie. Cette déclaration apprendrait aux gens qu'ils sont en sécurité lorsqu'ils prennent l'avion, que le gouvernement est derrière eux, que les lignes aériennes sont sûres et que le gouvernement du Canada ne manquera pas à son devoir envers eux.

Si le ministre agissait de la sorte et adoptait les mesures dont nous parlons, le genre de mesures que j'ai évoquées dans mon discours, l'opposition officielle serait fière de l'appuyer, parce que c'est une amélioration et une étape dans la bonne direction. Je suis convaincu que les autres députés de l'opposition l'appuieraient également. Nous avons reconvoqué le Comité des transports lundi et nous avons tenu une réunion hier. Dès le départ, peu importe les partis, nous avons tous dit que le grand dossier dont nous voulons parler lorsque le ministre des Transports se présentera au comité demain est celui de la sécurité aérienne. Nous sommes tous très préoccupés par cette question, comme le sont tous les Canadiens.

● (1705)

Nous nous attendions à une mesure législative de fond et à un signal important du ministre des Transports montrant qu'il va encourager, favoriser et prescrire de nouvelles mesures de sécurité. Et qu'obtenons-nous? Nous obtenons le projet de loi C-34, Loi sur le Tribunal d'appel des transports du Canada.

C'est un renoncement au leadership. C'est une abdication de responsabilité de la part du ministre des Transports. Nous devons faire preuve de leadership, présenter de véritables solutions et saisir le moment, ne pas manquer notre chance, afin d'encourager plus de gens à prendre l'avion et de compter sur une industrie des transports améliorée. Ce n'est pas ce que fait le projet de loi C-34.

Il est très décevant de devoir dire, en tant que Canadien, et même pas en tant que parlementaire, que le gouvernement traverse en somnambule ce qui pourrait être la plus importante crise dans l'industrie canadienne des transports, avec les licenciements annoncés par Air Canada et la baisse de la confiance des consommateurs. Le gouvernement franchit tout cet épisode en somnambule et renonce à la responsabilité qui lui incombe de faire preuve de leadership et de présenter des réformes significatives qui amélioreront notre industrie.

Initiatives ministérielles

[Français]

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir dans le débat sur le projet de loi C-34. Je désire souligner que le secrétaire parlementaire, qui a cru bon, dans son introduction, de féliciter le ministre pour sa disponibilité, sa rapidité, semblait mal à l'aise avec le fait que la première discussion sur les transports se fasse sur un projet de loi constituant un tribunal d'appel des transports au Canada.

C'est un projet de loi qui est complètement en dehors des grands débats des dernières semaines. Depuis les événements du 11 septembre, les transports ont été à l'avant-scène de toutes les discussions à la Chambre. On a tenu des débats exploratoires, on a créé des comités extraordinaires, et la première recommandation, le premier projet de loi déposé en matière de transports à la Chambre, c'est un projet de loi qui porte sur un tribunal d'appel.

Face au malaise du secrétaire parlementaire, j'en profite pour relever certains de ses commentaires. Il a parlé de la disponibilité du ministre des Transports. Le secrétaire parlementaire a dit que le premier ministre a toujours été disponible ainsi que le ministre des Transports. Je l'espère bien. La moindre des choses était que le ministre des Transports soit présent, ici, à la Chambre, pour répondre à nos questions, et que le premier ministre fasse tout en son pouvoir pour être le plus souvent possible avec les députés, ceux de son parti et les députés de tous les partis confondus, pour faire face à une situation aussi grave que celle des actes terroristes qui ont été perpétrés aux États-Unis, le 11 septembre dernier.

● (1710)

Le ministre des Transports a effectivement été disponible, lundi, lors du débat d'urgence, au sujet duquel, toute la journée, la machine à propagande du gouvernement libéral a envahi les ondes de la radio et de la télévision pour dire: «Ce soir, on tiendra un grand débat sur la situation des compagnies aériennes de tout le Canada suite aux tristes événements du 11 septembre».

Tout le monde attendait la déclaration du ministre. Il était présent, c'est vrai. Mais avec la déclaration qu'il a livrée, il n'avait pas besoin d'être là. On n'a rien su des intentions du gouvernement, de ce que demandaient les compagnies aériennes, de la capacité financière du gouvernement pour faire face à ces terribles événements et à toutes les répercussions des attentats du 11 septembre.

Il faut se le dire. Lundi soir, 13 602 emplois étaient perdus à travers le Canada. Je disais à la Chambre qu'on ne voulait pas se faire des prophètes de malheur, on souhaitait qu'il n'y ait pas d'autres emplois qui soient perdus, mais depuis ce temps—cela fait à peine deux jours—Boeing a annoncé des mises à pied à travers tout le Canada et les États-Unis. Messier-Dowty—compagnie qui se spécialise dans les trains d'atterrissage pour Boeing et d'autres compagnies aériennes—qui avait annoncé un projet d'investissement de 70 millions de dollars, a décidé aujourd'hui de mettre fin à son projet d'agrandissement.

On fait quand même face à une situation qui devient de plus en plus grave. Cela me porte à m'interroger, face à la disponibilité du ministre et du premier ministre—j'en conviens—à savoir s'ils sont disponibles aussi pour régler les problèmes. Ils sont disponibles pour discuter, pour lancer leur machine à propagande électorale, pour envahir les ondes de la radio et de la télévision pour dire qu'ils s'occupent du dossier, mais il faut aussi qu'ils soient disponibles pour régler les problèmes. Et je dois dire que ce n'est pas à cela qu'on a assisté.

Je le dis bien calmement, parce que la situation est de plus en plus grave. Elle le deviendra encore. C'est triste, mais c'est un effet

domino. On le voit dans d'autres pays du monde; ce n'est pas seulement au Canada. Il faut arrêter d'être en constante réaction.

Le problème du ministre des Transports et du gouvernement libéral, c'est qu'ils sont toujours en réaction. On est dans des moments graves où il faut vraiment être en action et arrêter de réagir. C'est ce qu'on a fait. La rapidité d'intervention pour réagir à des situations terribles, on l'a eue. Mais quand on fait l'exégèse de ce qui s'est passé, quand on pense à la sécurité, on avait déjà eu des avertissements avec l'affaire Ressam. C'étaient des avertissements sérieux et graves qui avaient été lancés par les États-Unis au Canada. On nous disait: «Penchez-vous sur le problème de terrorisme au Canada; vous devez resserrer vos frontières et votre sécurité». Mais rien n'a été fait.

● (1715)

J'ai été surpris d'entendre les employés de toutes les compagnies aériennes, qui sont venus me rencontrer à titre de porte-parole en matière de transports, me parler de l'affaire Ressam et dire qu'aucune mesure de sécurité additionnelle n'avait été exigée des compagnies aériennes. Je présume qu'aucune mesure additionnelle n'a été exigée des autres intervenants en sécurité.

Donc, malgré ce qu'on savait, le gouvernement a continué sa politique d'économie et il a annoncé un budget. On a dit plus tôt qu'il n'y avait pas eu de budget depuis 18 mois; il y a eu un énoncé économique. Le gouvernement s'est serré la ceinture, c'est vrai. Il y avait une demande des Canadiens de se serrer la ceinture. Toutefois, s'il y avait quand même des demandes pour qu'on se serre la ceinture, il y en avait aussi pour qu'on assure la sécurité à laquelle s'attendent les citoyens du Québec et du Canada.

On s'est serré la ceinture, mais on n'a pas investi dans la sécurité. Le gouvernement n'intervient plus en matière de sécurité. Cela est confié à des entreprises privées, selon le principe du plus bas soumissionnaire. On voit ce que donne le principe du plus bas soumissionnaire. Les mesures de sécurité ont été relâchées au cours des 10 dernières années.

Dans les aéroports, ce sont des machines électroniques qui nous remettent nos cartes d'embarquement. Finalement, il n'y a plus de personnel. Quand on écoute les spécialistes de la sécurité, ils nous disent tous que la première intervention en matière de sécurité, c'est l'instinct des personnes qui travaillent dans ce milieu depuis des années. Ce sont les employés qui travaillent au comptoir et dans l'aéroport qui, par leur instinct et par leur formation, sont les premiers à être capables de déceler les problèmes de sécurité.

On a remplacé des employés et des êtres humains par des machines. Depuis le 11 septembre, il y a des jours où on enlève ces fameuses machines d'embarquement et d'autres jours où on les remet.

Quelque part, on est toujours en réaction. C'est cela qu'il faut arrêter. Il faut que le gouvernement, le Parti libéral, arrête de penser qu'il a la solution à tout. Ça va bien pour lui, c'est vrai. Dans les sondages, on le leur concède, ça va bien. Mais un jour, on doit arrêter la propagande politique et on doit donner ce à quoi la population s'attend. Au moment où on se parle, les gens veulent que les situations qui ont été vécues le 11 septembre n'arrivent plus.

Initiatives ministérielles

• (1720)

Évidemment, on ne peut jamais rien garantir dans nos sociétés parce qu'elles sont libérales. On a tout ce défi qui est de défendre le libéralisme de nos sociétés et d'avoir le moins de contraintes possible. Mais il faut se donner le personnel requis aux frontières, dans les aéroports et partout. Il faut être capable de donner la formation adéquate et tout cela coûte des sous.

Donc, il faut arrêter de dire qu'on intervient rapidement une fois qu'on a eu la catastrophe. Oui, c'est vrai, le ministre des Transports est intervenu très rapidement, une fois qu'il y a eu la catastrophe. On lui demande aujourd'hui s'il est possible qu'il puisse prévoir et investir pour que cela n'arrive plus.

Finalement, la meilleure des maximes a toujours été: «Il vaut mieux prévenir que guérir». Ce que fait le ministre des Transports, depuis le 11 septembre, c'est de guérir. Il n'a jamais prévu et c'est la dure réalité. Le gouvernement libéral a décidé de gagner des élections en faisant le plus d'économies possible, mais dans des secteurs où il n'aurait pas dû, malgré les durs avertissements qu'il avait reçus.

Lors de l'affaire Ressam, en 2000, on avait averti le Canada de resserrer ses mesures de sécurité. Le Canada a continué d'économiser, de se tourner vers l'entreprise privée et, surtout, de donner des contrats au plus bas soumissionnaire. Ce n'est la faute de personne. Ce n'est pas la faute des employés qui sont là et qui n'ont pas reçu la formation requise. Finalement, c'est parce qu'on essaie de couper et de sauver de l'argent. Le gouvernement n'a pas voulu investir en sécurité. Aujourd'hui, nous sommes pris avec cette triste et dure réalité.

Je comprends le secrétaire parlementaire d'être mal à l'aise avec le projet de loi C-34, un projet de loi qui constitue le Tribunal d'appel des transports du Canada. La situation actuelle ne demande pas de constituer des tribunaux d'appel. La situation est grave. C'est une situation de sécurité grave qu'on doit résoudre et une situation d'intervention économique grave.

C'est là qu'on espère sentir de la rapidité de la part du gouvernement. Présentement, de la façon dont est intervenu le gouvernement, c'est évidemment encore une fois une planification politique. À toutes les semaines, on a décidé de faire une petite annonce. On ne la fait surtout pas à la Chambre, devant les parlementaires qui ont été élus par leurs concitoyens pour venir discuter de cela. On ne fait pas cela devant les parlementaires.

Toutes les semaines, de façon probablement orchestrée, avec un bon plan de communication, on essaiera d'endormir la bonne population du Québec et du Canada et de leur faire comprendre que le gouvernement s'occupe de leurs affaires

Si le gouvernement s'était occupé de ses affaires, les situations qu'on vit aujourd'hui n'arriveraient pas. Si le gouvernement s'en occupait rapidement, s'il intervenait rapidement, on pourrait essayer de contrer l'effet domino dans les domaines du transport aérien, de l'aéronautique et du tourisme international. C'est cela qu'il faudrait faire. Il faudrait le faire rapidement.

À ce moment-ci, ce qu'on va faire, c'est laisser s'effondrer le château. On laissera tout s'effondrer et, après cela, on constatera les dégâts et on décidera lentement, mais sûrement, d'investir semaine après semaine quelques millions de dollars pour montrer à la bonne population qu'on s'en occupe et qu'on est capables de régler leurs problèmes.

Ce n'est pas cela. On a besoin d'un vrai remède. On a besoin d'un vrai plan et c'est le temps que le gouvernement nous le dévoile. Ce

n'est pas le temps que le gouvernement dépose dans cette Chambre un projet de loi comme le projet de loi C-34 au sujet duquel on est d'accord. Je le dis tout de suite. On ne fera pas de longs débats au sujet du projet de loi C-34 et de l'établissement du Tribunal d'appel, qui aurait dû être établi il y a des années.

Le Bloc québécois a demandé, depuis des années, à ce que ces quatre tribunaux, qui étaient assujettis à la Loi sur l'aéronautique, à la Loi sur la marine marchande, à la Loi sur la sûreté du transport maritime et à la Loi sur la sécurité ferroviaire, soient intégrés. C'est bien et on le fait aujourd'hui. Cependant, cela aurait dû être fait lors de la dernière législature. Cela aurait même dû être fait l'an passé.

L'an dernier, presque à pareille date, on a fait encore une fois des élections anticipées pour prendre de court tous les Canadiens, les Canadiennes et les partis d'opposition. On a alors organisé des élections rapides. L'idée était de gagner et, évidemment, on ne peut que constater les résultats. Ils ont réussi.

Cependant, aujourd'hui, au moment où l'on se parle, les Canadiens, les Canadiennes, les Québécois et les Québécoises ne sont pas entièrement en sécurité avec le gouvernement libéral. Les Canadiens, les Canadiennes, les Québécois et les Québécoises s'adressent de plus en plus aux partis d'opposition pour demander à ce qu'on les défende. Les employés de toutes les compagnies qui ont perdu leurs emplois s'adressent aux partis d'opposition pour qu'on puisse faire entendre leurs voix en cette Chambre.

C'est ce qu'on essaie de faire. C'est ce qu'on s'efforce de faire depuis le 11 septembre. On essaie d'être le porte-parole de tous ceux et celles qui vivent une grave situation au sein de leur famille et au niveau de leur emploi. Encore une fois, personne ne nous entend dans cette Chambre. On dépose des projets de loi comme le projet de loi C-34. C'est ce qu'on essaie de faire en matière de transport et on dit: «Regardez, on s'est occupés de la situation du transport.»

• (1725)

Toutefois, on a beaucoup de discussions importantes au sujet de modifications à la Loi sur l'assurance-emploi et au sujet de ce que demandent les porte-parole des différents syndicats face à la façon d'absorber les pertes d'emplois. Pourquoi toujours absorber des pertes d'emploi par la base et pourquoi faut-il que ce soient toujours les jeunes, qui sont ceux qui ont le moins d'ancienneté, qui perdent leurs emplois?

Pourquoi ne pas prévoir avec les compagnies de vastes programmes de retraite anticipée, qui coûtent des sommes importantes, mais qui ne sont pas récurrentes? C'est une somme qu'on paie une fois. On pourrait, dans l'industrie aérienne, avec le concours des syndicats, faire une certaine attrition dans toute l'industrie pour le bénéfice des jeunes qui sont les derniers entrés, mais qui sont les premiers touchés quand vient le temps de faire des coupures draconiennes, comme celles qui vont survenir à cause d'événements aussi importants que ceux du 11 septembre. Ce ne sont pas les employés qui ont demandé cette situation. Cependant, ils la subissent.

Encore une fois, cela peut paraître beau pour tous ces employés ayant perdu leur emploi d'avoir entendu le ministre nous dire lundi: «Regardez, depuis le 11 septembre, on a finalement amélioré la sécurité; les postes de pilotage seront plus sécuritaires.» Il y en a 13 600 qui ont perdu leur emploi. Il y a ceux qui perdront leur emploi chez Boeing, au Canada. Il y a ceux qui perdront ou n'auront pas l'emploi qui était prévu chez Messier-Dowty. Et il y a d'autres compagnies chez qui cela arrivera encore. Tout ce que ces gens-là peuvent dire au ministre des Transports, c'est: «Pourquoi n'y avez-vous pas pensé avant?»

Initiatives parlementaires

Pourquoi le ministre des Transports n'a-t-il pas pensé avant à resserrer la sécurité dans les postes de pilotage? C'est cela la dure réalité aujourd'hui. On réagit. Il a été rapide. Eh oui, il a trouvé la solution. Mais pourquoi ne pas y avoir pensé avant? Il y a d'autres compagnies aériennes à travers le monde qui ont déjà des mesures de sécurité dans les postes de pilotage.

C'est la question qu'on doit se poser tous ensemble. On en aura la chance de le faire, je l'espère, au Comité permanent des transports. Mon collègue de l'Alliance canadienne le disait tout à l'heure. Le Comité permanent des transports a commencé à se réunir cette semaine. Croyez-le ou non, la situation du transport aérien n'était même pas à l'ordre du jour des représentants du gouvernement qui siégeaient au Comité permanent des transports. Les problèmes du transport aérien n'étaient pas à l'ordre du jour. C'était l'ordre du jour des travaux antérieurs du comité, comme si le 11 septembre n'avait jamais existé. C'est cela la dure réalité. C'est cela, la dure réalité. Pourquoi? Parce que les représentants du gouvernement qui siègent à ce comité pensent que leur bon ministre est disponible, qu'il a une certaine rapidité d'intervention, et que s'il y a un problème, il va réagir rapidement.

Je le répète: il vaut mieux prévenir que guérir. Il faut essayer d'utiliser toutes les personnes intéressées, tous partis confondus. Des crises comme celle-là, ce n'est pas une question de politique ou de propagande politique. C'est ce que fait le Parti libéral depuis le 11 septembre; il fait de la propagande politique. Encore une fois, la population se laisse endormir par des annonces.

Comme je l'ai déjà mentionné, le débat de lundi soir en est un exemple. Cela avait été annoncé sur toutes les chaînes de radio et de télévision: «Il y aura un grand débat ce soir sur l'avenir de l'industrie aérienne à travers le Canada». Et le ministre vient nous dire qu'il était bien content d'avoir pu régler le problème de la sécurité dans les postes de pilotage des avions. Il nous a fait part de toutes les interventions qu'il avait faites depuis le début de la crise, sauf que rien, absolument rien n'a été fait concernant un plan d'aide à l'industrie aérienne.

Le lendemain du débat, le ministre des Transports a annoncé un investissement de 160 millions de dollars. Cela, c'est uniquement pour couvrir les pertes du 11 au 16 septembre, parce que toutes les compagnies aériennes du Canada avaient été clouées au sol à cause de ces tristes événements. Elles ont subi des pertes, parce que leurs employés étaient demeurés là, et ainsi de suite.

Le ministre a épongé les pertes et on peut l'en remercier, sauf que depuis ce temps-là, depuis la fermeture de l'espace aérien, du 11 au 16 septembre, il s'est perdu 13 602 emplois. Il va s'en perdre encore chez Boeing. Messier-Dowty n'aura pas réalisé ses projets d'investissement de 70 millions de dollars qu'il avait annoncés en juin dernier. Il y aura donc d'autres répercussions.

C'est la même chose pour l'industrie du tourisme international qui, partout, dans la ville de Québec comme probablement dans la plupart des villes touristiques du Canada, a subi des pertes énormes. Ce que le gouvernement libéral est en train de faire avec sa politique de propagande, c'est attendre que le château s'effondre, constater les dégâts et ensuite, les libéraux vont voir ce qu'ils seront capables d'investir.

Aujourd'hui, le ministre des Finances a dit: «Les surplus estimés ne sont pas aussi importants; on s'en va vers une récession économique.» Finalement, il n'ose pas le dire; ce n'est pas ce terme-là qu'il utilise. On a aura peut-être un troisième ou un quatrième trimestre qui va être moins bon que prévu.

Évidemment, c'est la façon de s'en sortir pour ne pas dépenser de sous et surtout éviter qu'on ait un déficit. Aucun parti d'opposition à la Chambre, le Bloc québécois compris, n'a demandé au gouvernement de se diriger vers un déficit. On estime, au moment où on se parle, avec les pires scénarios du troisième et du quatrième trimestres, qu'il y aura un surplus de 13 milliards de dollars pour cette année. C'est cela, la réalité.

Pourquoi le ministre des Transports et tous les députés libéraux de cette Chambre ne décident-ils pas de demander au ministre des Finances d'avoir le vrai portrait de la situation économique du Canada pour pouvoir la transmettre aux citoyens?

Finalement, le gouvernement devrait rencontrer les représentants des industries aérienne, aéronautique, du tourisme international et du tourisme tout court qui vivent des moments terribles, s'asseoir avec eux et leur dire: «On va vous venir en aide.»

Ce n'est pas ce que l'on ressent. Je suis conscient que le secrétaire parlementaire était mal à l'aise de présenter le projet de loi C-34, parce qu'on sent qu'on veut laisser le message d'un gouvernement, d'un ministre et d'un premier ministre disponibles et de gens qui sont rapides à intervenir, mais une fois que les dégâts sont constatés. C'est cela qui est dur à accepter aujourd'hui pour les députés de l'opposition. On va encore attendre que l'industrie de l'aviation, de l'aéronautique et du tourisme international s'effondre; on va attendre que le château de cartes s'effondre, et après cela, on va examiner le tout et on sera rapide d'intervention.

Cela, c'est évidemment difficile à accepter. Au moment où on se parle, des employés, des hommes et des femmes, ont perdu leur emploi. Il y en a d'autres qui perdront leur emploi, au Québec surtout, parce que l'aéronautique et l'aérospatiale y sont fortement concentrées, et à travers le Canada, parce Boeing a des investissements à travers tout le Canada. Il y a de très importantes pertes d'emplois dans ce secteur.

Dans le domaine du tourisme international, ce n'est pas seulement au Québec. Une partie importante du tourisme international se fait au Québec, mais partout au Canada, il y a des villes touristiques. Qu'on ne vienne pas me dire qu'elles ne se ressentent pas de cette crise du 11 septembre, ce n'est pas vrai.

Si les députés ministériels de cette Chambre viennent me dire aujourd'hui que ça va bien dans le domaine du tourisme international, ils n'ont qu'à aller visiter les endroits touristiques de leur circonscription et ils comprendront qu'on vit une grave crise qui aura des répercussions très importantes.

J'espère que mon collègue, le secrétaire parlementaire, pourra dire à son ministre: «Monsieur le ministre, votre disponibilité et votre rapidité d'intervention, ce n'est pas après qu'on les veut, c'est surtout avant que tout s'effondre». C'est cela, le message que le Bloc québécois veut livrer à la Chambre et c'est celui qu'on essaiera de défendre au cours des prochaines semaines.

Le président suppléant (M. Bélair): Comme il est 17 h 30, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

• (1730)

[Français]

LES ACADIENS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 27 mars, de la motion.

Initiatives parlementaires

M. Jean-Yves Roy (Matapédia—Matane, BQ): Monsieur le Président, c'est avec fierté et plaisir que je prends la parole aujourd'hui en cette Chambre sur la motion n° 241 de mon collègue de Verchères—Les-Patriotes, qui se lit comme suit:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant d'intervenir auprès de Sa Majesté afin que la Couronne britannique présente des excuses officielles pour les préjudices causés en son nom au peuple acadien de 1955 à 1763.

Bien de l'eau a coulé sous les ponts depuis la première heure de débat, qui avait lieu le 27 mars 2001. Après avoir dissipé les doutes quant à ses origines acadiennes, le député de Verchères—Les-Patriotes s'est rendu trois fois en Acadie pour présenter son projet au peuple acadien.

Sa première tournée, effectuée au mois de mai, s'est déroulée au Nouveau-Brunswick. La seconde, en juin, avait lieu dans le cadre de l'Assemblée générale annuelle de la Société nationale des Acadiens à l'Île-du-Prince-Édouard. Le dernier voyage avait lieu à l'occasion des festivités entourant la Fête nationale des Acadiens, au mois d'août dernier.

Lors de ces diverses tournées, mon collègue a pu établir un réseau de contacts important et ainsi élargir, à chaque visite, le nombre d'appuis au sein de la communauté acadienne.

Une des premières personnes à avoir manifesté son soutien à la motion n° 241 de mon collègue est l'avocat louisianais Warren Perrin. Celui-ci mène un combat, depuis déjà plus de 10 ans, pour la reconnaissance des torts causés au peuple acadien lors de la Déportation, entre 1755 et 1763.

Étant lui-même un descendant d'exilés acadiens, Warren Perrin est un ardent défenseur des droits des francophones, aujourd'hui appelés les Cajuns, et de la culture acadienne en Louisiane. Depuis 1990, M. Perrin fait inlassablement circuler une pétition visant à obtenir des excuses de la Couronne britannique pour la déportation des Acadiens.

En plus de recevoir l'appui de centaines d'individus, d'associations et d'experts en histoire et en droit international, il a aussi reçu l'appui des législatures du Maine et de la Louisiane. Le sénateur démocrate John Breaux se propose même de saisir le Congrès américain de cette question.

Il m'apparaîtrait incongru que le Parlement canadien, où est représentée l'Acadie historique, demeure en marge de ce mouvement sur le plan législatif.

Le 2 juin 2001, la Société nationale des Acadiens s'est réunie en assemblée générale. À cette occasion, elle a modifié sa position initiale et appuyé unanimement la motion n° 241. La Société nationale des Acadiens possède un rayonnement, la crédibilité et des réseaux de contacts dans les Maritimes et à travers le monde représentant la communauté acadienne des provinces de l'Atlantique et même au-delà.

Pour les membres de la Société nationale des Acadiens, cette motion est une occasion unique donnée au peuple acadien d'obtenir une reconnaissance officielle des préjudices dont leurs ancêtres ont été victimes et dont les répercussions sont encore aujourd'hui bien tangibles.

La Société nationale des Acadiens voulait tout de même, et c'est tout en son honneur, sortir du cadre parlementaire. Pour légitimer sa prise de position, elle a donc mis sur pied, le 16 août 2001, un comité consultatif dirigé par l'historien et directeur du Centre d'études acadiennes de l'Université de Moncton, M. Maurice Basque. Le comité avait comme principale mission d'étudier certaines questions historiques, législatives et sociales concernant la motion n° 241.

Comme l'indique le rapport, le comité a reçu quelque 140 avis provenant d'individus, d'associations, de municipalités et d'organismes acadiens du Canada, des États-Unis et de la France. Après avoir analysé toutes les propositions, le comité consultatif a notamment formulé les deux recommandations suivantes:

Que la Société nationale des Acadiens poursuive les démarches afin que les torts historiques survenus au moment du Grand Dérangement soient officiellement reconnus par la Couronne britannique.

Que la motion soit parrainée par l'ensemble de la députation acadienne à la Chambre des communes, abstraction faite des affiliations politiques.

La troisième recommandation vise la mise en commun des forces acadiennes afin de renforcer leurs efforts de promotion et de développement pour permettre un rattrapage économique, social et culturel. Et le dernier avis est à l'effet que la Société nationale des Acadiens continue de soutenir le gouvernement canadien dans ses efforts de promotion de la diversité culturelle et de la lutte contre l'intolérance et la discrimination.

● (1735)

Dans un article paru le 26 septembre 2001 dans *La Voix acadienne*, la journaliste Annie Racine énumère certains des organismes qui appuient la démarche du député de Verchères—Les-Patriotes, et je la cite:

[...] la motion M-241 a l'appui de la Société des Acadiennes et des Acadiens du Nouveau-Brunswick, de la Société nationale des Acadiens, de l'Association des juristes francophones et de l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick.

Il est important de mentionner que cette dernière, l'AFMNB, représente 40 municipalités de la province du Nouveau-Brunswick et près de 100 000 Acadiens.

Un consensus autour de la motion semble vouloir se dégager de plus en plus au sein de la population acadienne, comme l'écrivait Hector J. Cormier, éditorialiste dans le *Le Moniteur acadien* du 27 septembre 2001, et je cite:

[...] les Acadiens sont en droit d'exiger des excuses pour les torts causés à leur peuple par la Déportation. Cela mettrait un terme à un traitement qui fut exécration, à une souffrance qui a traversé les siècles, à une peur collective qu'il faudra bien du temps à dissiper.

Les préjudices causés par un groupe de personnes peuvent avoir des répercussions sur une vie entière, et ces mêmes répercussions s'étendent sur des décennies. Il faut, un jour, que quelqu'un reconnaisse ses torts, que la blessure soit pansée pour qu'enfin, on puisse vivre au présent, en travaillant pour le futur, sans toujours se sentir obligé de regarder les douleurs du passé.

Selon l'article du journaliste Philippe Ricard de *L'Acadie Nouvelle* du 20 septembre 2001, «[...] les députés libéraux doivent cesser d'avoir peur des «manigances» bloquistes. Parce que si jamais la motion était défaite, l'Acadie et son peuple devraient faire face à un autre recul.» Et la plaie resterait encore bien vive.

L'ancien député de Ouest Nova, le conservateur Mark Muise, disait ceci lors d'un discours en cette Chambre, le 30 novembre 1999:

Il a fallu plusieurs siècles avant que les Acadiens se remettent de cette tragédie. Il y en a qui pensent qu'on en souffre encore. Certains historiens ne sont pas d'accord au sujet de cette expulsion. On se demande si ce fut une guerre contre les Acadiens ou une purification ethnique. Je crois que cela dépend du point de vue de l'historien en question. Néanmoins, nous ne pouvons ignorer le fait que cette tragédie ait eu lieu ni les graves conséquences résultant des actions prises par la Grande-Bretagne.

Initiatives parlementaires

En soi, la motion ne réclame pas de compensation et n'invite pas les descendants des déportés à retourner occuper leurs terres. Elle vise simplement l'obtention d'excuses pour toutes les douleurs et les maux dont le peuple acadien a souffert.

Le député de Verchères—Les-Patriotes répète à qui veut l'entendre que, s'il est nécessaire, il fera parrainer sa motion par un député d'une autre formation politique en cette Chambre et il est même prêt à consentir à des modifications, à des amendements à la motion, conformément aux propositions du rapport de la Société nationale des Acadiens.

Mais par-dessus tout, cette motion n'est plus celle d'un seul député ou d'un parti politique, mais bien celle des Acadiens. La démarche du député de Verchères—Les-Patriotes s'inscrit dans un cadre plus large que celui de la partisanerie qui prévaut habituellement en cette Chambre, soit la préparation du 3^e Congrès mondial acadien et la célébration du 400^e anniversaire de la fondation de l'Acadie qui doivent avoir lieu en 2004.

Mais surtout, nous croyons que le 250^e anniversaire de la Déportation des Acadiens, qui sera commémorée un peu partout dans le monde en 2005, notamment par les Acadiens de la diaspora, constituerait un moment opportun pour que de telles excuses soient faites.

Le processus parlementaire est ainsi fait qu'il reste encore beaucoup de temps avant que la Chambre se prononce définitivement sur le sort de la motion. Utilisons ce temps pour nous assurer que cette question transcende définitivement les lignes partisans. Personne ne gagne à ce qu'elle soit dé faite. Par contre, beaucoup y perdent et pas nécessairement ceux que les opposants voudraient punir en votant contre.

Quel message enverrait-on au monde si cela arrivait? Que le parlementarisme canadien est incapable de faire abstraction des origines d'une initiative pour prendre position.

Le plus important est surtout: quel message enverrait-on au peuple acadien? Que la déportation est un événement qui ne mérite pas qu'on le reconnaisse ici, au Parlement? Que cette question n'est pas assez importante pour que les élus du peuple fassent preuve d'ouverture et de maturité; qu'ils n'ont pas pu parvenir à ce type de consensus qu'on a pourtant pu observer sur une foule d'autres questions, souvent moins significatives. Dans un cas comme dans l'autre, tout le monde y perd.

• (1740)

M. Scott Reid (Lanark—Carleton, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est avec regret que je voterai contre la motion n^o 241. J'agis ainsi pour deux raisons.

Premièrement, j'estime que cette motion s'appuie sur un principe douteux, à savoir que la culpabilité puisse être collective et se transmettre d'une génération à l'autre.

La deuxième raison de mon opposition est que, malgré les bonnes intentions de ceux qui l'ont rédigée, elle semble attribuer la responsabilité ultime de l'expulsion des Acadiens à la Couronne, ce qui n'est pas une lecture exacte des événements de 1755. Une lecture plus conforme à l'histoire accuserait plutôt les gouverneurs coloniaux de la Nouvelle-Angleterre et les pionniers qu'ils représentaient.

Je commencerai par l'argument historique et je reviendrai plus tard au raisonnement philosophique.

Beaucoup des faits entourant la déportation des Acadiens ne font aucun doute. En 1755, les autorités coloniales ont amorcé un processus de déracinement et de déportation de la partie de la

population acadienne qui était établie sur le territoire britannique, en commençant par le centre de la colonie acadienne le long de la côte est de la baie de Fundy.

Le gouverneur Lawrence, de la Nouvelle-Écosse, et le gouverneur Shirley, commandant en chef des forces britanniques en Nouvelle-Angleterre, ont commencé par saisir les armes à feu des colons pour les empêcher de résister par la force. Puis, ils ont pris en otage un grand nombre d'hommes adultes afin de garantir la docilité de leurs familles au moment de la déportation.

Au cours de années qui ont suivi, ce fut environ les trois quarts de la population acadienne totale, soit 13 000 personnes qui ont été déportées. Certains de ces gens ont été expédiés en Nouvelle-Angleterre, d'autres en Louisiane, tandis que d'autres encore étaient rapatriés en France.

Toutefois, si l'on connaît avec certitude l'ampleur des souffrances causées par les déportations de 1755 à 1763, il est beaucoup plus difficile d'en attribuer précisément la responsabilité historique. Chose certaine, les gouverneurs Lawrence et Shirley ont été au coeur des prises de décision et ils doivent en porter la responsabilité ultime. Mais rien ne prouve qu'ils aient agi avec l'aval du Parlement de Westminster.

Selon la version historique la plus couramment acceptée, Lawrence aurait agi avec l'autorisation du conseil local de la Nouvelle-Écosse, tandis que le Parlement et le roi George n'auraient pas participé à la planification des déportations.

Plus récemment, Roger Paradis, professeur d'histoire à l'Université du Maine, a apporté des preuves documentaires permettant de croire que les autorités de Londres auraient été impliquées. Il cite une facture, envoyée à Londres en 1758 par le gouverneur Lawrence, détaillant les dépenses engagées pour la déportation. Il révèle également une lettre circulaire que Lawrence avait envoyée aux gouverneurs des colonies de Nouvelle-Angleterre, ce qui permet de supposer que, à tout le moins, ces gouverneurs étaient au courant des événements qui se déroulaient en Acadie.

Ce qui me frappe toutefois, c'est que, même selon cette lecture révisionniste de l'histoire, les autorités coloniales en place en Acadie et en Nouvelle-Angleterre portent la responsabilité première des actes qui ont été commis, tandis que la Couronne n'est que secondairement responsable. De plus, il est manifeste que les premiers à profiter de la sécurité militaire accrue découlant du nettoyage ethnique des Acadiens étaient les pionniers de la Nouvelle-Angleterre, et plus particulièrement ceux qui habitaient cette partie de la colonie du Massachusetts alors appelée «District of Maine».

J'insiste sur le fait que je rejette la notion d'une culpabilité collective ou héréditaire. Mais même si je l'acceptais, les premières excuses collectives aux Acadiens devraient venir du gouvernement du Maine.

Initiatives parlementaires

● (1745)

Aussi est-il intéressant de savoir que le 13 avril 1994, l'assemblée législative de cet État a adopté une résolution concernant la déportation des Acadiens. Le texte en est soigneusement rédigé de manière à ce que les reproches s'adressent exclusivement aux Britanniques, en évitant d'insinuer que l'État souverain du Maine ou son prédécesseur, la colonie anglaise de Massachusetts Bay, ait jamais été sa complice. Selon moi, le mieux que l'on puisse dire de cette affirmation, c'est qu'elle découle d'une lecture fort inexacte de l'histoire.

Malheureusement, la motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui reprend cette erreur. Elle demande à la Couronne de présenter «des excuses officielles pour les préjudices causés en son nom au peuple acadien». Or, le fait que les déportations aient été ordonnées au nom de la Couronne ne signifie pas que la Couronne elle-même ait été, même en 1755, la grande coupable.

De la même façon, l'histoire est pleine d'actions scandaleuses commises au nom de diverses religions, ou au nom du peuple de tel ou tel territoire, alors que l'autorité invoquée n'a eu rien ou peu à faire avec le mal qui a été perpétré en son nom. Une motion plus exacte sur le plan historique pourrait réclamer des excuses officielles de la part des assemblées législatives de chacun des États de la Nouvelle-Angleterre pour les torts causés dans leur intérêt et avec leur complicité.

[Traduction]

Je devrais dire clairement que je suis contre cette motion, moi aussi. C'est que je n'accepte pas l'idée qu'une institution puisse préserver le sentiment d'une culpabilité collective hérité des générations successives de ceux qui sont devenus membres de cette institution ou qui sont placés sous sa protection.

Il me semble que certains députés qui ont participé au débat sur cette motion et à des débats similaires dans le passé ont tenu compte de deux principes entièrement différents. Le premier, que je considère légitime, est que tous ceux qui participent à la vie publique d'une société civilisée devraient adopter une attitude exemplaire à l'égard du passé. Cette attitude suppose l'acceptation d'actes passés qui sont jugés bons et le rejet de ceux qui sont considérés injustes ou monstrueux.

Le deuxième principe veut que la culpabilité pour une injustice passée puisse être transmise, au sein d'une institution ou d'une collectivité, exactement comme les effets secondaires de cet acte mauvais continuent de se répercuter sur les descendants des victimes directes. Ce principe est tout simplement faux.

L'adoption d'une attitude exemplaire par un acteur de la vie politique nous permet, en tant qu'éventuels électeurs ou alliés politiques, d'imaginer comment il agirait si jamais il devait prendre une décision dans des circonstances similaires. Un tel calcul est nécessaire dans une démocratie représentative parce qu'il est toujours possible qu'une personne gagne une élection en temps de paix, mais que des difficultés ou une guerre surviennent pendant son mandat. Après les événements du 11 septembre, on peut voir l'utilité de cette réflexion.

Par contraste, une attitude de culpabilité ou de responsabilité collective, ou pire encore, selon laquelle on s'attend à ce que d'autres assument la culpabilité ou la responsabilité d'actes auxquels ils n'ont pas participé, m'apparaît tout à fait futile.

Un débat comme celui que nous tenons aujourd'hui a eu lieu à la Chambre, il y a 17 ans, le dernier jour où Pierre Trudeau occupait le poste de premier ministre. Au cours de la période des questions,

Brian Mulroney lui avait demandé de présenter des excuses pour l'internement de Canadiens d'ascendance japonaise pendant la guerre. La réponse de Trudeau révèle une compréhension subtile de la distinction que j'essaie aujourd'hui de faire valoir.

M. Trudeau avait dit:

Je ne vois pas comment je pourrais m'excuser pour un événement historique auquel personne ici n'a pris part. Nous ne pouvons que regretter ce qui est arrivé. Mais pourquoi se lancer dans de grands discours pour dire que des excuses valent mieux que de simples regrets? Je ne comprends pas très bien.

Je ne pense pas que le gouvernement ait pour rôle de corriger les erreurs commises par le passé. Il ne peut pas réécrire l'histoire. Nous sommes là pour nous occuper de ce qui se passe actuellement...

Nous avons tout de même l'obligation morale de condamner ces erreurs tout autant que celle de ne pas rester neutres devant les préjudices monstrueux des temps plus récents. En tant qu'acteurs moraux, nous avons le devoir de reconnaître les erreurs du passé, de les faire connaître à nos concitoyens et de faire tout en notre pouvoir pour qu'elles ne puissent se répéter sous quelque forme que ce soit.

Voilà pourquoi j'invite les députés à voter contre cette motion dans sa forme actuelle, mais à voter en sa faveur si elle est présentée de nouveau à la Chambre dans une formulation nous permettant d'exprimer nos regrets, dénués d'excuses, à l'égard des préjudices qui ont été commis dans le passé et d'indiquer, sans porter de condamnation, notre détermination à faire en sorte que des erreurs semblables ne soient plus jamais tolérées sur le sol canadien.

● (1750)

[Français]

M. Andy Savoy (Tobique—Mactaquac, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec grand intérêt que je tenais à prendre la parole sur la motion n° 241, présentée par le député de Verchères—Les-Patriotes.

Notre collègue du Bloc québécois aimerait que des excuses soient présentées par la Couronne britannique au sujet de la déportation des Acadiens et Acadiennes en 1755, ce qu'on appelle en Acadie, le «Grand Dérangement».

Le peuple acadien a souffert terriblement de ce triste épisode de notre histoire. À cette époque, on a voulu faire disparaître les Acadiens en les déportant et en les divisant pour mieux les assimiler.

Le peuple acadien est toujours là, plus rayonnant que jamais, que ce soit par l'entremise de ses artistes, de ses écrivains, de ses acteurs et même de ses politiciens.

Nous reconnaissons tous que l'histoire de notre pays comporte des événements un peu plus sombres et des événements plus douloureux. Malheureusement, le «Grand Dérangement» en est un exemple.

Toutefois, nous croyons sincèrement qu'il ne faut pas vivre dans le passé, mais qu'il faut plutôt continuer à travailler à bâtir ce pays, comme l'ont fait déjà plusieurs générations d'Acadiens et d'Acadiennes.

J'ai dit qu'il ne faut pas vivre dans le passé, mais il ne faut pas pour autant oublier notre histoire. Nous devons nous inspirer de ses moments forts comme de ses faiblesses. J'ai dit également qu'il nous faut continuer à bâtir ce pays, notre Canada. Nous savons tous, à la Chambre, qu'il ne s'agit pas là d'un objectif que partage le député de Verchères—Les-Patriotes, pas plus que tous les autres membres de sa formation politique.

Initiatives parlementaires

Le député de Verchères—Les-Patriotes se prend maintenant pour le grand défenseur du peuple acadien. Du moins, c'est ce qu'il veut nous faire croire avec le dépôt de cette motion à la Chambre. Dans son allocution du 27 mars dernier à la Chambre, mon collègue, le député de Madawaska—Restigouche, avait déjà fait référence à la logique bloquiste en expliquant que l'intérêt soudain du député de Verchères—Les-Patriotes pour les Acadiens et les francophones hors Québec était surprenant.

Tout est là. C'est cette logique qu'il faut questionner. En fait, la véritable question à poser est simple. On doit se demander pourquoi. Pourquoi cet intérêt soudain du Bloc québécois envers les Acadiens et les Acadiennes? Qu'est-ce qui motive un tel intérêt?

Nous connaissons tous le principal objectif de la formation politique du député de Verchères—Les-Patriotes. Lui et ses collègues du Bloc n'ont qu'un seul but, soit de détruire ce pays. Contrairement aux autres députés de la Chambre, ils ne sont pas ici pour contribuer à faire du Canada un pays sécuritaire où il fait bon vivre.

Pourquoi, soudainement, le Bloc québécois s'intéresse-t-il au sort des Acadiens et des francophones hors Québec? Nous savons tous que dans la logique bloquiste, il y a les «sauvés», qui vivent au Québec, et il y a les «perdus», qui vivent à l'extérieur de la «Terre promise».

Mon collègue de Madawaska—Restigouche a déjà dit que les Acadiens et les Acadiennes ont contribué à bâtir ce pays. Ils ont travaillé avec acharnement et détermination à la conservation et la protection de leur culture et de leur identité. Ils n'ont pas besoin de la tutelle du Bloc québécois.

Les Acadiennes et les Acadiens ont fondé des écoles, des collèges et des universités; ils ont créé des théâtres, des journaux et des maisons d'édition. Ils ont fait des percées exceptionnelles dans le domaine de la culture, comme le théâtre, le cinéma, les arts visuels, la musique et la littérature. Ils ont donné au monde des écrivains, des poètes, des artistes, des musiciens et des chanteurs. Ils ont mis sur pied un réseau impressionnant d'entreprises et ont créé des emplois.

• (1755)

Ils ont contribué à faire du Canada ce qu'il est aujourd'hui. Ils n'ont pas attendu qu'on leur prenne la main et qu'on décide pour eux. Au lieu de faire ce que nous propose le Bloc québécois, je crois que nous devrions plutôt travailler à célébrer et à reconnaître l'immense contribution du peuple acadien à la réalisation de ce merveilleux pays, le Canada.

Le motion n° 241 présentée par le député de Verchères—Les-Patriotes masque les véritables intentions de son proposeur et de sa formation politique. Pour cette raison, nous ne pouvons l'appuyer.

J'aimerais conclure sur une anecdote qui en dit long sur la position du Bloc québécois. La députée bloquiste de Rimouski—Neigette-et-la Mitis tenait ces propos le 30 septembre 1997:

Je n'ai pas d'objection à ce qu'il y ait un peuple canadien-français, mais je n'en suis plus. Quand j'étais petite, c'était ce qu'on m'apprenait à l'école: «Tu es Canadienne française.» Ensuite, on m'a appris que j'étais Québécoise et j'aime mieux cela. En étant Canadienne française, je suis une citoyenne de deuxième classe; en étant Québécoise, je suis une citoyenne de première classe. C'est ça, la différence.

[Traduction]

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NDP): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir participer à la Chambre au débat sur la motion n° 241, au nom des Acadiens de West Chezzetcook et de Grand Desert, en Nouvelle-Écosse.

Je trouve inacceptable et honteux que le député de Tobique—Mactaquac, que je respecte énormément par ailleurs, se serve de cette motion sérieuse et empreinte de compassion pour se livrer à de la politiciaillerie. Le député de Lanark—Carleton essaie quant à lui de réécrire l'histoire.

Il n'y a probablement jamais personne de son caucus qui s'est rendu à Grand Pré et qui a lu les 300 noms gravés sur la pierre dans l'église de Grand Pré, laquelle est située à Wolfville, en Nouvelle-Écosse.

C'est l'un des plus beaux endroits au Canada. C'est un lieu de recueillement. C'est une sorte de Saint-Graal que tous les Acadiens viennent voir lorsqu'ils se rendent en Nouvelle-Écosse. Les gens viennent du monde entier à Grand Pré pour rendre hommage à ceux qui ont été chassés en 1755 et pour prier pour eux. C'est une honte que de se servir de cette motion pour faire de la politiciaillerie comme le font ces gens-là.

Tout ce que nous demandons c'est que la Chambre des communes envoie un message à la reine, par l'entremise du Parlement, pour demander des excuses. Aucune date n'est précisée. Il n'est pas nécessaire que cela se fasse dès demain. Nous demandons seulement que cette question soit sérieusement prise en considération.

La reine fera une visite au Canada en 2002. Le Festival acadien aura lieu en Nouvelle-Écosse en 2004 et il y a un autre festival en 2005. La reine a amplement de temps pour prendre une décision. Nous devons laisser à la monarchie le temps de réfléchir à cette question et de la prendre sérieusement en considération. Nous ne devrions pas nous servir de cette motion pour faire de la politiciaillerie. C'est une honte de nous retrouver coincés ainsi. Il n'est pas étonnant que de nombreuses minorités de notre pays, y compris les Acadiens, n'espèrent plus rien du Parlement.

Toutes les associations acadiennes appuient la motion. Il est vraiment trompeur que le ministre responsable des langues officielles, pour qui j'ai le plus grand respect, prétende qu'aucun groupe acadien n'appuie la motion. Ce n'est tout simplement pas vrai, car toutes les associations l'appuient.

Les Acadiens ne réclament qu'une chose, et c'est la réparation d'un tort historique. Le pape a présenté des excuses au peuple juif pour l'expulsion des juifs pendant la guerre. Les Églises canadiennes ont présenté des excuses au sujet des pensionnats. M. Mulroney, un ancien premier ministre, a présenté des excuses devant la Chambre pour l'internement des Japonais pendant la guerre.

En ces temps de compassion et de pardon, nous devrions présenter des excuses au nom de la reine, quand elle viendra au Canada ou par tout autre moyen dont elle décidera, pour l'expulsion des Acadiens en 1755.

Il est tout simplement ridicule de présumer que le roi de l'époque n'était pas informé des actions menées dans ses colonies. C'est de la foutaise et c'est totalement inadmissible.

Je dois dire à quel point nous étions fiers, en Nouvelle-Écosse, quand le gouverneur général du Canada, Roméo LeBlanc, un homme fier et distingué, est devenu le premier Acadien à accéder aux plus hautes fonctions de notre pays. Je suis également fier de voir que son fils siège au Parlement aujourd'hui.

Initiatives parlementaires

Le Nouveau Parti démocratique a lui aussi eu une grande première. En 1997, les deux premiers Acadiens à se faire élire aux Communes sous la bannière du Nouveau Parti démocratique ont été le député d'Acadie—Bathurst, le whip de notre parti, et Angela Vautour, une ancienne députée qui a changé de camp. Ce sont deux Acadiens qui étaient très fiers de se présenter au Nouveau-Brunswick sous la bannière des Acadiens.

Nous sommes très fiers de les avoir eus au sein de notre groupe parlementaire. Nous sommes très fiers de notre whip et du bon travail qu'il accomplit. Il apporte tous les jours à notre caucus et aux Communes la passion et le dynamisme de la communauté acadienne. Je suis persuadé que nous l'entendrons pendant bien des années encore à la Chambre des communes.

Il est également remarquable que le ministre d'État chargé de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, qui représente Ouest Nova, ne soit pas favorable à la motion. La circonscription de Ouest Nova témoigne de la fierté et du savoir-faire exceptionnel des Acadiens. Leur drapeau, leur langue et leur culture sont omniprésents.

• (1800)

Les membres des deux communautés que je représente, West Chezzetcook et Grand Desert, sont très fiers d'être des Acadiens et de faire partie de la Nouvelle-Écosse et de notre grand pays, le Canada.

Il est remarquable que le ministre responsable de l'APECA refuse d'appuyer la motion, alors que cet organisme vient tout juste de donner 4 millions de dollars au site de Grand Pré. Le gouvernement a donné 4 millions de dollars de l'argent des contribuables pour améliorer le site, notamment sa dimension historique. Le ministre accepte de donner de l'argent pour soutenir cette communauté, mais par ailleurs il fait preuve d'hypocrisie en refusant d'appuyer la motion. C'est tout à fait incroyable.

Je recommande aux députés qui veulent vraiment savoir ce qu'est la culture acadienne de visiter Grand Pré, en Nouvelle-Écosse. Ils ne seront pas déçus. Mes collègues pourront ensuite se rendre dans des villages acadiens situés un peu partout en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, dans certaines parties de l'Île-du-Prince-Édouard et partout où vivent des Acadiens.

Les actes commis contre les Acadiens entre 1755 et 1763 étaient un péché. Des milliers de personnes ont été chassées de leurs terres. Il s'agissait de gens laborieux, qui ne voulaient rien avoir à faire avec la guerre. Ils désiraient seulement cultiver leurs terres, s'occuper de leurs enfants et vivre en paix. On le leur a refusé, parce qu'ils n'ont pas voulu prêter serment au roi. Les autorités leur ont dit: vous êtes avec nous ou contre nous. Ils ont été chassés de chez eux.

Les députés peuvent imaginer ce qui s'est passé. Toutes ces familles ont beaucoup souffert. Certaines ont été séparées. Joe Jacquard, de Wedgeport, en Nouvelle-Écosse, me racontait que son arrière-arrière-grand-père avait dû se cacher dans la forêt pour échapper aux Anglais.

La tradition orale a permis à de nombreux Acadiens de conserver l'histoire de leurs familles. Les noms des familles originales se trouvent dans l'église de Grand Pré. Je recommande à tous les députés d'y jeter un coup d'oeil, en particulier au député de Lanark—Carleton, qui a tenu des propos déplorables. Je reconnais qu'il a le droit d'exprimer son opinion à la Chambre des communes, mais il est insensé de tenter de réécrire l'histoire et d'affirmer que notre génération n'est pas responsable de faits qui sont survenus dans le passé. Je m'inscris en faux contre les propos du député, car il a tort.

Bien des choses sont arrivées à cause de cet événement. Ma femme vient de Longueuil, au Québec, et ma fille est en immersion française totale. Ce que les Acadiens ont apporté à ma famille est absolument fabuleux. Je sais que je ne maîtrise pas l'anglais, sans parler du français, mais je ne saurais trop remercier les Acadiens de ma province de leur apport non seulement à nos localités mais aussi à notre mode de vie et à notre diversité culturelle.

Nous avons parlé récemment de la diversité culturelle au Canada grâce aux éléments arabes et musulmans de notre population. Nous ne devrions pas oublier que les Acadiens eux-mêmes nous ont apporté une diversité culturelle fabuleuse, fantastique. Nous avons une dette envers eux. Chacun d'eux, par le truchement de leurs associations, demande qu'on adopte cette motion. J'encourage de nouveau la Chambre à réfléchir soigneusement à la motion, à faire simplement abstraction des considérations politiques afin de réfléchir à ce que nous devrions faire pour réparer un tort historique.

Tout ce que demandent les Acadiens, c'est la possibilité d'obtenir des excuses de la part de la reine et de permettre à la Reine de les présenter elle-même. Il faut que la Chambre fasse preuve de la maturité nécessaire pour tenir ce débat, adopter la motion dans un esprit positif et laisser Sa Majesté prendre la décision. Ce n'est pas à nous de prendre la décision, et nous ne devrions pas faire intervenir de sordides considérations politiques dans le débat.

Monsieur le Président, je ne saurais trop vous remercier de m'avoir permis d'intervenir aujourd'hui dans le débat de cette motion au nom de tous les Acadiens de West Chezzetcook et de Grand Desert et d'ailleurs dans ma circonscription, et notamment au nom de mon collègue, Kevin Deveaux, lui-même Acadien et député élu à l'assemblée législative provinciale de la Nouvelle-Écosse, et au nom de beaucoup d'autres.

Nous intervenons à la Chambre pour appuyer la motion n° 241 et appuyer également notre excellent collègue d'Acadie—Bathurst. Je ne puis dire son nom, mais il est aussi notre whip.

• (1805)

[Français]

M. André Bachand (Richmond—Arthabaska, PC): Monsieur le Président, c'est un grand plaisir de me lever ce soir pour parler de la motion présentée par le député de Verchères—Les-Patriotes.

La motion n° 241 a fait beaucoup jaser et fait encore beaucoup jaser. Elle provoque beaucoup de malaise chez certains groupes et certains parlementaires, à tort ou à raison, selon la façon dont on la regarde.

À la Coalition, lorsqu'il s'agit d'un projet de loi émanant d'un député, nous avons une tradition, c'est d'avoir un vote libre. En ce moment, il est intéressant d'entendre ce que les députés du Bloc, du Nouveau Parti démocratique et de tous les partis nous disent.

Également, ce qui est important, ce qui a été bien fait et, honnêtement, cela donne beaucoup de crédibilité à la démarche, c'est que la Société nationale des Acadiens a quand même demandé de regarder toute la question historique. À mon avis, cela a été bien fait.

Initiatives parlementaires

Au début, on se souviendra qu'on avait peur des méchants séparatistes. Même du côté de la Coalition—elle n'existait pas à ce moment-là—on disait: «Ah, c'est un méchant séparatiste.» Alors, ils ont un agenda caché. Peut-être que le député de Verchères—Les-Patriotes a un agenda caché. Cela se peut, mais c'est son problème. Mais il reste qu'il faut regarder la motion telle qu'elle est et il faut également lever notre chapeau au député du Bloc qui s'est rendu en Acadie pour rencontrer les gens.

Si j'avais des doutes sur l'honnêteté intellectuelle de la motion—non pas du député, mais de la motion—je pense que le peuple acadien a fait un travail remarquable. Là-dessus, cela m'enlève un poids de justification.

Il s'agit de regarder la motion, telle que libellée. Nous pouvons tordre l'histoire un petit peu, à savoir qui était coupable ou non. La responsabilité ministérielle n'existait peut-être pas à ce moment-là, comme le système parlementaire la reconnaît. Mais je rappellerai au député de l'Alliance canadienne qui a pris la parole précédemment que la responsabilité de l'empire était quand même omniprésente.

Alors, lorsqu'on veut dire qu'on ne veut attaquer personne, la motion n'attaque personne. On ne demande pas à la Reine, on demande à la Couronne. Encore là, cela a été bien fait. On ne regarde pas une personne ou un individu. Finalement, on regarde toute la question de l'histoire et les conséquences du Grand Dérangement. Cela n'a pas duré juste quelques années. Il y a encore des conséquences aujourd'hui.

Imaginons si 10 000, 12 000 ou 14 000 Acadiens, hommes, femmes et enfants étaient demeurés sur un territoire qu'on peut maintenant cibler comme faisant partie du Canada. Cela a changé depuis 10 ou 15 ans, mais on sait ce que les francophones étaient capables de faire en termes de nombre d'enfants dans les familles. À cette époque, ça produisait pas mal. Cela aurait tout changé et la présence francophone dans les provinces Atlantiques aurait été sûrement supérieure.

Ceci étant dit, le peuple acadien a réussi à relever des défis absolument incroyables. Pour une minorité qui a connu ce Grand Dérangement, qui a connu de graves problèmes par la suite, tant avec la Couronne qu'avec le gouvernement canadien, qui a dû se battre pendant des décennies, on lui lève notre chapeau.

J'ai appris beaucoup. Je me suis permis de lire un peu sur l'histoire du Grand Dérangement pour voir un peu aussi où tout cela se situait. Personnellement, je vais appuyer la motion. Je vais demander qu'il y ait effectivement une reconnaissance et je vais dire: «Je m'excuse, cela ne veut pas dire que tu es une méchante personne aujourd'hui.» On peut reconnaître des gestes historiques.

Il faut surtout transformer cette motion parce que certains la voient comme étant négative contre la monarchie. Ce n'est pas cela. Cela peut arriver dans un temps de festivités, comme par exemple, le Troisième congrès mondial acadien, le 250^e anniversaire, ou le 400^e anniversaire de la présence acadienne en sol américain. On peut le faire. Cela peut être positif.

La Gouverneure générale pourrait lire un beau discours dans le cadre des festivités et dire: «Nous reconnaissons nos torts. Ceci étant dit, on travaille ensemble et on fait en sorte que le peuple canadien continue de croître et de prospérer au sein de ce pays.» C'est tout. Il n'y a pas un signe de piastre au bout de la motion.

Là-dessus, je salue le travail qu'a fait le député de Verchères—Les-Patriotes. Plus que cela, il est ouvert à des changements, du moins, à des améliorations. Mais de l'autre côté, on ferme la porte.

●(1810)

J'aimerais dire à mes collègues d'en face: «N'envoyez pas trop souvent le ministre des Affaires intergouvernementales en Acadie, c'est tout le gouvernement fédéral qui perd sa crédibilité.» Parce que la motion provient d'un député bloquiste, ce ne serait pas bon? Parce qu'une motion vient d'un député allianciste, néo-démocrate ou d'un député de la Coalition, ce ne serait pas bon? Il faut prendre le temps—on est quand même des adultes—de regarder de quel bois se chauffe la motion.

Cela étant dit, ce n'est pas parce que c'est un «méchant séparatiste» qu'il faut dénigrer tout ce qu'ils font, au contraire. Au cours de la dernière décennie, je pense qu'on a beaucoup appris sur le respect des traditions parlementaires avec les gens du Bloc québécois et d'autres partis, et spécialement les gens du Bloc.

La Couronne a fait des excuses à plusieurs reprises. Plusieurs personnes ont soulevé le cas de la guerre des Boers, en Afrique du Sud, ou la question de la Nouvelle-Zélande avec le peuple maori. Il n'y a pas eu de soulèvement collectif contre ces situations. Ce sont des excuses. On reconnaît un fait historique et on dit: «Je m'excuse.»

Cela étant dit, en reconnaissant ce fait historique, on va vers une action beaucoup plus positive. On ne demande à personne de venir se mettre à genoux pour dire de s'excuser de ce qui a été fait. C'est tout simplement un fait historique et cela continue. On sait qu'il y a même eu une demande, pas longtemps après le Grand Dérangement, soit en 1763, adressée à la Couronne. Avec tout ce qui venait de se passer, c'était frais. On comprendra que le « timing », pour reprendre une expression dans la langue de Shakespeare, n'était peut-être pas tellement bon, mais il reste qu'il y a quand même eu des efforts.

En 1988, des efforts provenant de l'autre côté de la frontière ont également été effectués par un Américain. C'est même allé jusqu'au bureau du premier ministre de l'époque, Mme Thatcher, mais cela n'a pas abouti. Mais dans le cadre de ce qui s'en vient, on peut le faire.

Je ne me sens pas mal à l'aise dans tout cela. Je ne suis pas antimonarchiste en faisant cela et je ne vise personne. J'aimerais surtout que les députés acadiens du côté ministériel regarde cette question.

Rappelons qu'il y avait deux comtés qui étaient conservateurs et qui vont sûrement le redevenir aux prochaines élections: Tobique—Mactaquac et West Nova. Je suis très déçu que les deux députés acadiens de ces comtés s'opposent à la motion. On sait que le député de West Nova avant la dernière campagne électorale de septembre 2000, M. Mark Muise, appuyait la motion. Je suis convaincu que Gilles Bernier, de Tobique—Mactaquac, aurait aussi appuyé la motion.

Je me dis alors qu'il faut quand même se tenir. Ce n'est pas une attaque vis-à-vis un groupe, une personne, une Couronne, c'est une reconnaissance, tout simplement. Même mon ancienne collègue, Angela Vautour, aurait appuyé la motion.

Initiatives parlementaires

Je demande un esprit d'ouverture de la part des gens d'en face. La ligne de parti est une chose, mais pour les députés acadiens, la ligne de coeur peut être beaucoup plus importante à ce stade-ci. Si les Acadiens ont réussi de peine et de misère à survivre et à prospérer, c'est qu'ils avaient le coeur à la bonne place. J'espère que nos collègues acadiens de cette Chambre feront la même chose.

On ne refera pas l'histoire, c'est sûr. Il ne s'agit pas de pointer quelqu'un du doigt ou de dire qu'on veut une somme d'argent quelconque en guise de réparation. Ce n'est absolument pas cela. Le gouvernement qui est en place depuis 1867 a également commis des erreurs et il est fort bien de pouvoir s'en excuser. Des grands dérangements, on en a connu depuis 1867 au Canada avec les premières nations. Il faut le reconnaître et s'en excuser. Le peuple acadien a vécu quelque chose d'absolument horrible et a pu s'en sortir malgré tout. Le reconnaître en appuyant cette motion, c'est un geste positif.

Je félicite encore une fois le député de Verchères—Les-Patriotes pour son énorme travail. C'est sûr qu'il a une étiquette qui fait que les gens sont plus réticents face à chaque geste qu'il peut poser. Dans ce cas-ci, c'est de reconnaître un événement historique subi par un peuple et d'aller de l'avant avec un geste plus positif pour l'avenir.

• (1815)

[Traduction]

M. Rodger Cuzner (Bras d'Or—Cape Breton, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais vous remercier de me donner l'occasion de répondre au député de Verchères—Les-Patriotes, qui a saisi la Chambre d'une motion demandant au gouverneur général d'intercéder auprès de Sa Majesté, la Reine d'Angleterre, pour qu'elle présente des excuses officielles au peuple acadien pour les torts causés en son nom entre 1755 et 1763.

L'histoire canadienne, comme celle de tout autre pays, recèle des événements dont nous ne sommes pas fiers. Ce sont des événements qui, comme dans le cas de la déportation des Acadiens, se sont produits il y a des centaines d'années. Certes, l'histoire peut parfois être cruelle, mais la nôtre ne comprend pas que des injustices. C'est une histoire qui, de façon générale, est faite de progrès et de croissance. Aujourd'hui, nous devons regarder vers l'avenir.

Il n'y a pas une mais plusieurs communautés acadiennes dans les provinces atlantiques. Au Nouveau-Brunswick, les Acadiens sont concentrés dans le sud-est, le nord-est et le nord-ouest, avec des groupes à Fredericton et à Saint John.

En Nouvelle-Écosse, on compte de dynamiques communautés à Baie-Sainte-Marie sur la côte sud-ouest et dans ma circonscription, Bras d'Or—Cape Breton. Les régions de l'Île-Madame et de Chéticamp comptent aussi de belles communautés, qui sont fières et progressistes.

À l'Île-du-Prince-Édouard, les Acadiens habitent la région d'Évangéline. À Terre-Neuve, on les trouve à Cape St. Georges, à St. John's et à Labrador City. Il y en a aussi aux Îles-de-la-Madeleine, en Gaspésie, dans la région de Montréal et dans l'ouest du Canada. Toutes ces communautés, petites et grandes, témoignent de la vitalité de la population du Canada et de ses deux langues officielles.

Il faut un courage et une force exceptionnels pour créer une communauté vivant dans une situation minoritaire. Les membres de la communauté acadienne ont fondé des écoles, des collèges et des universités. Ils ont créé des théâtres, des journaux et des maisons d'édition. Ils ont fait des pas de géant dans la culture, au théâtre, au cinéma, dans les arts visuels et la musique, aussi bien qu'en littérature. Ils ont donné au monde des écrivains, des poètes, des

artistes, des danseurs, des musiciens et des chanteurs. Ils ont tissé un impressionnant réseau d'entreprises et créé des emplois.

Les Acadiens du Canada font partie des artisans du succès et de la prospérité du Canada. Le gouvernement du Canada reconnaît la contribution dynamique et vitale des Acadiens à la société canadienne. Les Acadiens font partie des sept millions de gens qui parlent, chantent, écrivent, travaillent et vivent en français. Ces francophones sont la preuve de la vitalité et de l'extraordinaire détermination à croître et à s'étendre dans un continent majoritairement anglophone.

La langue française et la langue anglaise, et ceux qui parlent ces langues, ont façonné le Canada et contribué à définir son identité. La dualité linguistique du Canada trouve sa source dans la nature même de notre pays. Aujourd'hui, il est difficile de concevoir le Canada sans constater l'importance de ces deux langues dans les collectivités de la société canadienne.

Les programmes de promotion des langues officielles du ministère du Patrimoine canadien visent à offrir aux Canadiens la possibilité de reconnaître pleinement notre riche patrimoine linguistique et d'en tirer parti. Le gouvernement du Canada estime que la vaste majorité des Canadiens partagent ces objectifs.

Rare sont ceux qui douteraient de l'importance de l'instruction pour toute localité. Par le soutien qu'il apporte à l'instruction dans la langue de la minorité, le ministère du Patrimoine canadien vise la pleine participation des deux groupes linguistiques à tous les aspects de la vie au Canada.

Ces programmes favorisent non seulement la contribution culturelle très importante des minorités francophone et anglophone, mais également l'accès à la vie économique. Par exemple, les progrès réalisés dans l'instruction dans la langue de la minorité francophone a largement contribué à réduire le taux d'analphabétisme et de décrochage scolaire, et à accroître le taux de fréquentation des établissements postsecondaires.

Il y a 30 ans, la qualité et l'accessibilité de l'instruction dans la langue de la minorité francophone étaient non seulement une honte nationale, mais aussi un obstacle important au développement et à la survie des collectivités francophones dans tout le Canada. Nous avons décidé de changer la situation. Ainsi, des écoles ont été construites là où il n'y en avait pas. Des centres communautaires ont été construits là où il n'en avait jamais existé. Des collèges ont été construits là où il n'y en avait jamais eu.

Nous avons collaboré avec les provinces et avec les parents francophones et acadiens d'un bout à l'autre du pays. On ne saurait sous-estimer l'importance économique d'une instruction publique de qualité dans la langue des 1,6 million de Canadiens qui font partie des communautés minoritaires de langue officielle.

• (1820)

Les programmes d'enseignement dans la langue de la minorité intéressent tous les Canadiens. En leur absence, comme l'a fait remarquer la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, les Canadiens minoritaires ne pourraient pas contribuer à la vie de la société. Le ministère du Patrimoine canadien, dont sa Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles, a conclu une série d'accords très bénéfiques pour les populations acadiennes et francophones du Canada.

Initiatives parlementaires

La collaboration entre les deux niveaux de gouvernement, dans le cadre du Programme des langues officielles dans l'enseignement, permet à plus de 150 000 jeunes des communautés de langue officielle minoritaire d'étudier dans leur langue dans 700 écoles primaires et secondaires réparties dans toutes les régions du Canada, et 18,5 p. 100 de ces écoles se trouvent dans les provinces de l'Atlantique.

Le Programme des langues officielles dans l'enseignement contribue au financement d'un réseau de 19 collèges et universités francophones à l'extérieur du Québec, dont un grand nombre se trouvent dans les provinces de l'Atlantique et servent la population acadienne. C'est aussi grâce à ces programmes que 2,7 millions de jeunes Canadiens apprennent la deuxième langue officielle, dont 318 000 dans des classes d'immersion, ce qui fait augmenter singulièrement le nombre de Canadiens qui savent apprécier la langue et la culture françaises.

Sans entrer dans les détails de tout le bon travail qui se fait, je voudrais signaler quelques réalisations remarquables dans le domaine de l'enseignement aux groupes minoritaires, réalisations dont ont profité directement les collectivités acadiennes ces dernières années.

En Nouvelle-Écosse, deux établissements ont joué un grand rôle dans l'enseignement en français: le Collège de l'Acadie, dont je parlerai plus longuement, et l'Université Sainte-Anne, qui a été financée pendant de longues années par le gouvernement fédéral.

Créé en 1988, le Collège de l'Acadie est maintenant une institution centrale pour les localités francophones et acadiennes. Comme j'en ai deux dans ma circonscription, je suis bien placé pour parler de leur rôle.

Les grandes distances qui séparent les différentes régions acadiennes de la province auraient pu faire problème pour la prestation des services, mais les Acadiens ne se sont pas découragés. Ils se sont adaptés et ont mis en place dans tout le territoire des centres de formation rattachés au Collège de l'Acadie. On en compte maintenant sept, et il est certain que ces centres de formation contribuent directement à l'expansion économique et au développement des localités acadiennes.

Le collège et les centres de formation possèdent des moyens technologiques ultramodernes, comme des installations de vidéo-conférence et de téléconférence, pour offrir des programmes de télé-enseignement de qualité supérieure. Au moment où l'on s'apprête à insister encore plus sur le savoir et les communications, la capacité d'assurer le télé-enseignement en français est sûrement un signe de prospérité pour les francophones et les Acadiens du Canada.

Aussi en Nouvelle-Écosse, des fonds fédéraux ont servi à soutenir la construction et l'agrandissement de l'école et du centre communautaire Carrefour du Grand Havre, à Dartmouth. Dans la circonscription voisine, la mienne, Sydney—Victoria, l'ouverture de l'école et du centre communautaire Étoile a aussi permis de célébrer une victoire pour la population francophone de la région du Grand Sydney. En plus d'offrir de l'enseignement de qualité en français, ce centre offre aux Acadiens un lieu pour se réunir et pour faire connaître la culture acadienne.

Au Nouveau-Brunswick, le gouvernement fédéral a aussi largement et constamment appuyé le développement d'institutions bien établies, par exemple l'Université de Moncton. Comme tout autre établissement d'enseignement, cette université joue un rôle important à titre de locomotive du développement social, économique et culturel des collectivités acadiennes.

Fondée en 1963, l'Université de Moncton est la deuxième en importance au Nouveau-Brunswick et la plus importante université de langue française à l'extérieur du Québec. Elle compte trois campus: Moncton dans le sud-est, Edmundston dans le nord-ouest et Shippagan dans le nord-est. Il ne fait aucun doute que l'Université de Moncton contribue directement à la vitalité et au dynamisme des communautés francophones et acadiennes du Canada.

Au Nouveau-Brunswick, des fonds fédéraux ont facilité la construction de trois centres communautaires et écoles, à Fredericton, Miramichi et Saint-Jean, ainsi que le financement de quatre collèges communautaires. À l'Île-du-Prince-Édouard, un autre centre communautaire a été créé. En outre, les Acadiens de Terre-Neuve vont bientôt pouvoir célébrer la signature d'une entente avec le gouvernement fédéral dans le dossier de la gestion des écoles francophones.

Le gouvernement fédéral appuie aussi les associations acadiennes qui rassemblent les institutions et organisations acadiennes.

• (1825)

Ces associations travaillent sans relâche pour la cause acadienne et, au fil des ans, elles ont donné lieu à de nombreux changements favorables. Il ne fait aucun doute que la déportation des Acadiens est l'une des grandes tragédies de l'histoire du Canada.

Ce fait et ses répercussions ne doivent jamais s'effacer ou s'estomper de nos mémoires. Les sites historiques et commémoratifs, Grand Pré par exemple, ont été créés afin que les Canadiens se souviennent toujours de cet épisode de leur histoire.

[Français]

Le président suppléant (M. Bélair): L'honorable députée de Laval-Centre a la parole. Je lui fais remarquer qu'il ne lui reste que trois minutes.

Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ): Monsieur le Président, connaissant la sagesse des députés de cette Chambre, je demande le consentement unanime pour pouvoir utiliser les 10 minutes prévues pour faire mon allocution sur la motion n° 241.

Le président suppléant (M. Bélair): Consent-on à la demande de l'honorable députée?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme Madeleine Dalphond-Guiral: Monsieur le Président, en ce début du mois d'octobre, je viens de perdre une autre illusion. Mais que l'on se rassure, cela ne m'empêchera pas de garder ma bonne humeur.

J'ai le plaisir de prendre la parole, aujourd'hui, à l'occasion du passionné débat suscité par le dépôt de la motion n° 241, présentée par mon collègue et ami de Verchères—Les-Patriotes.

Je prends la parole avec d'autant plus de plaisir que beaucoup de gens nous ont fait part de leur point de vue sur cette motion, dont la notoriété, ma foi considérable, révèle l'importance qu'elle revêt aux yeux de nombreux citoyens et citoyennes.

À ce propos, il me faut préciser deux choses. Compte tenu du grand nombre d'opinions recueillies, je ne peux présumer de l'allégeance politique des personnes qui les formulaient. Je puis cependant dire, en m'appuyant simplement sur la loi des probabilités, qu'il serait fort étonnant, voire invraisemblable que toutes ces personnes partagent mes propres opinions politiques.

Ajournement

D'autre part, tous et toutes, sans exception, y étaient favorables, le plus naturellement du monde, sans aucune condition.

Peut-être se demandera-t-on quel est l'intérêt de ces deux mises au point. Il appert que cette réalité est devenue, bien malgré nous, au centre de l'argumentation autour de cette motion, même si elle ne devrait pas être le cœur des débats qui y sont liés.

Qui plus est, un regrettable quiproquo s'est manifesté durant les semaines qui ont suivi le dépôt. Certaines personnes ont laissé entendre que mon collègue de Verchères—Les-Patriotes cherchait simplement à se faire du capital politique avec la motion n° 241, alors que d'autres, plus respectueux, ont dit souhaiter attendre connaître la position des Acadiens et des Acadiennes avant de se prononcer.

Mais maintenant, tous ces quiproquos sont derrière nous, car la situation a été clarifiée. D'un côté, le député de Verchères—Les-Patriotes a publiquement démontré qu'aucune forme de partisanerie ne se cachait derrière le dépôt de la motion n° 241.

Par ailleurs, la consultation des Acadiennes et des Acadiens s'est terminée hier avec le dépôt du rapport du comité consultatif mandaté pour ce faire par la Société nationale des Acadiens.

Monsieur le Président, je crois comprendre que la suite devra se faire dans la prochaine heure de débat. Comptez bien que je serai présente.

Le président suppléant (M. Bélair): La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée. L'ordre est reporté au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

• (1830)

[Traduction]

L'INDUSTRIE DU TRANSPORT AÉRIEN

Mme Val Meredith (South Surrey—White Rock—Langley, PC/RD): Monsieur le Président, depuis ma première intervention à la Chambre il y a deux semaines, pour m'informer auprès du ministre des Transports des problèmes qu'éprouvent les transporteurs aériens, de nombreux événements se sont produits.

En réponse à ma question, le ministre a affirmé que ni l'administration Bush ni le Congrès américain n'avaient opté pour une mesure précise pour soutenir l'industrie américaine du transport aérien. Or, deux jours plus tard, la Chambre des représentants et le Sénat des États-Unis adoptaient des mesures législatives identiques pour aider l'industrie. Le lendemain, le président apposait sa signature sur ces lois.

Cela fait contraste avec la réaction du gouvernement qui a présenté seulement hier son offre d'indemnisation aux compagnies aériennes canadiennes pour les pertes directes qu'elles ont subies à la suite de la fermeture de l'espace aérien du Canada. Il a fallu au gouvernement une semaine et demie de plus pour se rendre à l'évidence que le Canada doit indemniser les transporteurs aériens pour ces pertes. Ce n'était pas sorcier. Les Canadiens appuient cette mesure. En outre, tous les partis à la Chambre se sont massivement prononcés en faveur.

Cependant, la loi américaine va au-delà du dédommagement direct. Elle vise aussi à compenser les pertes de revenus entre le 11

septembre et le 21 décembre 2001. Que l'on soit d'accord ou non avec cette mesure, il reste que les compagnies d'aviation américaines offrant des vols transfrontaliers qui sont en concurrence directe avec les transporteurs canadiens seront subventionnées, contrairement à ces derniers. Et que fait le gouvernement pour combler l'écart? Rien.

Pour ce qui a trait à la sécurité, les Américains ont réagi rapidement. Le gouvernement des États-Unis a pris le contrôle de la sécurité aérienne. Il a rétabli l'usage d'agents armés et élaboré des politiques plus sévères. Qu'a fait le gouvernement du Canada pendant ce temps? Il a dit aux pilotes canadiens de verrouiller la porte de leur cabine et de la tenir fermée. Ce n'est qu'un autre exemple de réaction tardive et insuffisante du gouvernement.

Je conviens que nous ne pouvons pas toujours nous comparer aux Américains, mais dans ce cas-ci, nous ne pouvons pas ne pas assurer un certain niveau de sécurité ou nous montrer moins diligents en matière de sécurité pour les voyageurs canadiens et pour tous les voyageurs qui font confiance aux compagnies aériennes canadiennes.

Que fait le gouvernement maintenant? Je reconnais qu'il n'y a pas de solutions faciles. Il ne sera pas facile pour le gouvernement de solutionner les problèmes de l'industrie aéronautique.

Les compagnies aériennes canadiennes ne sont pas toutes dans la même situation financière. Les chiffres sont là pour le prouver. Hier, à la clôture des marchés boursiers, l'action d'Air Canada se transigeait à 2,48 \$, en baisse par rapport à son sommet des 12 derniers mois, soit 17,50 \$ atteint en novembre 2000, et aussi par rapport à sa valeur de 6 \$, juste avant les événements du 11 septembre. L'action de WestJet, de son côté, atteignait 19 \$, soit moins que son sommet des 12 derniers mois, mais plus que la valeur de 17 \$ qu'elle avait avant le 11 septembre.

Il est clair que les transporteurs canadiens se trouvent dans des situations différentes. La seule façon, pour le gouvernement, d'aider Air Canada à résoudre ses problèmes serait d'abolir la limite de 15 p. 100 fixée pour la possession des actions d'Air Canada par des intérêts canadiens.

Le gouvernement est-il prêt à éliminer cette limite et à permettre au secteur privé de sauver Air Canada?

• (1835)

[Français]

M. André Harvey (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je remercie ma collègue et je la félicite de s'intéresser à une question extrêmement importante et pertinente. Transports Canada reconnaît que la mise en oeuvre d'exigences rehaussées en matière de sécurité apporte une pression énorme sur les aéroports et les transporteurs aériens.

Il est évident que la fermeture des aéroports pendant quelques jours a provoqué des diminutions importantes d'entrées de fonds. Je tiens quand même à souligner que la participation du gouvernement pour un montant de 160 millions de dollars est due au fait de la fermeture de l'espace aérien pendant quelques jours. Évidemment, cela a eu des conséquences importantes sur les transporteurs.

Ajournement

Le régime indemnise les transporteurs aériens pour la décision du gouvernement du Canada de fermer l'espace aérien canadien. Il offre aux transporteurs aériens et aux exploitants de services aériens spécialisés les fonds tant attendus qui leur permettront de se remettre de l'interruption soudaine de leurs activités.

L'examen des données financières a été fait avec des dirigeants directement impliqués dans le transport. L'Association du transport aérien a également été impliquée dans l'évaluation des coûts.

Les gens qui vont directement être concernés et qui vont pouvoir bénéficier de cette affectation de fonds sont évidemment les transporteurs aériens et les exploitants de services.

Avec ce régime d'indemnisation, Transports Canada et le gouvernement fédéral continuent de suivre la situation de très près. Notre principale préoccupation, c'est évidemment la sécurité des passagers et la sûreté de tous les voyageurs.

[Traduction]

LES PORTS

M. Gerald Keddy (South Shore, PC/RD): Monsieur le Président, nous avons maintenant une occasion importante de discuter du lit des ports pendant ce qui est communément appelé le débat d'ajournement.

Le gouvernement a non seulement décidé sciemment, par l'entremise de Transports Canada et du ministère des Pêches et des Océans, de se départir des quais et de l'infrastructure portuaire, mais il vient aussi de franchir un pas de plus et est fermement résolu à se dessaisir du lit des ports. Cela pose un problème énorme sur la côte sud de la Nouvelle-Écosse, laquelle joue un rôle très important dans l'industrie de la pêche. Le gouvernement s'est déjà départi d'un certain nombre de quais.

Une voix: Il s'est départi de celui de Digby.

M. Gerald Keddy: Mon collègue donne l'exemple du quai de Digby.

Le fait que le gouvernement fédéral se départisse du lit des ports inquiète vivement les maires, les députés de l'assemblée législative provinciale et le gouvernement de la province.

J'ai soulevé une question à la Chambre au sujet de la vente du lit des ports, car c'est bel et bien de cela qu'il s'agit.

Qu'advierait-il de ces ports, particulièrement celui de Bridge-water, qui s'étend sur plusieurs kilomètres le long de la rivière La Have, et celui de Shelbourne, qui s'étend aussi sur plusieurs kilomètres, si le gouvernement en vendait le lit à des intérêts privés?

Qui serait responsable de l'évaluation ou de la dépollution de l'environnement? L'acheteur du port détiendrait-il tous les droits associés à ce port? Pourrions-nous plonger des casiers à homards dans le lit de ce port? Pourrions-nous y installer des filets de pêche? L'acheteur installerait-il des aides à la navigation? Serait-il responsable du mouillage tant des bateaux de pêche commerciale que des embarcations de plaisance? Serait-il responsable des marinas des yachts clubs et des anses abritées où mouillent les embarcations de plaisance?

Le 8 juin, dans une question complémentaire à la mienne, mon collègue de St. John's-Ouest a demandé au ministre de l'Environnement si on essayait pas de se défilier de la responsabilité de l'assainissement des ports comme ceux de Liverpool ou de Lunenburg, qui sont des centres de construction navale depuis des centaines d'années. La boue recèle peut-être du plomb et d'autres substances chimiques toxiques dont la protection est la responsabilité du gouvernement fédéral. Tant que le lit du port reste intact, ce qu'il

contient n'est pas dangereux. Y aurait-il un problème si le lit était dérangé?

Il y a trop de questions sans réponse.

Les maires des municipalités de la rive sud, les gardiens des municipalités, les conseillers municipaux, les députés provinciaux et le gouvernement provincial s'opposent tous à ce que le gouvernement se dessaisisse des lits des ports.

Il est inconcevable que le gouvernement fédéral veuille vendre les lits des ports. Il devrait continuer de les contrôler. Si une personne veut construire une jetée ou installer des ancrs pour la navigation de plaisance ou pour une entreprise de pêche commerciale, elle n'a qu'à s'adresser au gouvernement fédéral pour obtenir les permis appropriés. Le gouvernement fédéral doit absolument continuer de contrôler et de posséder ce qui se trouve en dessous des eaux salées.

• (1840)

[Français]

M. André Harvey (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à souligner qu'en 1995, le gouvernement a instauré la politique maritime nationale, qui a notamment permis la commercialisation de la Voie maritime du Saint-Laurent, la création de 19 administrations portuaires canadiennes et la cession de nombreux ports publics, dont relevait, évidemment, la cession des lits portuaires.

La cession des lits portuaires fait partie de la politique maritime nationale. Transports Canada en possède 43. Il est évident qu'au départ, cela a été offert à des ministères fédéraux et, par la suite, aux différentes provinces.

En Nouvelle-Écosse, les négociations se sont amorcées avec les plus hauts fonctionnaires. Transports Canada administre 15 lits portuaires en Nouvelle-Écosse. Les discussions se poursuivent et ce ne sont pas des choses qui doivent se faire à la hâte.

Il est évident qu'il y a aussi des avantages concernant les droits de port, parce que strictement dans le secteur de la Nouvelle-Écosse, il pourrait y avoir potentiellement des économies de 900 000 \$.

Si un lit de port est transféré, il ne faut surtout pas négliger le fait que le gouvernement fédéral continuera d'appliquer les lois fédérales, dont la Loi sur la marine marchande du Canada et la Loi sur la protection des eaux navigables.

Somme toute, et je tiens à rassurer mon collègue, absolument aucune décision définitive n'a été prise à l'égard de la cession des lits de port de Transports Canada.

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, le 31 mai dernier, j'ai posé la question suivante à la ministre du Développement des ressources humaines:

Monsieur le Président, aujourd'hui, la ministre du Développement des ressources humaines a reçu une copie du rapport additionnel sur le programme d'assurance-emploi, déposé par le Comité permanent du développement des ressources humaines.

En novembre dernier, le gouvernement libéral avait avoué que le programme était trop rigide et nécessitait des changements.

Ajournement

Est-ce que la ministre va considérer sérieusement les recommandations inscrites dans ce rapport et s'engager à apporter des changements significatifs au programme d'assurance-emploi, pour enfin corriger leurs erreurs du passé?

Je parle d'erreurs du passé, parce que cela a fait souffrir des gens. Je ne peux comprendre comment on peut avoir un programme d'assurance-emploi, aujourd'hui, qui est subventionné à même la paye des travailleuses et des travailleurs, pendant que le gouvernement se ramasse avec un surplus de 40 milliards de dollars dans la caisse de l'assurance-emploi. Les travailleurs et les nouveaux arrivants sur le marché du travail sont victimes de discrimination, parce qu'ils doivent travailler 910 heures avant de bénéficier des prestations.

Aujourd'hui, avec toutes les mises à pied qui ont été annoncées partout dans notre pays, les gens qui travaillent dans des secteurs où les emplois sont saisonniers ne pourront pas se qualifier à l'assurance-emploi. C'est vraiment malheureux.

Je souhaite sincèrement, au nom des travailleuses et des travailleurs de ce pays, que la ministre fédérale du Développement des ressources humaines examine attentivement le rapport déposé au Parlement par tous les députés des différents partis, dont les libéraux, les alliés, les bloquistes, les néo-démocrates et les conservateurs. Tous, unanimement, ont demandé à la ministre d'apporter des changements qui se feraient sentir rapidement, des changements dont on a besoin.

Par exemple, on a recommandé de passer de 910 heures à 700 heures travaillées. Je ne suis pas nécessairement d'accord avec cette recommandation, mais c'est ce qui a été proposé et je suis d'accord avec cela. Cela fait bien plus de sens, parce que plus de gens pourront se qualifier.

La ministre a déjà reconnu que même 700 heures, c'était trop pour un congé parental; elle l'a diminué à 600 heures.

Dans les régions comme la nôtre—et nous ne sommes pas la seule région au Canada, c'est partout pareil dans tout le pays—il y a des emplois saisonniers; eh bien, ce ne sont pas les employés, mais les employeurs et l'économie de la région qui contrôlent cela. Ces gens ne peuvent plus se qualifier à l'assurance-emploi.

On peut dire que 85 p. 100 des gens se qualifient à l'assurance-emploi, mais ce n'est pas cela, le problème. Le problème, c'est qu'il n'y a plus personne qui peut se qualifier. On ne parle pas des gens qui ne se qualifient plus; on ne parle pas des gens qui ont travaillé huit ou dix semaines, par exemple, dans l'industrie touristique, ou bien quinze ou vingt semaines. On ne parle pas de ces gens-là qui ne se qualifient plus.

Alors, le temps est approprié, avec toutes les mises à pied qui ont été annoncées, pour que la ministre présente un plan qui modifiera l'assurance-emploi pour le bien-être des travailleuses et des travailleurs de notre pays. Je suis certain qu'ils seraient vraiment contents et qu'ils apprécieraient le geste de la ministre, si jamais elle ou le gouvernement fédéral décidait d'apporter ces changements.

• (1845)

Mme Raymonde Folco (secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, je peux assurer mon collègue de l'autre côté de la Chambre qu'à l'heure actuelle, le gouvernement et la ministre en particulier rédigent la réponse aux recommandations du comité permanent de la chambre qui s'est penché sur la question de l'assurance-emploi. Nous donnerons suite au rapport du comité dans les délais prévus par la loi.

Je tiens à dire à mon collègue et aux députés de la Chambre que cette préoccupation, en ce qui a trait à l'assurance-emploi pour une

certaine clientèle qui, si j'ose dire, n'est pas couverte sous le grand parapluie de l'assurance-emploi, est partagée très sincèrement par les députés du gouvernement également.

C'est pourquoi, ces dernières années, nous avons apporté des modifications au programme pour veiller à ce qu'il réponde aux besoins des Canadiens et suive l'évolution du marché du travail.

[Traduction]

Tout dernièrement, dans le projet de loi C-2 sur l'assurance-emploi qui a été adopté par la Chambre, nous avons éliminé la règle d'intensité parce qu'elle ne faisait rien pour retenir les gens sur le marché du travail. Nous avons modifié la disposition de récupération qui ne s'applique plus aux Canadiens qui demandent une aide temporaire au revenu pour la première fois ou aux personnes qui touchent des indemnités spéciales.

En vertu du projet de loi C-2, les parents qui retournent sur le marché du travail après s'être occupés de jeunes enfants ont droit à des prestations d'assurance-emploi calculées sur la base du même nombre d'heures requises pour les autres travailleurs.

[Français]

Chaque année, nous contrôlons, nous évaluons l'incidence du programme sur les Canadiens partout au pays. Nous continuerons de veiller à ce que le programme soit adapté à l'évolution du marché du travail et aux besoins des Canadiens. Notre programme est flexible et il répond aux besoins constants de la population.

LA CONSTRUCTION NAVALE

M. Antoine Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière, BQ): Monsieur le Président, dans ce débat sur la motion d'ajournement, j'aimerais faire état d'une question que j'ai posée et de la réponse qui a été donnée dans cette Chambre jeudi dernier. Je posais la question suivante au ministre de l'Industrie:

Monsieur le Président, le ministre de l'Industrie a répondu, jeudi dernier, aux représentants des Industries Davie, qu'il ne pouvait rien faire pour aider cette entreprise d'ici à l'adoption des propositions présentées à son gouvernement.

Je faisais allusion à un plan d'action que le ministre avait préparé et présenté en juin dernier.

Le gouvernement peut-il s'engager à adopter rapidement les propositions du ministre de l'Industrie à l'égard de la construction navale, de façon à éviter une autre fermeture et surtout des pertes d'emplois.

C'est le secrétaire parlementaire qui a répondu, et je vois que c'est encore lui qui a été chargé de me répondre aujourd'hui. Je lui laisserai le soin de préciser sa réponse, mais il disait que le ministre de l'Industrie avait effectivement rencontré les gens, mais qu'il était d'accord avec le refus qui avait été formulé par Investissement Québec suite à une demande de Davie. Il a donc dit qu'il était d'accord et, en guise de réponse, que le gouvernement fédéral ne ferait rien.

J'aimerais rappeler que la construction navale, dans le cadre actuel de la Constitution, est en tout premier lieu une responsabilité du gouvernement fédéral. Si les gens des Industries Davie sont allés voir Investissement Québec, c'est qu'ils déplorent qu'il ne se passait rien du côté du fédéral. Pourtant, le ministre de l'Industrie avait, en juin dernier, soit la semaine qui a suivi la fin des travaux de la Chambre, présenté un plan d'action.

De semaine en semaine, de jour en jour, on nous dit qu'il y aura bientôt des annonces concrètes de sommes d'argent qui vont être faites. Pendant ce temps-là, non seulement à Lévis mais ailleurs au Canada, il y a des fermetures de chantiers navals. On est en train de perdre toute une infrastructure qui a été importante pour nous à cet égard.

Ajournement

Aujourd'hui, j'espère que le gouvernement et le secrétaire parlementaire—dont le comté compte d'anciens travailleurs des chantiers navals, qui a été longtemps président de son caucus régional et qui est sensible à la situation—, étant donné que la question devrait être discutée au Conseil du Trésor et au Conseil des ministres au cours des prochaines semaines, saisiront la belle occasion que je leur offre aujourd'hui de nous faire une annonce à l'effet que le gouvernement va faire quelque chose pour aider les Industries Davie.

Je l'avertis d'avance que je ne serai pas très heureux s'il dit, comme d'habitude, qu'ils ne peuvent rien faire pour la construction navale.

• (1850)

M. Claude Drouin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député qui me donne l'occasion de parler de l'aide gouvernementale à l'intention des Industries Davie.

Le gouvernement du Canada sympathise avec les travailleurs de Davie et les représentants de l'entreprise qui font face à un avenir incertain.

De nombreux facteurs sont à l'origine des difficultés de ce secteur, notamment le manque d'investissement et d'innovation ainsi que les pratiques commerciales étrangères.

C'est face à ces difficultés que le gouvernement a pris des mesures pour mettre en place une nouvelle politique de construction navale. En octobre 2000, le ministre de l'Industrie a établi un projet de partenariat sur la construction navale piloté par des co-présidents représentant également les propriétaires et les syndicats. Le

partenariat a tenu de vastes consultations à l'échelle du Canada et il a présenté son rapport au ministre en mars dernier.

En réponse à ce rapport, le ministre a promulgué une nouvelle politique-cadre comprenant plus de 20 mesures réalistes et abordables. Ce sont notamment les suivantes: un nouveau mécanisme de financement concurrentiel aux acheteurs étrangers ou canadiens de navires construits au Canada; un financement amélioré des exportations par l'intermédiaire de la Société pour l'expansion des exportations; l'obtention d'avantages accrus pour l'industrie canadienne découlant de l'exploitation extra-côtière du pétrole et du gaz naturel; l'accès du secteur de la construction navale et de la marine industrielle à Partenariat technologique Canada, pour le développement de technologies innovatrices; et la création d'une nouvelle direction générale de l'énergie et de la marine à Industrie Canada, en vue de la mise en oeuvre efficace de la politique-cadre du ministère.

Nous avons travaillé très fort pour élaborer une politique de construction navale et de marine industrielle qui soit concurrentielle et efficiente. Nous allons aider l'industrie, incluant Industries Davie, à profiter de toutes les occasions auxquelles cette entreprise est admissible en vertu de la nouvelle politique.

Le président suppléant (M. Bélair): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 53.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mercredi 3 octobre 2001

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

| | | | |
|---|------|--|------|
| L'Antarctique | | M. Martin (LaSalle—Émard) | 5908 |
| M. Adams | 5903 | M. Loubier | 5908 |
| La défense nationale | | M. Martin (LaSalle—Émard) | 5908 |
| M. Casson | 5903 | L'industrie du transport aérien | |
| Le Burlington Arts Centre | | Mme McDonough | 5908 |
| Mme Torsney | 5903 | Mme Stewart | 5908 |
| Le Dr. Everett Chalmers Hospital | | Mme McDonough | 5908 |
| M. Scott | 5904 | Mme Stewart | 5908 |
| Le programme Katimavik | | L'économie | |
| Mme Thibeault | 5904 | M. Clark | 5908 |
| Le bois d'oeuvre | | M. Chrétien | 5908 |
| M. Elley | 5904 | Le terrorisme | |
| Le terrorisme | | M. Clark | 5909 |
| M. Owen (Vancouver Quadra) | 5904 | M. Chrétien | 5909 |
| La Semaine nationale de la famille | | M. Toews | 5909 |
| M. Lanctôt | 5904 | Mme McLellan | 5909 |
| Les mines terrestres | | M. Toews | 5909 |
| Mme Ur | 5905 | Mme McLellan | 5909 |
| Le cancer de la prostate | | L'assurance-emploi | |
| M. White (North Vancouver) | 5905 | M. Crête | 5909 |
| Marc Gélinas | | M. Martin (LaSalle—Émard) | 5909 |
| M. Carignan | 5905 | M. Crête | 5910 |
| Léo Drolet | | Mme Stewart | 5910 |
| M. Cardin | 5905 | Le terrorisme | |
| Les droits de la personne | | M. Forseth | 5910 |
| Mme Bennett | 5905 | Mme Caplan | 5910 |
| L'agriculture | | M. Forseth | 5910 |
| M. Borotsik | 5906 | Mme Caplan | 5910 |
| La députée de Halifax | | L'assurance-emploi | |
| Mme Lill | 5906 | Mme Guay | 5910 |
| | | Mme Stewart | 5910 |
| | | Mme Guay | 5910 |
| | | Mme Stewart | 5910 |

QUESTIONS ORALES

| | | | |
|---------------------------------|------|--|------|
| Le terrorisme | | Le terrorisme | |
| M. Day | 5906 | M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca) | 5911 |
| M. Chrétien | 5906 | Mme McLellan | 5911 |
| M. Day | 5906 | M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca) | 5911 |
| M. Chrétien | 5907 | Mme McLellan | 5911 |
| M. Day | 5907 | L'aide étrangère | |
| M. Chrétien | 5907 | Mme Phinney | 5911 |
| M. Sorenson | 5907 | Mme Minna | 5911 |
| M. MacAulay | 5907 | L'économie | |
| M. Sorenson | 5907 | M. Nystrom | 5911 |
| M. MacAulay | 5907 | M. Martin (LaSalle—Émard) | 5911 |
| L'économie | | M. Nystrom | 5911 |
| M. Duceppe | 5907 | M. Martin (LaSalle—Émard) | 5911 |
| M. Martin (LaSalle—Émard) | 5907 | Le commerce | |
| M. Duceppe | 5907 | M. Brison | 5912 |
| M. Martin (LaSalle—Émard) | 5907 | M. Cauchon | 5912 |
| M. Loubier | 5908 | L'agriculture | |
| | | M. Borotsik | 5912 |
| | | M. Vanclief | 5912 |

| | |
|------------------------------|------|
| La sécurité nationale | |
| Mme Ablonczy..... | 5912 |
| M. Rock..... | 5912 |
| Mme Ablonczy..... | 5912 |
| M. Rock..... | 5912 |

| | |
|-------------------|------|
| L'économie | |
| M. Bergeron..... | 5912 |
| M. Tobin..... | 5913 |
| M. Bergeron..... | 5913 |
| M. Tobin..... | 5913 |

| | |
|-----------------------------|------|
| La Défense nationale | |
| M. Benoit..... | 5913 |
| M. Eggleton..... | 5913 |
| M. Benoit..... | 5913 |
| M. Eggleton..... | 5913 |

| | |
|----------------------|------|
| L'immigration | |
| M. Gallaway..... | 5913 |
| Mme Caplan..... | 5913 |

| | |
|-----------------------------|------|
| Le multiculturalisme | |
| Mme Hinton..... | 5913 |
| M. Chrétien..... | 5914 |
| Mme Hinton..... | 5914 |
| Mme Fry..... | 5914 |

| | |
|----------------------------------|------|
| Présence à la tribune | |
| Les Travaux de la Chambre | |
| M. Boudria..... | 5914 |
| Motion..... | 5914 |
| Adoption de la motion..... | 5914 |

AFFAIRES COURANTES

| | |
|--|------|
| Réponse du gouvernement à des pétitions | |
| M. Regan..... | 5914 |

| | |
|---|------|
| Les comités de la Chambre | |
| Justice et droits de la personne | |
| M. Scott..... | 5914 |

| | |
|---------------------------------|------|
| Pétitions | |
| Falun Gong | |
| M. Jaffer..... | 5914 |
| Le mariage | |
| M. Keddy..... | 5915 |
| Les pompiers volontaires | |
| M. Keddy..... | 5915 |
| Via Rail | |
| M. Adams..... | 5915 |
| Les titres fonciers | |
| M. Burton..... | 5915 |

| | |
|--------------------------------|------|
| Questions au Feuilleton | |
| M. Regan..... | 5915 |

| | |
|------------------------------|------|
| Demandes de documents | |
| M. Regan..... | 5915 |
| Adoption de la motion..... | 5915 |

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

| | |
|---|------|
| Loi sur le service administratif des tribunaux judiciaires | |
| Projet de loi C-30. Deuxième lecture..... | 5915 |
| M. Lanctôt..... | 5915 |
| M. Blaikie..... | 5917 |
| M. Toews..... | 5917 |
| M. MacKay..... | 5918 |
| M. Schmidt..... | 5919 |
| M. Toews..... | 5919 |
| M. Schmidt..... | 5921 |
| M. White (North Vancouver)..... | 5923 |
| M. Schmidt..... | 5924 |
| Adoption de la motion; deuxième lecture du projet de loi et renvoi à un comité..... | 5924 |
| Loi sur le Tribunal d'appel des transports du Canada | |
| M. Dion..... | 5924 |
| Projet de loi C-34. Deuxième lecture..... | 5924 |
| M. Harvey..... | 5924 |
| M. Moore..... | 5926 |
| M. Laframboise..... | 5930 |

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

| | |
|---------------------------------------|------|
| Les Acadiens | |
| Motion..... | 5933 |
| M. Roy..... | 5933 |
| M. Reid..... | 5934 |
| M. Savoy..... | 5935 |
| M. Stoffer..... | 5936 |
| M. Bachand (Richmond—Arthabaska)..... | 5937 |
| M. Cuzner..... | 5939 |
| Mme Dalphond-Guiral..... | 5940 |

MOTION D'AJOURNEMENT

| | |
|--|------|
| L'industrie du transport aérien | |
| Mme Meredith..... | 5941 |
| M. Harvey..... | 5941 |
| Les ports | |
| M. Keddy..... | 5942 |
| M. Harvey..... | 5942 |
| L'assurance-emploi | |
| M. Godin..... | 5942 |
| Mme Folco..... | 5943 |
| La construction navale | |
| M. Dubé..... | 5943 |
| M. Drouin..... | 5944 |

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Communication Canada - Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Communication Canada - Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9**